

LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La MRC de Maskinongé, composée de dix-sept (17) municipalités locales, se situe au sud-ouest de la région administrative de la Mauricie (région 04), s'étalant des rives du lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent) vers le nord-ouest. Elle est contiguë à six (6) MRC soit les MRC de D'Autray, de Matawinie, de Mékinac, des Chenaux et, sur l'autre rive du lac Saint-Pierre, aux MRC de Nicolet-Yamaska et du Bas-Richelieu. Elle est également limitrophe des deux (2) Villes/MRC de Shawinigan et Trois-Rivières.

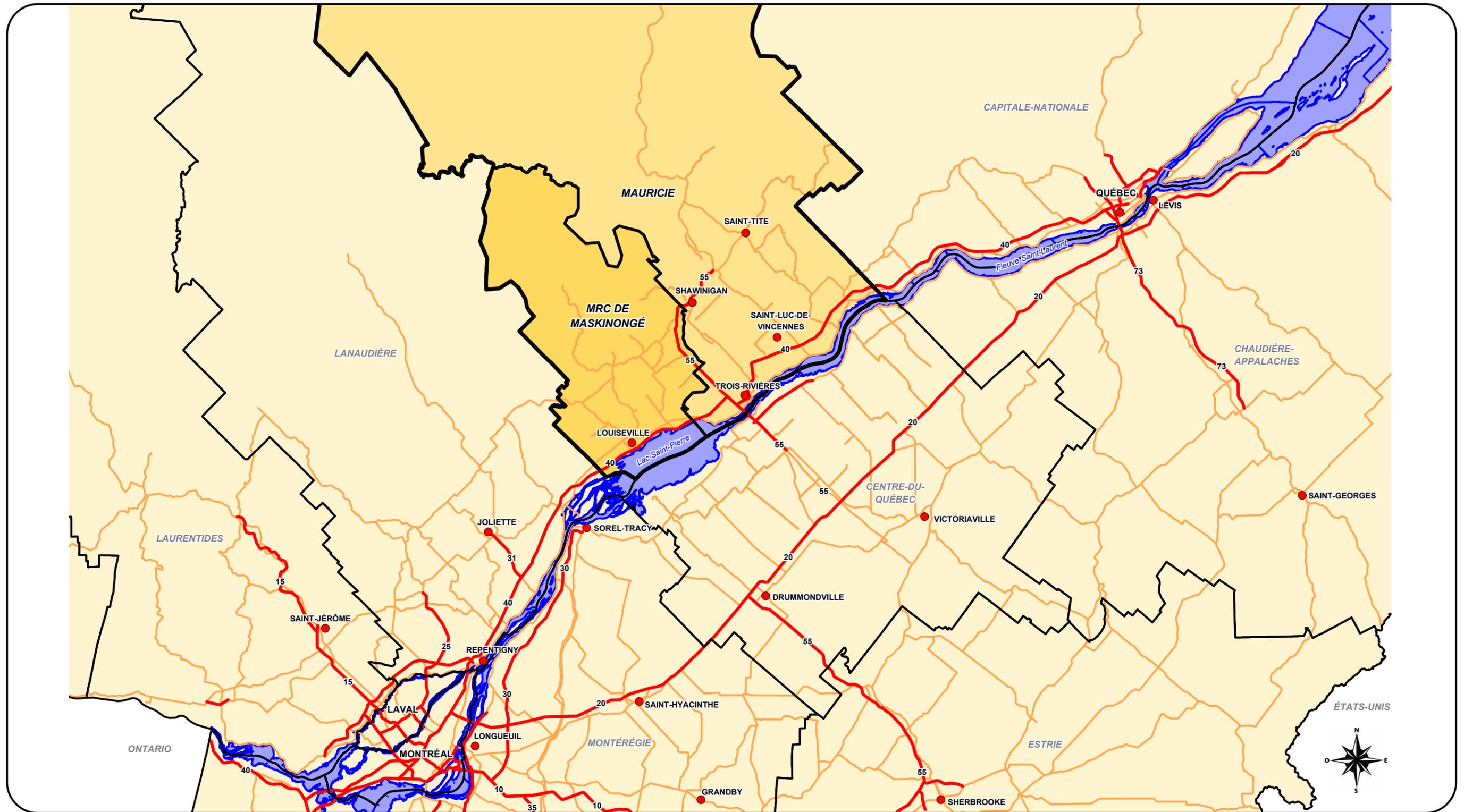
Par sa localisation géographique entre Montréal et Trois-Rivières, la MRC de Maskinongé bénéficie d'une position stratégique. L'autoroute Félix-Leclerc (40), reliant Montréal et Québec, la traverse d'est en ouest dans sa partie sud et permet à la population d'avoir un accès privilégié aux nombreux services qu'offrent les grands centres (enseignement post-secondaire et universitaire, soins spécialisés et autres services professionnels).

D'une superficie de 2 387,58 km², la MRC de Maskinongé offre une variété de paysages saisissants et variés. L'activité agricole y est dynamique, la forêt abondante, le récréotourisme en croissance, complété par une foule d'autres activités importantes (industrielles, extractives, etc.).

Tableau 1.0.0.1 - Les municipalités locales de la MRC de Maskinongé

Municipalités	Pop. 2001	Sup. en km ²
Charette	941	41,52
Louiseville	7 622	62,59
Maskinongé	2 208	74,55
Saint-Alexis-des-Monts	2 909	1 048,23
Saint-Barnabé	1 243	59,07
Saint-Boniface	3 998	108,89
Sainte-Angèle-de-Prémont	631	37,86
Saint-Édouard-de-Maskinongé	730	52,79
Saint-Élie-de-Caxton	1 541	117,81
Saint-Étienne-du-Grès	3 833	104,78
Sainte-Ursule	1 462	67,78
Saint-Justin	1 086	78,26
Saint-Léon-le-Grand	966	76,64
Saint-Mathieu-du-Parc	1 266	222,81
Saint-Paulin	1 576	95,66
Saint-Sévère	337	31,81
Yamachiche	2 631	106,51
TOTAL	34 980	2 387,58

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1991, 1996 et 2001.




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

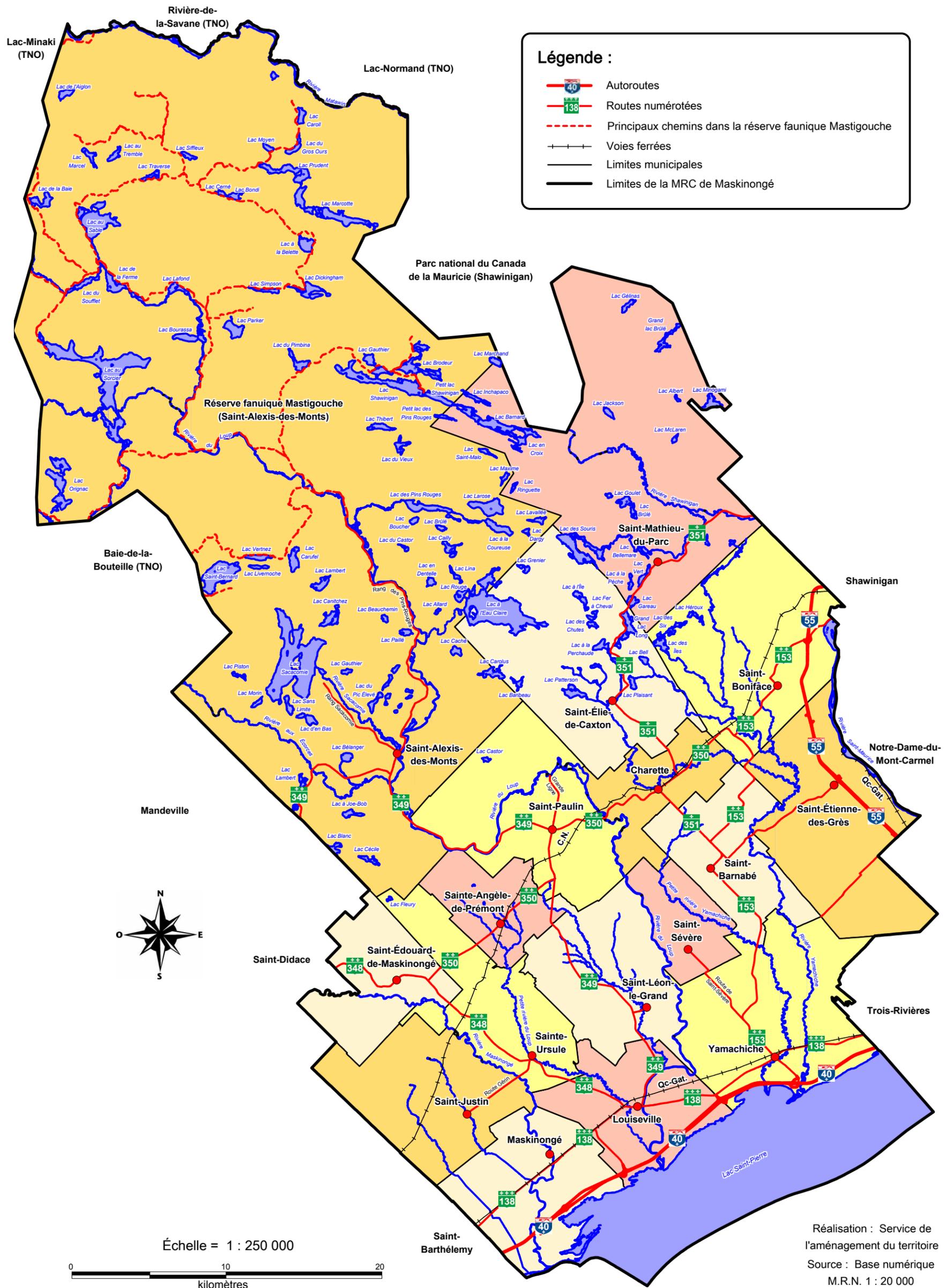
	MRC de Maskinongé		Routes numérotées
	Région de la Mauricie		Autoroutes
	Autres régions du Québec		

Échelle = 1 : 1 000 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
 Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000

Plan no.
1.0A

Localisation de
la MRC de
Maskinongé



Plan no.
1.0B

*Territoire
 de la MRC
 de Maskinongé*

1.1 LE MILIEU PHYSIQUE

1.1.1 La physiographie

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé est caractérisée géographiquement par la présence de grands traits naturels qui lui confèrent son aspect fondamental : la plaine du Saint-Laurent et le plateau laurentien (bouclier canadien). La zone de contact entre ces deux régions constitue le piémont, localisé dans la partie centrale du territoire.

La plaine du Saint-Laurent occupe le sud du territoire. Sa pente, très faible, passe d'une altitude d'environ 45 mètres dans la partie nord à moins de 6 mètres le long du fleuve. La descente se fait de façon douce et continue avec quelques interruptions par endroits, notamment dans la municipalité de Maskinongé, où on retrouve un escarpement bien visible d'une quinzaine de mètres le long de la route du Pied-de-la-Côte.

Le sol de la plaine du Saint-Laurent se compose d'argile et de dépôts organiques. Les potentiels agricoles y sont exceptionnellement forts. L'agriculture y est omniprésente. Le réseau hydrographique a creusé dans l'argile de nombreux talus où les risques de mouvements de terrains sont importants. Elle comprend également une étroite zone marécageuse en bordure du lac Saint-Pierre.

Le plateau des Laurentides occupe la partie nord du territoire. Il couvre environ 70 % du territoire (en majorité dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc). Les Laurentides présentent un relief accidenté dont la bordure montagneuse est fortement entaillée par les vallées occupées par les rivières Maskinongé, Yamachiche et du Loup et les nombreuses autres rivières ou lacs de cette partie de territoire. La foresterie et la villégiature y ont trouvé un endroit de prédilection pour se développer. Les sommets peuvent atteindre 560 mètres d'altitude dans certains secteurs.

Le piémont est la zone de contact entre la plaine et le plateau. Il s'agit d'un secteur aux formes ondulées. Les trois (3) vallées constituent les principales voies de pénétration de la plaine dans le plateau. La diversité des sols et de la topographie en font une aire aux activités variées. La présence de nombreux talus argileux y accentue la présence de zones à risque de glissements de terrain.

1.1.2 Les dépôts superficiels

La plaine du Saint-Laurent

La plaine du Saint-Laurent est caractérisée par de grands ensembles plats. Elle se subdivise en trois (3) zones suivant la nature et le mode de mise en place de la couverture des dépôts meubles.

- 1) Les alluvions fluviales occupent une étendue de terre de quelques kilomètres en bordure du lac Saint-Pierre. Ces dépôts de terre et de sable transportés par les eaux correspondent au niveau le plus bas de la plaine et surmontent l'argile marine. La nappe d'alluvions est constituée de limons d'épaisseurs variables qui proviennent des crues successives du lac Saint-Pierre. Les sols, formés de loam sableux et argileux, sont généralement très fertiles et s'adaptent à des cultures diversifiées.
- 2) Les alluvions marines et deltaïques proviennent de l'envahissement et du retrait de la mer de Champlain. Cette vaste zone, constituée en majeure partie d'une nappe d'argile, s'étend jusqu'au piémont du plateau laurentien. Elle est reliée à ce dernier par une succession de cordons sablonneux. La nappe d'argile dépasse souvent 30 mètres d'épaisseur et repose sur des formations rocheuses ordoviciennes, vieilles de 500 millions d'années (Trenton, Beekmantou, etc.). Cette zone recouvre la majeure partie des municipalités de Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Charette et Saint-Étienne-des-Grès. Les sols qui s'y sont formés sont nombreux et variés. Ils sont, pour la plupart sableux, alors que certains d'entre eux ont été formés par l'argile Champlain.
- 3) La troisième zone de la plaine est composée de dépôts marécageux qui prennent naissance en bordure du lac Saint-Pierre. Ces secteurs, inondés à tous les printemps, ne sont pas cultivables puisqu'ils sont constamment gorgés d'eau.

Le plateau laurentien

La dernière période de glaciation a laissé beaucoup de traces sur la forme actuelle des Laurentides. L'avancement des glaciers a creusé le fond des vallées, dégagé les escarpements et laissé des barres rocheuses en relief.

Les vallées des rivières Maskinongé et du Loup ont été remontées par la mer de Champlain qui y a déposé d'épaisses couches d'argiles molles créant ainsi des berges fragiles, propices aux glissements de terrain.

D'abondants apports de sable ont également été déposés suite au retrait de la mer, en plusieurs endroits sur le sol argileux particulièrement dans le secteur du piémont. D'importantes nappes de dépôts fluvio-glaciaires, composées de graviers, s'étalent à l'entrée de la vallée de la rivière aux Écorces et à la tête de la rivière Blanche dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Ces dépôts ont donné naissance à plusieurs types de sol, qui présentent des caractéristiques diverses. La majeure partie de ceux qui sont dérivés de sable et loam sableux ou sable granuleux sont pauvres et impropres à la culture. Certains secteurs, déboisés pour la culture, ont dû être abandonnés, puis remis en friche à cause de leur faible fertilité et leur mauvais drainage. Par contre, les sols dérivés de loam sur argile et de loam argileux sont généralement plus fertiles et plus propices pour la culture, mais cette dernière est souvent limitée par le relief accidenté. Ils se situent dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Boniface.

Les collines du plateau sont composées, en partie, de dépôts de till glacial caractérisé par l'hétérogénéité de leur texture, ainsi que par la forme des cailloux qui sont encastés dans une masse compacte. Ceux-ci recouvrent la plupart des massifs laurentiens d'une mince couche. La plupart des sols qui en dérivent sont restés boisés en raison de leur localisation et de leur peu de valeur au point de vue agricole.

Les collines du plateau comprennent également des sols minces et caillouteux qui regroupent des catégories de terrains très accidentés. La production forestière, la pêche, la chasse et le récréotourisme y constituent les principales utilisations. On retrouve également de petites superficies de dunes de sable, sols tourbeux, de sols semi-tourbeux et terre noire, de marécages et d'affleurements rocheux.

1.1.3 Le réseau hydrographique

La MRC de Maskinongé est drainée par cinq (5) réseaux hydrographiques qui assurent l'égouttement des régions physiographiques qui la composent. À chacun de ces réseaux, est rattaché un ensemble de lacs ou cours d'eau qui drainent leurs eaux, dans une direction généralement nord-sud, vers le même point : les eaux du fleuve Saint-Laurent (particulièrement le lac Saint-Pierre). Ces bassins versants sont ceux de la rivière du Loup, de la Petite rivière Yamachiche, de la rivière Yamachiche, de la rivière Maskinongé et du grand bassin de la rivière Saint-Maurice, incluant les sous-bassins des rivières Shawinigan et Matawin.

La rivière **Maskinongé**, qui prend sa source dans le lac du même nom (situé dans la MRC de D'Autray), lui-même approvisionné en eau par les rivières Mastigouche et Matambin (MRC de Matawinie), sillonne la partie ouest de la MRC dans les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Ursule, Saint-Justin et Maskinongé. Elle présente quelques potentiels intéressants au point de vue récréatif, particulièrement dans le secteur des chutes de Sainte-Ursule. Par contre, plusieurs talus, situés à ses abords, présentent des risques importants pour les glissements de terrain, comme c'est aussi le cas pour les autres rivières traversant la plaine du Saint-Laurent.

Le bassin hydrographique de la rivière **du Loup** est, avec ses quelques 1 600 kilomètres carré, le plus important de la MRC (plus de 75% dudit bassin est situé dans les limites de la MRC). Cette rivière constitue le cours d'eau le plus attrayant du territoire. Il prend sa source dans la réserve faunique Mastigouche et traverse la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, du nord vers le sud, en recueillant les eaux des plus grands lacs de la MRC, dont le lac au Sorcier, le lac Sacacomie et le lac à l'Eau Claire. Par la suite, il continue sa trajectoire vers la municipalité de Saint-Paulin et descend vers le fleuve en traversant la plaine du Saint-Laurent. La rivière du Loup forme la limite entre plusieurs municipalités (Saint-Paulin et Charette, Saint-Sévère et Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche et Saint-Léon-le-Grand). Elle comprend de multiples potentiels selon les parties de territoire qu'elle sillonne. La rivière du Loup n'est pas navigable dans son ensemble, puisqu'elle est sectionnée de chutes et de rapides en maints endroits. En milieu agricole, s'y joignent les eaux des bassins de la Petite rivière du Loup et de la rivière Chacoura. La Petite rivière du Loup prend sa source au *rebord* des Laurentides, traverse le secteur central de la plaine et gagne la rivière du Loup en formant de multiples méandres. Son débit, bien que relativement faible, permet l'égouttement des terres agricoles des municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et de la Ville de Louiseville, alors que la rivière Chacoura draine celles de Saint-Léon-le-Grand.

Les bassins hydrographiques de la Grande et la Petite rivière Yamachiche se retrouvent dans la partie est du territoire de la MRC. Le plus important des deux est celui de la rivière **Yamachiche**. Cette rivière prend sa source à l'intérieur du plateau laurentien, à Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Boniface et Saint-Mathieu-du-Parc. À cet endroit, un chapelet de lacs (lac à l'Île, lac Héroux, lac à la Perchaude, Grand lac Long, etc.) constitue la source de la rivière. Elle pénètre ensuite dans la plaine agricole en traversant les municipalités de Charette, de Saint-Étienne-des-Grès, de Saint-Barnabé et de Yamachiche avant de se jeter dans le lac Saint-Pierre. Cette rivière présente, entre autre, un potentiel récréatif intéressant à la hauteur de la route des Dalles aux

limites de Saint-Barnabé et de Saint-Étienne-de-Grès. À cette rivière, se greffent de multiples petits cours d'eau qui drainent le milieu agricole.

La **Petite rivière Yamachiche** est plus modeste, mais traverse plusieurs municipalités. Elle prend sa source à l'intérieur de la plaine agricole, au sud du village de Charette. Elle sillonne ensuite la partie nord-ouest du territoire de Saint-Barnabé, avant de traverser une bonne partie de la municipalité de Saint-Sévère. Finalement, elle arpenté le territoire de Yamachiche en passant par le centre du périmètre urbain, avant de plonger elle aussi dans le lac Saint-Pierre. Comme les autres rivières du territoire, plusieurs petits cours d'eau agricoles viennent augmenter son débit tout au long de son parcours.

Les bassins versants des rivières Shawinigan et Matawin, tous deux parties du grand bassin de la rivière Saint-Maurice, sont les sous-bassins les plus structurants du territoire. La rivière **Shawinigan** prend sa source dans un ensemble de grands lacs (Shawinigan, Barnard, en Croix, Maréchal, du Caribou, Wapizagonke, etc.), à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche et du parc national du Canada de la Mauricie. Cette rivière traverse le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc, à l'intérieur du plateau Laurentien. Elle pénètre ensuite le territoire de Shawinigan, dans le secteur de Saint-Gérard-des-Laurentides pour finalement se jeter dans la rivière Saint-Maurice. La rivière **Matawin** est le principal affluent de la Saint-Maurice et draine un bassin versant de 5 775 km². Elle constitue la limite nord de la Réserve faunique Mastigouche et du territoire de la MRC.

La rivière **Saint-Maurice**, comme telle, ne traverse pas le territoire de la MRC mais constitue une partie de la limite est de la MRC avec les territoires de la Ville de Shawinigan et de la MRC des Chenaux. Cette rivière importante borde le territoire de Saint-Boniface et de Saint-Étienne-des-Grès sur une distance d'environ 15 kilomètres.

Le lac **Saint-Pierre**, à la limite sud de la MRC, accueille presque la totalité des eaux de ces bassins versants. Il constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent et représente un potentiel biologique et récréatif important pour la MRC. On retrouve des zones marécageuses à ses abords, ainsi que de grandes superficies inondées au printemps.

Les lacs sont nombreux et de grandeurs variées dans la MRC. Sur le plateau laurentien, ils occupent une place importante au point de vue de la villégiature, chasse, pêche et autres activités récréatives. La majorité d'entre eux sont situés dans les municipalités du nord de la MRC (à Saint-Alexis-des-Monts, plus

particulièrement dans la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Élie-de-Caxton et à Saint-Mathieu-du-Parc).

1.1.4 Le climat

Le climat a une grande influence sur la formation et l'évolution des sols de même que sur la croissance des plantes. La MRC de Maskinongé est localisée dans la zone continentale humide, région climatique qui caractérise le Québec méridional.

Le territoire de la MRC reçoit en moyenne 1 800 heures d'ensoleillement par année. Le nord du territoire, dans la réserve faunique Mastigouche, quant à lui, en reçoit environ une centaine de moins. Le vent du nord-ouest est le vent dominant à une vitesse moyenne de 8,65 km / heure.

Les moyennes annuelles de température se situent autour de 3,8°C, soit -13,2°C en janvier et 19,2°C en juillet, respectivement le mois le plus froid et le mois le plus chaud. Dans la réserve faunique Mastigouche, la température moyenne annuelle est de 3,4°C, alors que la moyenne du mois de janvier est de -14,1°C et celle du mois de juillet est de 18,2°C.

Il tombe annuellement une moyenne de 72,04 mm de pluie et 199,70 cm de neige sur l'ensemble du territoire. Au total, 112 jours, entre les mois de mai et septembre, sont exempts de gel. L'effet du gel limite considérablement la durée de la saison de croissance des végétaux (environ 180 jours).¹

¹ Environnement Canada, Service de l'environnement atmosphérique, Normales climatiques au Canada, Vol. 2, 3, 4, 6 et 7.

1.2 LE MILIEU HUMAIN

1.2.1 Population

Concentration de population

À l'intérieur de la MRC, la population est surtout concentrée dans le sud et l'est, dans l'axe des autoroutes Félix-Leclerc (40) et Transquébécoise (55). Louiseville, Yamachiche et Maskinongé, au sud, de même que Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès, à l'est, regroupent environ 58 % de la population totale de la MRC. Par contre, les municipalités qui affichent les meilleurs taux de croissance pour la période 1991-2001 sont celles situées au nord du territoire. En effet, Saint-Mathieu-du-Parc (16,4 %), Saint-Élie-de-Caxton (11,5 %), Saint-Alexis-des-Monts (6 %), et Saint-Étienne-des-Grès (7,2 %), sont les municipalités où la population a le plus augmenté dans cette décennie. À l'opposé, on dénote, pour la même période, une baisse importante de la population dans les municipalités plus centrales comme Saint-Sévère (- 8,2 %) et Saint-Justin (- 5,7 %).

Variation de population

Les données statistiques du recensement du Canada de 2001 nous laisse entrevoir un début de décroissance au niveau de la population de la MRC. En effet, la population totale n'a augmenté que de 1,1 % depuis dix ans. Depuis cinq ans, elle a diminué de 0,6 % (entre 1996 et 2001). En 2001, la population totale s'établissait à 34 980 résidents.

Pour certaines municipalités locales de la MRC de Maskinongé, la phase de dépeuplement s'est accentuée. Des municipalités comme Saint-Sévère, par exemple, où il n'y avait que 337 habitants en 2001, a subi une chute de 17 % de sa population en 25 ans, ou comme Saint-Justin, où la population a chuté de 221 personnes en 25 ans, soit 16,9 % de sa population totale de 1976. L'exode des jeunes, ainsi qu'un vieillissement de la population, a possiblement entraîné cette décroissance de plus en plus notable sur le territoire de la MRC. Durant les 25 dernières années, les dix-sept (17) municipalités locales, formant aujourd'hui la MRC, ont connu globalement un accroissement de population de 12,5 %, surtout grâce à l'expansion de municipalités périurbaines comme Saint-Étienne-des-Grès (+ 74 %) et Saint-Boniface (+ 49,2 %). On remarque toutefois le début d'un déclin de la population totale de la MRC, passant de 35 180 habitants en 1996 à 34 980 en 2001. Outre les municipalités de Saint-Sévère et de Saint-Justin, où l'on remarque les plus grandes diminutions de population, d'autres municipalités se retrouvent dans une position de décroissance de population importante. Les

municipalités de Saint-Léon-le-Grand (- 11,2 %) et de Saint-Paulin (- 6 %) vivent aussi dans ce contexte. Même la Ville de Louiseville connaît une chute importante de population. En cinq ans, soit de 1996 à 2001, la ville a vu sa population diminuer de 289 habitants, soit près de 4 % de sa population totale de 1996.

Tableau 1.2.1.1
Population des municipalités de la MRC de Maskinongé

Municipalité	Population 1991	Population 2001	Variation 1991-2001 (%)	Sup. (km ²)	Densité de la pop. au km ² (2001)
Charette	968	941	- 2,8	41,52	22,7
Louiseville	8 000	7 622	- 4,7	62,59	121,8
Maskinongé	2 255	2 208	- 2,1	74,55	29,6
Saint-Alexis-des-Monts	2 745	2 909	6,0	1 048,23	2,8
Saint-Barnabé	1 257	1 243	- 1,1	59,07	21,0
Saint-Boniface	3 813	3 998	4,9	108,89	36,7
Sainte-Angèle-de-Prémont	605	631	4,3	37,86	16,7
Saint-Édouard-de-Maskinongé	734	730	- 0,5	52,79	13,8
Saint-Élie-de-Caxton	1 382	1 541	11,5	117,81	13,1
Saint-Étienne-du-Grès	3 575	3 833	7,2	104,78	36,6
Sainte-Ursule	1 408	1 462	3,8	67,78	21,6
Saint-Justin	1 151	1 086	- 5,7	78,26	13,9
Saint-Léon-le-Grand	925	966	4,4	76,64	12,6
Saint-Mathieu-du-Parc	1 088	1 266	16,4	221,81	5,7
Saint-Paulin	1 556	1 576	1,3	95,66	16,5
Saint-Sévère	367	337	- 8,2	31,81	10,6
Yamachiche	2 784	2 631	- 5,5	106,51	24,7
MRC de Maskinongé	34 613	34 980	1,1	2 386,58	14,7

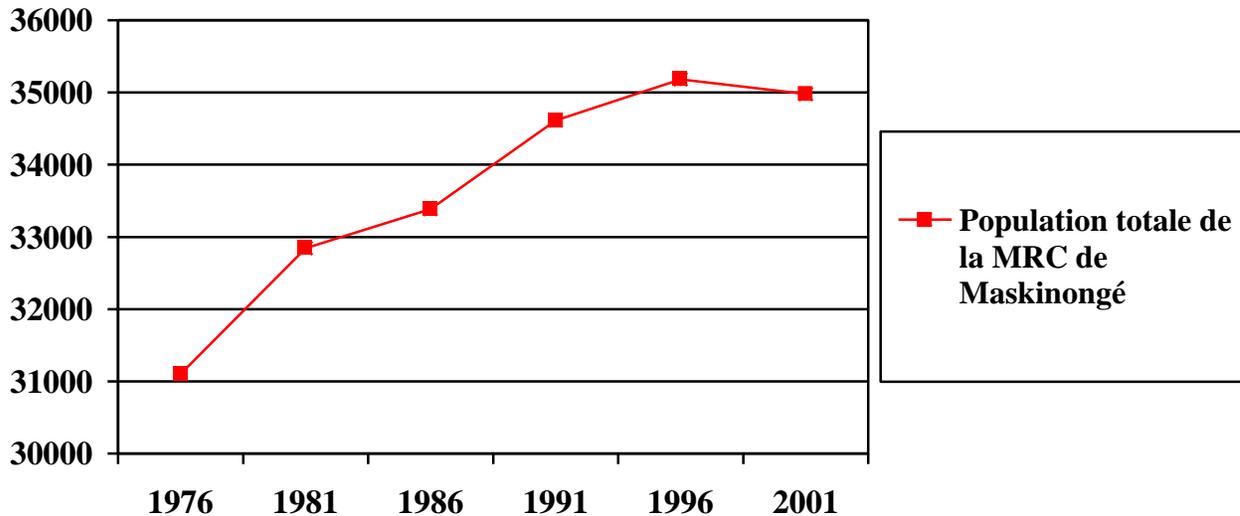
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1991 et 2001.

Tableau 1.2.1.2
Évolution de la population par municipalité (1976 à 2001)

Municipalité	1976	1981	1986	1991	1996	2001	1976-2001	1976-2001 (%)
Charette	881	951	966	968	962	941	+ 60	+ 6,8
Louiseville	8 126	8 064	8 062	8 000	7 911	7 622	- 504	- 6,2
Maskinongé	2 187	2 241	2 254	2 255	2 203	2 208	+ 21	+ 1,0
Saint-Alexis-des-Monts	2 423	2 488	2 604	2 745	2 741	2 909	+ 486	+ 20,1
Saint-Barnabé	1 251	1 282	1 261	1 257	1 284	1 243	- 8	- 0,6
Saint-Boniface	2 680	3 164	3 294	3 813	3 998	3 998	+ 1 318	+ 49,2
Sainte-Angèle-de-Prémont	583	542	541	605	637	631	+ 48	+ 8,2
Saint-Édouard-de-Maskinongé	739	686	700	734	744	730	- 9	- 1,2
Saint-Élie-de-Caxton	960	1 078	1 233	1 382	1 455	1 541	+ 581	+ 60,5
Saint-Étienne-des-Grès	2 200	3 015	3 295	3 575	3 823	3 833	+ 1 633	+ 74,2
Sainte-Ursule	1 299	1 319	1 328	1 408	1 431	1 462	+ 163	+ 12,5
Saint-Justin	1 307	1 248	1 209	1 151	1 152	1 086	- 221	- 16,9
Saint-Léon-le-Grand	1 095	1 058	961	925	955	966	- 129	- 11,2
Saint-Mathieu-du-Parc	673	907	944	1 088	1 151	1 266	+ 593	+ 88,1
Saint-Paulin	1 676	1 655	1 628	1 556	1 599	1 576	- 100	- 6,0
Saint-Sévère	406	395	367	367	358	337	- 69	- 17,0
Yamachiche	2 616	2 751	2 740	2 784	2 776	2 631	+ 15	+ 0,6
MRC de Maskinongé	31 102	32 844	33 387	34 613	35 180	34 980	+ 3 878	+ 12,5

Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 1996 et 2001.

Figure 1.2.1.1
Évolution de la population totale de la MRC de Maskinongé (1976 à 2001)



Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 1996 et 2001.

Structure d'âge de la population

En 2001, la répartition de la population de la MRC de Maskinongé, par groupes d'âge, ne suivait pas la même tendance que la province. En effet, la proportion de gens âgés de 65 ans et plus était plus forte dans la MRC (15,4 %) qu'au Québec en général (13,1 %). Et à l'opposé, les enfants et les jeunes adolescents (moins de 15 ans) était en moins grande proportion dans notre MRC (15,5 %) que dans l'ensemble du Québec (17,8 %). Les municipalités où le vieillissement se fait le plus sentir sont Louiseville (20,1 %) et Saint-Sévère (20 %). En fait, 8 des 17 municipalités du territoire ont proportionnellement plus de gens âgés de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 15 ans. Cette dernière statistique démontre la réalité du vieillissement de la population. D'autre part, les plus jeunes municipalités de la MRC dont l'âge médian est inférieur à 40 ans sont Saint-Léon-le-Grand, Saint-Étienne-des-Grès, Yamachiche et Saint-Boniface.

On observe donc dans la MRC une population plus âgée que dans le reste du Québec. On remarque également un vieillissement accéléré de la population dans les cinq dernières années. Effectivement, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC était de 13,9 % en 1996, soit 1,5 % de moins qu'en

2001 tandis que celles des personnes de moins de 15 ans était de 18,3 % en 1996, soit 2,8 % de plus qu'en 2001. Les municipalités locales avec les plus fortes proportions de personnes âgées de 65 ans et plus étaient, en 1996, Saint-Paulin (18,5%), Louiseville (17,4%) et Saint-Ursule (16%), et en 2001, Saint-Sévère (20,8%), Louiseville (19,9%) et Saint-Justin (18%).

Tableau 1.2.1.3
Population par classes d'âge (2001)

Classe d'âge	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
0-4 ans	725	4,1 %	700	4,0 %	1 410	4,0 %
5-14 ans	2 055	11,7 %	1 970	11,3 %	4 020	11,5 %
15-19 ans	1 230	7,0 %	1 110	6,4 %	2 325	6,6 %
20-24 ans	1 035	5,9 %	920	5,3 %	1 970	5,6 %
25-44 ans	4 830	27,5 %	4 685	26,9 %	9 530	27,2 %
45-54 ans	3 075	17,5 %	2 825	16,2 %	5 890	16,8 %
55-64 ans	2 265	12,9 %	2 180	12,5 %	4 440	12,7 %
65-74 ans	1 505	8,6 %	1 585	9,1 %	3 090	8,8 %
75-84 ans	710	4,0 %	1 060	6,1 %	1 770	5,1 %
85 ans et +	140	0,8 %	380	2,2 %	520	1,5 %
TOTAL	17 570	100 %	17 415	100 %	34 980	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Figure 1.2.1.2

Répartition de la population par classes d'âge (2001)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

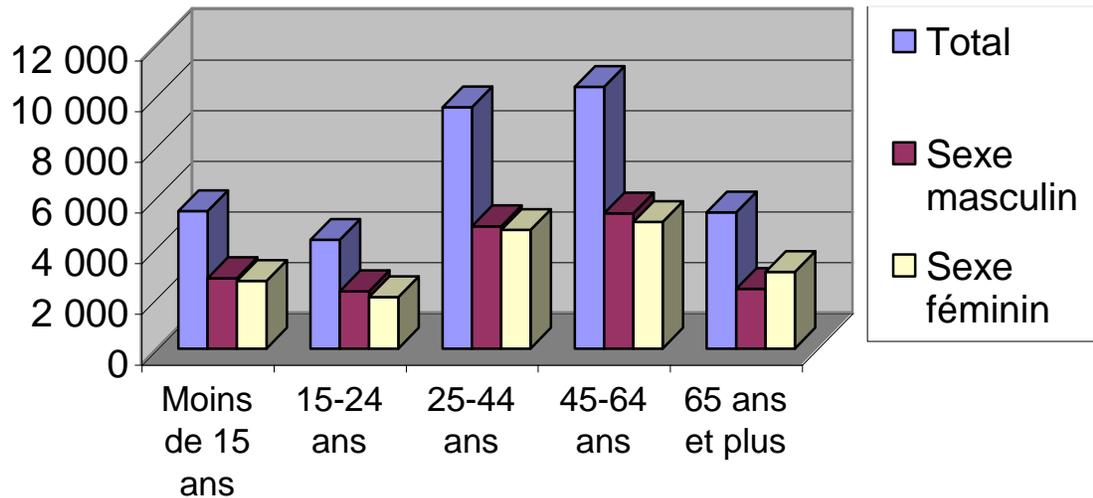


Tableau 1.2.1.4

Évolution de la composition des familles (1991-2001)

Structure familiale	1991		2001		Var % (1991-2001)
	Nombre	%	Nombre	%	
Couple mariés	7 190	73,3 %	6 235	59,7 %	- 13,3 %
Union libre	1 420	14,5 %	2 710	25,9 %	+ 90,8 %
Monoparentale homme	255	2,6 %	370	3,5 %	+ 45,1 %
Monoparentale femme	950	9,7 %	1 135	10,9 %	+ 19,5 %
TOTAL	9 815	100 %	10 450	100 %	+ 6,5 %

Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 2001.

La composition des familles

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, on constate une diminution de 13,3% des couples mariés sur la période 1991-2001 malgré une augmentation de 6,5% des ménages. À l'inverse, on note une très forte augmentation des unions libres (+90,8%) sur la même période. Enfin, les structures monoparentale hommes ont subi une augmentation deux fois plus forte que les structures monoparentales femmes entre 1991 et 2001.

Scolarité

De façon générale, la population de la MRC de Maskinongé est moins scolarisée que la moyenne des québécois. En effet, peu importe le groupe d'âge, la proportion de personnes possédant un diplôme de niveau collégial ou universitaire est plus basse dans la MRC de Maskinongé que dans l'ensemble du Québec. De plus, la proportion de personnes ne possédant pas de certificat d'études secondaires est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du Québec. La situation est particulièrement criante pour les jeunes hommes (20 à 34 ans), où 28,9 % d'entre eux ne possèdent pas de certificat d'études secondaires, comparativement à 16 % pour le Québec.

Cependant, la proportion de titulaires de certificats ou diplômes d'une école de métiers dans la MRC est plus grande que pour l'ensemble du Québec. L'économie du territoire, basée fortement sur les industries de transformation, peut expliquer en partie ces chiffres.

Certaines municipalités locales de la MRC vivent particulièrement avec la problématique de « sous-scolarité ». En effet, dans les municipalités de Louiseville, Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts, plus de trente pourcent (30 %) des jeunes adultes âgés entre 20 et 34 ans ne possèdent pas de certificat d'études secondaires.

Au niveau des établissements scolaires, la MRC est bien desservie avec onze (11) écoles primaires (19 écoles ou pavillons répartis dans 14 des 17 municipalités locales) et deux (2) écoles secondaires à Louiseville et Saint-Alexis-des-Monts.

Tableau 1.2.1.5
Diverses données sur la scolarité (2001)

	MRC de Maskinongé	Masculin	Féminin	Québec
Population totale de 15 ans et plus fréquentant l'école à plein temps	2 765	1 455	1 300	700 425
Personnes de 15 à 19 ans	68,1 %	69,7 %	66,5 %	53,0 %
Personnes de 20 à 24 ans	22,6 %	20,9 %	23,4 %	28,8 %
Personnes de 25 ans et plus	9,2 %	9,2 %	10,0 %	18,1 %
Population totale de 15 ans et plus fréquentant l'école à temps partiel	645	300	340	258 160
Personnes de 15 à 19 ans	10,8 %	11,6 %	8,8 %	7,2 %
Personnes de 20 à 24 ans	17,0 %	16,6 %	11,8 %	15,2 %
Personnes de 25 ans et plus	72,0 %	71,6 %	79,4 %	77,4 %
Population totale âgée de 20 à 34 ans	5 325	2 735	2 590	1 401 850
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	23,7 %	28,9 %	17,9 %	16,0 %
Certificat d'études secondaires et/ou certaines études post-secondaires	22,4 %	23,4 %	20,8 %	23,3 %
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	18,9 %	22,1 %	16,2 %	13,8 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	23,0 %	17,1 %	28,9 %	24,8 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	12,1 %	8,1 %	16,3 %	22,1 %
Population totale âgée de 35 à 44 ans	6 070	3 060	3 025	1 236 450
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	32,6 %	32,8 %	31,9 %	20,7 %
Certificat d'études secondaires et/ou certaines études post-secondaires	31,7 %	29,8 %	33,7 %	26,4 %
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	14,1 %	18,1 %	9,6 %	13,5 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	13,9 %	12,5 %	15,0 %	18,2 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7,8 %	6,8 %	8,7 %	21,3 %
Population totale âgée de 45 à 64 ans	10 165	5 135	5 045	1 855 590
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	40,4 %	37,5 %	42,7 %	31,1 %
Certificat d'études secondaires et/ou certaines études post-secondaires	26,1 %	24,4 %	27,6 %	27,3 %
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	13,0 %	16,9 %	9,1 %	11,1 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	10,1 %	9,5 %	10,2 %	11,4 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	10,3 %	10,9 %	10,2 %	19,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

1.2.2 Le marché du travail

Les indicateurs du marché du travail démontrent que la MRC de Maskinongé possède un taux de chômage plus élevé et un taux d'activité plus faible que la moyenne québécoise.

En effet, en 2001, le taux de chômage du Québec se situait à 8,2 %, par rapport à 9,1 % pour la MRC de Maskinongé. De plus, le pourcentage de personnes vivant de transferts gouvernementaux était plus élevé dans la MRC que dans l'ensemble du Québec (19,7 % par rapport à 13,9 %).

Tableau 1.2.2.1
Diverses données sur les emplois et les gains (2001)

	MRC de Maskinongé	Québec
Indicateurs de la population active		
Taux d'activité	60,3 %	64,2 %
Taux d'emploi	54,8 %	58,9 %
Taux de chômage	9,1 %	8,2 %
Composition du revenu	100 %	100 %
Revenu d'emplois	69,6 %	75,1 %
Transferts gouvernementaux	19,7 %	13,9 %
Autres	10,7 %	11,0 %
Population de 15 ans et plus avec un revenu	27 470	5 506 245
Revenu total médian	17 579 \$	20 665 \$
Gains moyens pour ceux ayant touché des gains	23 018 \$	29 385 \$
Gains moyens des hommes ayant touché des gains	26 745 \$	34 705 \$
Gains moyens des femmes ayant touché des gains	18 084 \$	23 282 \$
Gains moyens pour ceux ayant travaillé toute l'année, à plein temps	30 721 \$	39 217 \$
Gains moyens des hommes ayant travaillé toute l'année, à plein temps	33 325 \$	43 978 \$
Gains moyens des femmes ayant travaillé toute l'année, à plein temps	26 334 \$	32 486 \$

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Chômage et activité dans les aires de diffusion

Certaines aires de diffusion¹, particulièrement dans la partie nord du territoire, possèdent un taux de chômage élevé et un très faible taux d'activité. D'ailleurs, deux d'entre elles combinaient, en 2001, un taux de chômage supérieur à 15% et un taux d'activité inférieur à 55%. Il s'agit de l'aire de diffusion couvrant la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé et de celle couvrant une partie importante de Saint-Mathieu-du-Parc. D'autre part, plusieurs aires de diffusion de la MRC possèdent un taux de chômage supérieur à 15% : Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Barnabé et Louiseville. Les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Barnabé, Maskinongé et Louiseville, ainsi que les deux municipalités déjà mentionnées, possèdent des aires de diffusion où le taux d'activité est inférieur à 55%. Seules les municipalités de Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Sévère, Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Charette et Saint-Boniface ne possédaient aucune aire de diffusion présentant des taux de la sorte.

1.2.3 L'activité économique

Le secteur primaire était fortement représenté dans la MRC de Maskinongé en 2001, grâce à l'agriculture et la forêt. Ce secteur compte pour 12 % du total des emplois, ce qui représente une proportion beaucoup plus forte que dans l'ensemble du Québec (3,9 %). L'étendue du secteur des industries de la fabrication et de la construction est également très importante dans la région. Effectivement, la MRC de Maskinongé est, proportionnellement, plus industrialisée que la moyenne québécoise, avec 36 % de l'emploi total concentré dans le secteur secondaire, comparativement à 22,2 % pour le Québec.

On peut également remarquer que la très grande majorité des industries de la MRC sont de très petites ou de petites entreprises. En effet, plus de 85,7 % (126 / 147) des entreprises du territoire comptaient, en 2006, moins de 50 employés. Toutefois, ce sont les moyennes et grandes entreprises (50 employés et plus) qui regroupent 72,5 % (3451 emplois / 4760) de tout l'emploi du secteur à la même période.

¹ Les aires de diffusion sont les secteurs géographiques qui sont utilisés aux fins de recensement par Statistique Canada depuis 2001. «L'aire de diffusion est une nouvelle région géographique normalisée. Elle remplace le secteur de dénombrement (SD) comme unité de base pour la diffusion » (www.statcan.ca). Ces secteurs regroupent entre 400 et 700 habitants.

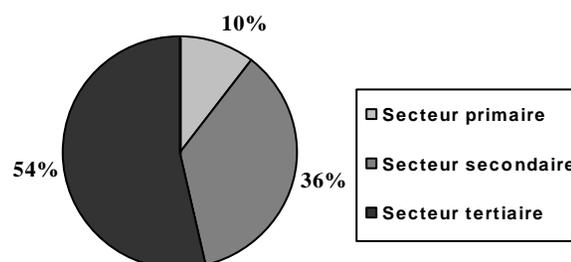
D'autre part, l'économie de la MRC est peu axée sur le secteur tertiaire, avec seulement 53,5 % de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, une forte proportion de la main-d'œuvre locale travaille à la maison (11,9 % par rapport à 6,5 % pour le Québec) ce qui illustre la transformation du marché du travail dans la MRC.

Tableau 1.2.3.1
Nombre d'emplois par secteur d'activité (2001)

Secteur d'activité	Nombre d'emplois	%	% Québec
Secteur primaire	1 760 emplois	10,4 %	3,9 %
Secteur secondaire	6 080 emplois	36,0 %	22,2 %
Secteur tertiaire	9 040 emplois	53,5 %	73,9 %
TOTAL (pop. active de 15 ans et +)	16 900 emplois	100 %	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Figure 1.2.3.1
Répartition sectorielle de l'emploi (2001)



Revenus

Le revenu médian de la MRC de Maskinongé, de même que les gains moyens (hommes et femmes) demeurent assez faible par rapport à l'ensemble du Québec. En 2001, le revenu médian de la MRC de Maskinongé ne représentait que 85,1 % de la moyenne québécoise. De plus, les gains moyens des personnes ayant travaillé toute l'année et à plein temps ne représentaient que 78,3 % de la moyenne du Québec.

1.2.4 La dévitalisation locale

Les défis du monde rural, énumérés dans la *Politique nationale de la ruralité* (Gouvernement du Québec, 2001), concernant la démographie, l'emploi, la formation, l'amélioration du cadre de vie, la desserte de services et la participation active de la population, viennent recouper les indicateurs identifiés par Bernard Vachon, professeur associé au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour définir la dévitalisation locale. Le « cercle de la dévitalisation locale » se remarque par une situation de sous-emploi chronique, de faible revenu des ménages, de dépeuplement, de vieillissement, de travail précaire, de pauvreté, d'érosion de services, de déstructuration du cadre de vie et de détresse sociale, souvent accompagné d'une perte de dynamisme sociale et politique (Vachon, 2001).

Indices de dévitalisation locale

Si on se fie aux indices de développement présentés par le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à partir de données statistiques de 2001, on remarque que seulement sept (7) des municipalités locales de la MRC avaient un indice positif. Dix (10) des dix-sept (17) municipalités locales devaient donc être considérées comme dévitalisées. Seules les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Barnabé, Charette, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Yamachiche et Saint-Sévère avaient un indice de développement positif. Toutefois, cela n'empêche pas ces municipalités de vivre des problématiques particulières associées à la ruralité, comme la diminution importante de population, l'érosion des services ou dans certains secteurs un contexte de « défavorisation » et de pauvreté. Une comparaison avec l'indice de développement de 1996 démontre que trois de ces sept municipalités sont passées d'un indice négatif à un indice positif au cours de la période, démontrant tout de même une certaine amélioration.

« Défavorisation » et pauvreté

Les indices de « défavorisation » et de pauvreté sont d'autres façons de démontrer la dévitalisation d'un milieu ou d'une communauté. La « défavorisation » matérielle « réfère aux biens et commodités de la vie moderne, à la présence d'une automobile, d'un téléviseur ou d'espaces verts dans le quartier ». Cette forme de « défavorisation » « se distingue du concept de «pauvreté», lequel est davantage relié aux ressources, particulièrement financières, nécessaires à l'acquisition des biens et commodités modernes » (Pampalon et Raymond, 2000). D'un autre côté, la « défavorisation » sociale concerne « les relations entre individus au sein de la famille, au travail et dans la communauté » (Pampalon et Raymond, 2000). On pourrait facilement associer ces deux concepts aux indicateurs de dévitalisation de Vachon, tels l'appauvrissement de la population, la dégradation sociale, la démobilité et l'apathie.

Une étude sur les variations de l'indice de « défavorisation » a été faite pour plus de 9 000 secteurs du Québec, à partir du recensement de 1996. L'unité géographique de base retenue pour cette étude est le secteur de dénombrement².

Les études du ministère de la Santé et des Services sociaux

L'indice de « défavorisation », tel qu'élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), conjugue six (6) indicateurs différents, soit :

- 1) la proportion de personnes n'ayant pas de certificats d'études secondaires,
- 2) le rapport emploi/population,
- 3) le revenu moyen,
- 4) la proportion des personnes séparées, divorcées ou veuves,
- 5) la proportion de familles monoparentales et
- 6) la proportion de personnes vivant seules.

De leurs côtés, les secteurs à forte concentration de pauvreté ont été identifiés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale « à partir de l'indice de défavorisation développé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec. Ils comprennent les secteurs de

² L'ensemble du territoire canadien est divisé en secteur de dénombrement (SD) qui sont des petits secteurs géographiques servant d'abord au recensement. Le nombre optimal de ménages dans un SD variait, en 2001, de 175 en région rurale à 650 en région urbaine. Au recensement de 2001, on comptait 42 851 secteurs de dénombrement au Canada. Depuis 2001, « les SD sont utilisés uniquement comme unités de base aux fins de la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion. » (www.statcan.ca).

dénombrement se situant au dernier décile de défavorisation matérielle et au croisement du 9^{ème} décile de défavorisation matérielle et des 7e, 8e, 9e et 10e déciles de défavorisation sociale. » (www.msss.gouv.qc.ca).

Résultats combinés des études pour la MRC de Maskinongé

Une douzaine de secteurs de dénombrement (SD) du territoire de la MRC sont considérés à la fois comme très défavorisés matériellement et avec une forte concentration de pauvreté. Ces secteurs se retrouvent dans les municipalités de Maskinongé, Yamachiche, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Charette, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé et Saint-Alexis-des-Monts. Ce sont les secteurs où certaines interventions seraient prioritaires et ce, à court ou moyen terme.

Dans trois autres secteurs de la MRC, on note une « défavorisation » autant sociale que matérielle. Il s'agit d'une partie du centre-ville de Louiseville, d'un vaste secteur au sud-ouest de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (comprenant le noyau villageois) qui cumule également une forte concentration de pauvreté, ainsi qu'un des SD de Saint-Étienne-des-Grès. Puis, six autres secteurs de la MRC sont considérés comme très défavorisés matériellement (non socialement), mais sans pour autant représenter des concentrations de pauvreté. Finalement, un des secteurs de dénombrement de la Ville de Louiseville est considéré comme défavorisé socialement (non matériellement), sans pour autant représenter une concentration de pauvreté.

1.3 LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

La MRC de Maskinongé comprend une part importante de terres publiques (43 %). Elles sont composées, en majeure partie, du territoire compris dans la réserve faunique Mastigouche (70,5 %), à Saint-Alexis-des-Monts. De plus, des territoires publics libres sont localisés sur le territoire des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin (27,8 %), ainsi qu'une bande située aux abords de l'autoroute Félix-Leclerc (40) dans une proportion de 1,7 %.

Ces terres, gérées par le gouvernement et ses mandataires, représentent une richesse importante à laquelle il faut porter une attention particulière. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est le principal intervenant sur le territoire public, ayant la responsabilité de leur gestion en vertu de ses pouvoirs généraux, de conservation, d'aménagement et de mise en valeur.

La structure territoriale de la MRC est très diversifiée. Elle abrite une multitude d'activités ayant un apport économique plus ou moins important selon le cas. Le milieu agricole occupe la majeure partie de la plaine du Saint-Laurent, tandis que la forêt débute au centre dans le piémont et prend toute son importance en montant vers le nord sur le plateau Laurentien. La partie urbanisée est relativement peu importante par rapport à la superficie totale du territoire. Un pôle urbain (Louiseville) et 20 noyaux villageois sont répartis dans les municipalités à caractère rural.

Le secteur sud est borné par le lac Saint-Pierre, constituant une importante zone d'activités de toutes sortes. On y retrouve de petits secteurs de villégiature, limités par les phénomènes d'inondation de la plaine au printemps. La faune y est également abondante, favorisant les activités de chasse et de pêche.

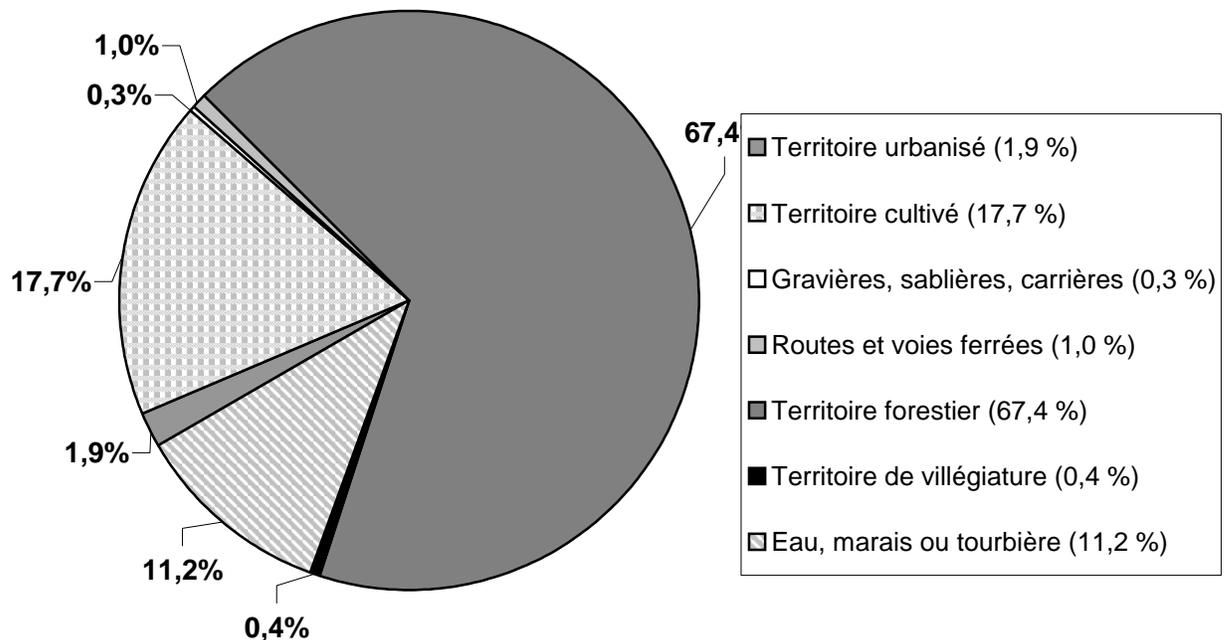
Les activités récréotouristiques prennent également une place de plus en plus importante au fil des années. Le développement de nombreux potentiels, que renferme le territoire à cet égard, laisse place à des initiatives intéressantes des gens du milieu.

Les secteurs de villégiature et de plein air se concentrent principalement dans la partie nord du territoire, soit à Saint-Paulin, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et, d'une façon encore plus importante, à Saint-Alexis-des-Monts. La réserve faunique Mastigouche, située dans cette municipalité, offre également une gamme intéressante d'activités de plein air.

Les activités extractives occupent une place relativement importante dans l'économie régionale, même si ce n'est pas la plus importante. La plupart des gravières et sablières se retrouvent dans la partie du piémont (principalement à Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Saint-Élie-de-Caxton), tandis que les carrières se situent vers le nord (Saint-Alexis-des-Monts).

Les autres types d'industries sont concentrés principalement à l'intérieur des zones industrielles de Louiseville (y compris le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé) et de la municipalité d'Yamachiche. La municipalité de Saint-Paulin comprend également des installations industrielles favorisant l'implantation d'entreprises.

Figure 1.3.0.1
Occupation du sol dans la MRC de Maskinongé



Source : MRNFP, Troisième inventaire écoforestier, 1998.

1.3 LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

La MRC de Maskinongé comprend une part importante de terres publiques (43 %). Elles sont composées, en majeure partie, du territoire compris dans la réserve faunique Mastigouche (70,5 %), à Saint-Alexis-des-Monts. De plus, des territoires publics libres sont localisés sur le territoire des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin (27,8 %), ainsi qu'une bande située aux abords de l'autoroute Félix-Leclerc (40) dans une proportion de 1,7 %.

Ces terres, gérées par le gouvernement et ses mandataires, représentent une richesse importante à laquelle il faut porter une attention particulière. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est le principal intervenant sur le territoire public, ayant la responsabilité de leur gestion en vertu de ses pouvoirs généraux, de conservation, d'aménagement et de mise en valeur.

La structure territoriale de la MRC est très diversifiée. Elle abrite une multitude d'activités ayant un apport économique plus ou moins important selon le cas. Le milieu agricole occupe la majeure partie de la plaine du Saint-Laurent, tandis que la forêt débute au centre dans le piémont et prend toute son importance en montant vers le nord sur le plateau Laurentien. La partie urbanisée est relativement peu importante par rapport à la superficie totale du territoire. Un pôle urbain (Louiseville) et 20 noyaux villageois sont répartis dans les municipalités à caractère rural.

Le secteur sud est borné par le lac Saint-Pierre, constituant une importante zone d'activités de toutes sortes. On y retrouve de petits secteurs de villégiature, limités par les phénomènes d'inondation de la plaine au printemps. La faune y est également abondante, favorisant les activités de chasse et de pêche.

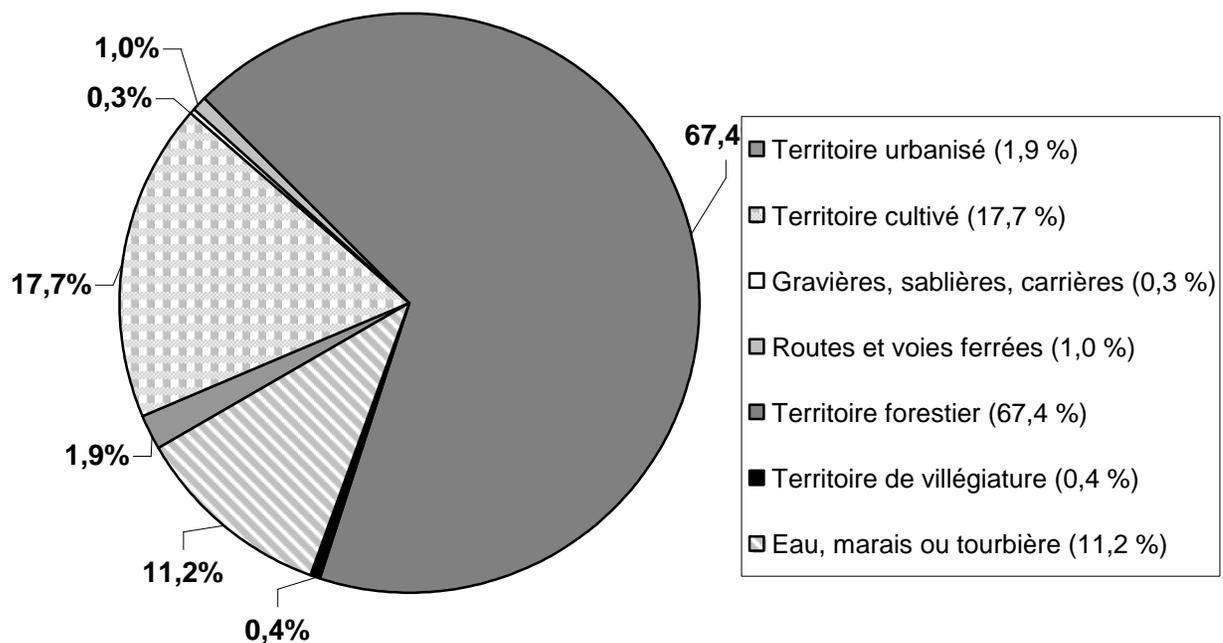
Les activités récréotouristiques prennent également une place de plus en plus importante au fil des années. Le développement de nombreux potentiels, que renferme le territoire à cet égard, laisse place à des initiatives intéressantes des gens du milieu.

Les secteurs de villégiature et de plein air se concentrent principalement dans la partie nord du territoire, soit à Saint-Paulin, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton et, d'une façon encore plus importante, à Saint-Alexis-des-Monts. La réserve faunique Mastigouche, située dans cette municipalité, offre également une gamme intéressante d'activités de plein air.

Les activités extractives occupent une place relativement importante dans l'économie régionale, même si ce n'est pas la plus importante. La plupart des gravières et sablières se retrouvent dans la partie du piémont (principalement à Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Saint-Élie-de-Caxton), tandis que les carrières se situent vers le nord (Saint-Alexis-des-Monts).

Les autres types d'industries sont concentrés principalement à l'intérieur des zones industrielles de Louiseville (y compris le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé) et de la municipalité d'Yamachiche. La municipalité de Saint-Paulin comprend également des installations industrielles favorisant l'implantation d'entreprises.

Figure 1.3.0.1
Occupation du sol dans la MRC de Maskinongé



Source : MRNFP, Troisième inventaire écoforestier, 1998.

1.3.1 Le milieu agricole

L'activité agricole

Les entreprises agricoles occupaient 20,8 % de la superficie totale du territoire de la MRC de Maskinongé en 2001. Cette proportion atteint 48,9 %, si on exclut les municipalités ayant des potentiels agricoles limités, soit Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton. Étant donné la richesse du sol de la vallée du Saint-Laurent, l'activité agricole se concentre surtout dans la partie sud de la MRC.

Tableau 1.3.1.1
L'activité agricole entre 1991 et 2001

	1991	2001	Variations
MRC de Maskinongé			
Nombre de fermes	720	564	- 21,7 %
Superficie totale des fermes (ha)	52 576	49 688	- 5,5 %
Superficie moyenne des fermes (ha)	73,0	88,1	+ 20,7 %
Superficie totale des terres en culture (ha)	33 659	36 838	+ 9,4 %
Superficie moyenne des terres en culture (ha)	46,8	65,3	+ 39,7 %
% des fermes utilisées pour la culture	64,0 %	74,1 %	
Mauricie			
Nombre de fermes	1 508	1 229	- 18,5 %
Superficie totale des fermes (ha)	119 472	115 146	- 3,6 %
Superficie moyenne des fermes (ha)	79,2	93,7	+ 18,3 %
Superficie totale des terres en culture (ha)	69 395	78 072	+ 12,5 %
Superficie moyenne des terres en culture (ha)	46,0	63,5	+ 38,0 %
% des fermes utilisées pour la culture	58,1 %	67,8 %	
Québec			
Nombre de fermes	38 076	32 139	- 15,6 %
Superficie totale des fermes (ha)	3 474 751	3 417 026	- 1,7 %
Superficie moyenne des fermes (ha)	91,3	106,3	+ 16,5 %
Superficie totale des terres en culture (ha)	1 638 453	1 849 938	+ 12,9 %
Superficie moyenne des terres en culture (ha)	43,0	57,6	+ 33,8 %
% des fermes utilisées pour la culture	47,2 %	54,1 %	

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 1991 et 2001.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

La tendance provinciale observée depuis des années, à savoir que les entreprises agricoles sont de moins en moins nombreuses, se vérifie de façon éloquente dans la MRC de Maskinongé.

Selon Statistique Canada, 564 fermes ont été recensées en 2001, par rapport à 720 en 1991, ce qui totalise une baisse non négligeable de 21,7 %, par rapport à une baisse de 18,5 % en Mauricie. Pour la même période, la province de Québec, a connu une baisse moins marquée (15,6 %).

La superficie totale des fermes de la MRC est réduite de 5,5 % pour la même période, tandis que les entreprises de la Mauricie ont vu leurs superficies diminuer de 3,6 %. Cette tendance à la baisse est beaucoup plus importante que pour l'ensemble du Québec, où on note une faible diminution de la superficie de l'ordre de 1,7 %. Par contre, les superficies cultivées augmentent pour la MRC de Maskinongé (+ 9,4 %), la Mauricie (+ 12,5 %) et le Québec (+ 12,9 %).

Ces données semblent indiquer que nous assistons à une consolidation des entreprises agricoles partout au Québec. En effet, le nombre d'entreprises a chuté de façon très importante entre 1991 et 2001 et, pour la même période, les superficies en culture ont continué d'augmenter.

Dans la MRC de Maskinongé, une ferme moyenne possédait, en 2001, une superficie totale de 88,1 hectares. En effectuant la comparaison avec la Mauricie (qui compte des fermes de 93,7 hectares en moyenne) et le Québec (106,3 hectares), on constate que les entreprises de la MRC étaient légèrement plus petites. Par contre, la proportion des terres en culture pour une ferme moyenne de la MRC était beaucoup plus forte (74,1 %) que dans la Mauricie (67,8 %) ou dans l'ensemble du Québec (54,1 %).

Les entreprises de la MRC de Maskinongé ont consolidé leurs activités plus rapidement qu'ailleurs au Québec et l'activité agricole fonctionne à son plein potentiel dans la région. Par ailleurs, le dynamisme des entreprises d'élevage fait, en sorte que la pression est très forte pour trouver de nouvelles terres en culture. Ces entreprises veulent consolider leurs activités et, achètent ainsi les meilleures terres d'entreprises voisines qui déclinent. Ceci explique la proportion très élevée de terres en culture et la baisse de la superficie totale des fermes. On abandonne des terres peu rentables au niveau agricole (on peut penser à certaines terres à bois par exemple) pour se concentrer sur les bonnes terres cultivables.

Cette consolidation des entreprises agricoles, plus rapide dans la MRC de Maskinongé qu'à bien des endroits au Québec, peut s'expliquer, en partie, par leur

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

très forte concentration géographique, par la qualité des sols mais également par le développement important de certaines activités d'élevage. En effet, en étant très concentrées dans les municipalités de la vallée du Saint-Laurent (où l'on retrouve des terres agricoles exceptionnelles), les entreprises agricoles dynamiques ont pu consolider leurs activités assez facilement. En effet, la qualité des terres des entreprises sans relève ou en déclin, a facilité leur vente à un voisin dont l'entreprise était en expansion. D'autre part, le développement rapide des industries d'élevage, tel l'industrie porcine, a créé une pression importante sur l'augmentation des terres en culture et a contraint les entreprises les moins rentables à cesser leurs activités au profit de plus grandes.

L'importance régionale de l'agriculture

Les statistiques agricoles de 1991 et 2001 démontrent l'importance de l'agriculture dans la MRC de Maskinongé. En effet, les chiffres permettent de constater que la MRC de Maskinongé dépasse toutes les autres MRC de la Mauricie en terme d'importance de l'activité agricole. La situation géographique privilégiée de la MRC de Maskinongé par rapport aux autres MRC de la région, est sans doute le facteur principal qui explique ce fait. Le tableau suivant dresse un portrait comparatif de l'agriculture entre la MRC de Maskinongé et la Mauricie.

Tableau 1.3.1.2
L'activité agricole dans la MRC de Maskinongé et en Mauricie en 2001

	MRC de Maskinongé	Mauricie	% de la Mauricie
Indicateurs de l'agriculture			
Nombre de fermes	564	1 229	45,9 %
Superficie totale des fermes (ha)	49 688	115 146	43,2 %
Superficie totale des terres en culture (ha)	36 838	78 072	47,2 %
Revenus agricoles totaux bruts (\$)	152 271 175	260 313 253	58,5 %
Valeur totale du capital agricole (\$)	414 344 802	807 945 179	51,3 %
Culture du maïs-grain (ha)	11 497	18 734	61,4 %
Culture d'autres foins et cultures fourragères	5 667	16 684	34,0 %
Culture du soja (ha)	5 477	9 827	55,7 %
Culture de l'orge (ha)	4 692	8 599	54,6 %
Culture de la luzerne et de mélanges de luzernes	4 649	10 587	43,9 %
Nombre total de vaches laitières	8 357	19 573	42,7 %
Nombre total de bovins de boucherie	2 456	5 804	42,3 %
Nombre total de porcs	122 918	169 107	73,9 %
Nombre total de volailles	1 564 885	1 822 822	85,8 %

Source : Statistique Canada, *Profil agricole du Québec*, 2001.

Les données de Statistique Canada nous apprennent que l'importance du cheptel porcin est exceptionnelle avec 77,9 % du total de l'ensemble de la Mauricie. Il faut tout de même nuancer ce pourcentage qui considère les nombreuses porcheries de maternité sur le territoire. Au niveau des unités animales, l'importance de la production porcine de la MRC est un peu plus faible, tout en conservant la première place en Mauricie. L'importance de l'industrie de la volaille l'est encore plus avec 85,8 % du total de la région. L'élevage de vaches laitières est moins prédominant au sein de la Mauricie avec 42,7 %.

Au niveau des cultures importantes, la MRC de Maskinongé se distingue de la Mauricie dans des secteurs comme le maïs-grain (61,4 % de toutes les superficies utilisées à cette fin dans la région), le soja (55,7 %) et l'orge (54,6 %).

L'agriculture dans les municipalités

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, le dynamisme de l'activité agricole est plus ou moins variable. La majorité de l'agriculture se concentre dans la vallée du Saint-Laurent, et plus particulièrement dans les municipalités suivantes : Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Sévère, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Justin et Saint-Étienne-des-Grès. On peut ajouter à cette liste, la

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

municipalité de Saint-Paulin qui, même si elle se situe dans le piémont laurentien, possède une activité agricole importante. En dépit du fait qu'elles ne représentent que 27,4 % du territoire de la MRC, ces 9 municipalités regroupent 83,3 % de toutes les fermes de la MRC et 80,9 % du total des terres en culture. De plus, en terme de valeur du capital agricole, ces municipalités comptent pour 90,9 % du capital total de la MRC de Maskinongé.

Le secteur agroforestier est moins important en terme d'activité agricole. Il est localisé dans le piémont et dans le bouclier canadien et il comprend les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette et Saint-Boniface. Ce secteur regroupait, en 2001, 16,7 % du nombre total de fermes et 9,1 % des terres cultivées, alors que la superficie totale des municipalités qui le compose représentait 72,6 % du territoire de la MRC.

Les statistiques montrent aussi que l'activité agricole s'est développée plus rapidement dans certaines municipalités entre 1991 et 2001. En effet, dans la vallée du Saint-Laurent, les municipalités de Yamachiche, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule et Saint-Justin ont vu la superficie de leurs terres en culture s'accroître plus rapidement que la moyenne. Si les autres municipalités de ce secteur très actif n'ont pas suivi cette tendance à la hausse, on peut penser que c'est principalement dû au fait que la presque totalité de leur territoire est déjà pleinement exploité (c'est surtout vrai en ce qui concerne Maskinongé, Louiseville et Saint-Sévère).

La situation est beaucoup plus variable pour les municipalités à tendance moins agricole. On remarque, un net ralentissement de l'activité agricole dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton. Par contre, les terres en culture se sont accrues fortement à Saint-Édouard-de-Maskinongé, Charette et Saint-Boniface, en lien avec l'accroissement de certaines activités d'élevage tel que la production porcine.

Tableau 1.3.1.3
L'activité agricole par municipalité, entre 1991 et 2001

Municipalités	Nombre de fermes			Terres en culture (hectares)		
	1991	2001	%	1991	2001	%
Charette	25	21	- 16,0	619	1 008	+ 62,8
Louiseville	60	46	- 23,3	3 312	3 447	+ 4,1
Maskinongé	63	37	-41,3	3 025	3 194	+ 5,6
Saint-Alexis-des-Monts	11	6	- 45,6	334	213	- 36,2
Saint-Barnabé	55	44	- 20,0	2 641	3 153	+ 19,4
Saint-Boniface	35	36	+ 2,9	934	1 295	+ 38,7
Sainte-Angèle-de-Prémont	13	12	- 7,7	395	425	+ 7,6
Saint-Édouard-de-Maskinongé	7	7	0	212	248	+ 17,0
Saint-Élie-de-Caxton	7	6	- 14,3	173	81	- 53,2
Saint-Étienne-des-Grès	55	41	- 25,5	2 257	1 863	- 17,5
Sainte-Ursule	55	42	- 23,6	2 401	2 690	+ 12,0
Saint-Justin	55	40	- 27,3	3 350	3 915	+ 16,9
Saint-Léon-le-Grand	82	65	- 20,7	4 272	4 687	+ 9,7
Saint-Mathieu-du-Parc	6	6	0	160	81	- 49,4
Saint-Paulin	62	42	- 32,3	1 883	1 827	- 3,0
Saint-Sévère	42	26	- 38,1	2 456	1 687	- 31,3
Yamachiche	87	87	0	5 235	7 024	+ 34,2
TOTAL	720	564	- 21,7	33 659	36 838	+ 9,4

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 1991 et 2001.

Les revenus agricoles et le capital agricole

Au niveau de l'importance économique des entreprises agricoles, la MRC de Maskinongé se démarque vraiment du reste de la Mauricie.

En effet, la MRC de Maskinongé fait très bonne figure comparativement à la Mauricie en ce qui concerne les revenus agricoles. En 2001, un agriculteur moyen de la MRC produisait environ 269 984 \$, c'est-à-dire 58 175 \$ de plus (27,5 % de plus) que celui de la Mauricie. Ces revenus impressionnants s'expliquent, entre autre, par un meilleur rendement agricole à l'hectare. Effectivement, on constate une différence majeure entre la MRC de Maskinongé et le reste de la région à ce chapitre. Les entreprises de la MRC avaient des revenus, en 2001, de 3 065 \$ par hectare contre 2 261 \$ pour la moyenne de la Mauricie, ce qui représente 35,6 % de plus.

De même que pour les revenus agricoles, les statistiques sur le capital agricole démontrent l'importance des entreprises agricoles de la MRC par rapport à la moyenne régionale. En effet, la valeur marchande des fermes de la MRC de Maskinongé est très imposante par rapport au reste de la Mauricie. Les entreprises de la MRC comptaient, en 2001, pour 51,3 % de la valeur marchande totale de la région. Les fermes de la MRC de Maskinongé possédaient une valeur moyenne de 734 654 \$ par rapport à une moyenne régionale de 657 400 \$, soit 11,8 % de plus. Cet écart pourrait s'accroître encore dans l'avenir et par conséquent le nombre de fermes pourrait décroître plus rapidement dans la MRC que dans l'ensemble de la région. Il y a donc de moins en moins d'entreprises agricoles mais celles-ci sont beaucoup plus importantes en terme de valeur marchande.

En résumé, l'entreprise agricole type de la MRC de Maskinongé est un peu plus petite que la moyenne régionale en terme de superficie totale mais, en revanche, elle possède un peu plus de terres en culture une valeur du capital agricole plus élevée et beaucoup plus rentable. Le tableau de la page suivante montre les revenus agricoles totaux et la valeur du capital agricole pour la MRC de Maskinongé et pour la région de la Mauricie, en 2001.

Tableau 1.3.1.4
Revenus agricoles totaux bruts et valeur totale du capital agricole en 2001

	MRC de Maskinongé	Mauricie	% de la Mauricie
Revenus agricoles totaux bruts (excluant les produits forestiers vendus) (\$)	152 271 174	260 313 253	58,5%
Revenus agricoles totaux bruts par ferme (\$)	269 984	211 809	+ 27,5%
Revenus agricoles à l'hectare (\$)	3 065	2 261	+ 35,6%
Valeur totale du capital agricole (valeur marchande en \$)	414 344 803	807 945 179	51,28%
Valeur totale du capital agricole par ferme (valeur marchande en \$)	734 654	657 400	+ 11,75%

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 2001.

Les types d'exploitation agricole

Les deux tableaux suivants démontrent que l'activité agricole dans la MRC de Maskinongé est très diversifiée. Les variations observées en dix ans sont très importantes au niveau des principales cultures que du type d'élevage..

Tableau 1.3.1.5
Principaux types de productions végétales en 1991 et 2001

	Nombre de fermes* (% des fermes)		Variation 1991-2001 %	Superficie en hectares (% des terres cultivées)		Variation 1991-2001 %	Hectare s par ferme	Hectare s par ferme
	1991	2001		1991	2001			
Productions végétales								
Maïs-grain	180 (25,0 %)	241 (42,7 %)	+ 33,9 %	7 398 (22,0 %)	11 497 (31,2 %)	+ 55,4 %	41,1	47,7
Autres cultures fourragères	405 (56,3 %)	242 (42,9 %)	- 40,2 %	9 249 (27,5 %)	5 667 (15,4 %)	- 38,7 %	22,8	23,4
Soya	33 (4,6 %)	161 (28,5 %)	+ 387,9 %	458 (1,4 %)	5 477 (14,9 %)	+ 1 095,9 %	13,9	34,0
Orge	244 (33,9 %)	211 (37,4 %)	- 13,5 %	4 455 (13,2 %)	4 692 (12,7 %)	+ 5,3 %	18,3	22,2
Luzerne	274 (38,1 %)	195 (34,6 %)	- 28,8 %	5 949 (17,7 %)	4 649 (12,6 %)	- 21,9 %	21,7	23,8
Avoine	206 (28,6 %)	84 (14,9 %)	- 59,2 %	2 276 (6,8 %)	1 109 (3,0 %)	- 51,3 %	11,0	13,2
Blé	61 (8,5 %)	22 (3,9 %)	- 63,9 %	1 250 (3,7 %)	492 (1,3 %)	- 60,6 %	20,5	22,4
TOTAL	720	564	- 21,7 %	33 659 (100 %)	36 838 (100 %)	+ 9,4 %	46,7	65,3

* : Une ferme peut pratiquer plus d'un type de production et par conséquent être comptabilisée plusieurs fois. Les données concernant l'acériculture apparaissent dans la section 3.2 traitant du milieu forestier.

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 1991 et 2001.

En comparant les données pour 1991 et 2001 pour la MRC, on constate un changement assez important au niveau des cultures végétales. En effet, bien que le maïs-grain domine toujours largement les cultures (47,7 hectares par ferme, soit 31,2 % des terres cultivées dans la MRC), on a assisté, durant cette période, à l'émergence du soya comme culture d'appoint (hausse de 1 095,9 % des superficies cultivées), au détriment de certaines céréales comme le blé (- 60,6 %) ou l'avoine (- 51,3 %). Il s'agit d'un type de culture relativement nouveau au Québec et qui prend de plus en plus sa place sur le marché. En raison de la vigueur des diverses productions animales, les cultures fourragères sont encore très importantes sur le territoire. En effet, elles représentaient 15,4 % des terres cultivées en 2001 dans la MRC.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Tableau 1.3.1.6
Principaux types de productions animales en 1991 et 2001

	Nombre de fermes* (% des fermes)		Variation 1991-2001 %	Nombre d'animaux		Variation 1991-2001 %	Nombre par ferme	Nombre par ferme
	1991	2001		1991	2001			
Productions animales								
Vaches laitières	342 (47,5 %)	198 (35,1 %)	- 57,9 %	11 853	8 357	- 29,5 %	34,7	42,2
Bovins de boucherie	199 (27,6 %)	140 (24,8 %)	- 29,6 %	2 481	2 821	+ 13,7 %	12,5	20,2
Porcs	95 (13,2 %)	81 (14,4 %)	- 14,7 %	70 687	122 918	+ 73,9 %	744,1	1 517,5
Chevaux et poneys	100 (13,9 %)	52 (9,2 %)	- 48,0 %	395	180	- 54,4 %	4,0	3,5
Volailles	77 (10,7 %)	47 (8,3 %)	- 39,0 %	1 015 398	1 564 885	+ 54,1 %	13 187	33 295
Moutons et agneaux	29 (4,0 %)	22 (3,9 %)	- 24,1 %	1 362	3 035	+ 122,8 %	47,0	138,0
Colonies d'abeilles	6 (0,8 %)	5 (0,9 %)	- 16,7 %	379	306	- 19,3 %	63,2	61,2
TOTAL	720	564	- 21,7 %	-	-	-	-	-

* : Une ferme peut pratiquer plus d'un type de production et par conséquent être comptabilisée plusieurs fois.

Les données concernant l'acériculture apparaissent dans la section 3.2 traitant du milieu forestier.

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 1991 et 2001.

Entre 1991 et 2001, la production animale de vache laitière, malgré une baisse de ses effectifs, demeure relativement importante avec une présence dans 35,1 % des fermes de l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les hausses les plus spectaculaires se retrouvent au niveau de l'élevage du porc (73,9 % de plus d'animaux) et de l'élevage de la volaille (54,1 % de plus d'animaux). Cependant, la hausse de l'élevage de porc se situe en-dessous de celle de la Mauricie qui se chiffre à 107,7 % . À contrario, la hausse de l'élevage de la volaille dans la MRC de Maskinongé est supérieure à celle de la Mauricie qui est de 45,3% sur la période visée. Par ailleurs, bien qu'encore marginal, l'élevage des moutons et d'agneaux a fait un bon important de 122,8 % en terme de têtes de bétail.

Depuis quelques années, une tendance, encore très marginale, vers des types d'élevages non-traditionnels (les cerfs de Virginie par exemple) apparaissent. Ces élevages « exotiques » pourraient s'avérer intéressants, autant pour de nouveaux éleveurs qui recherchent des productions nouvelles ou qui veulent diversifier leur production. De plus, des agriculteurs à temps partiel pourraient être intéressés par

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

ces élevages nouveaux, car ils ne requièrent que peu de temps et des sols à faible potentiel agricole.¹

Un peu comme pour le cas de l'élevage, une tendance vers la pratique de nouvelles cultures d'avenir se développe depuis peu (les mélanges de céréales par exemple). C'est une voie alternative, peu répandue présentement dans la MRC, mais qui pourrait prendre de plus en plus d'essor dans le futur en fonction de la demande.

L'activité piscicole

On retrouve, dans la MRC de Maskinongé, une forme d'élevage différente : la production et l'élevage du poisson, plus particulièrement de la truite arc-en-ciel et de la truite mouchetée. Ce type d'élevage se concentre principalement dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Dans cette municipalité, quatre (4) entreprises effectuent ce type d'élevage. On note également la présence d'une pisciculture à Saint-Boniface. Leur production s'oriente principalement vers l'élevage de la truite pour la consommation. Quelques-unes d'entre elles font également de l'ensemencement dans les lacs. À Saint-Alexis-des-Monts, une entreprise de transformation de poisson en produit fumé est existante.

La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est particulièrement privilégiée au point de vue des conditions d'implantation de ce genre d'entreprises et ce, principalement grâce à ces nombreux cours d'eau et lacs ayant une eau de très bonne qualité. La présence de cette eau, en quantité et en qualité, facilite l'approvisionnement des entreprises.

La production totale pour les cinq (5) entreprises piscicoles de la MRC fût de 255 tonnes en 2003 et de 169,6 tonnes en 2004. Cette diminution s'explique, entre autre, par la mise en place de normes environnementales plus sévères qui ont restreint la production. La mise en place du Plan de développement durable du Québec, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, devrait contribuer à faire augmenter la production dans les années à venir.

¹ CADC de la MRC de Maskinongé, *Profil agroalimentaire de la MRC de Maskinongé*, 1994.

La main-d'œuvre agricole

Tableau 1.3.1.7
La main-d'œuvre agricole en 2004

	MRC de Maskinongé	Mauricie
Nombre de fermes (total)	518	1 105
Nombre de fermes avec propriétaire majoritaire ou unique	425 (82,0 %)	875 (79,2 %)
Nombre de fermes avec plus d'un propriétaire	219 (42,3 %)	497 (45,0 %)
Main d'œuvre familiale (total)	1 336	2 726
Main d'œuvre familiale par ferme	2,6	2,5
Main d'œuvre engagée (temps plein et / ou partiel) et nombre de fermes déclarantes	181 (83 fermes)	381 (185 fermes)
Main d'œuvre engagée (temps plein) et nombre de fermes déclarantes	143 (59 fermes)	275 (136 fermes)

Source : MAPAQ, Fichiers d'enregistrement des entreprises agricoles, 2004.

L'analyse du tableau précédent, élaboré à partir de données statistiques provenant des fichiers d'enregistrement des entreprises agricoles, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), démontre que la main-d'œuvre se répartit, dans la MRC de Maskinongé, à peu près de la même manière que pour le reste de la Mauricie.

Il y avait, en 2004, un total de 1 517 emplois qui sont directement liés à l'activité agricole dans la MRC de Maskinongé. Si l'on considère que le MAPAQ a répertorié, en tout, 518 exploitations agricoles, la moyenne est de 2,6 employés par ferme. On remarque une moyenne semblable (2,5) pour l'ensemble de la Mauricie.

De plus, ces statistiques démontrent que l'activité agricole est encore très majoritairement une pratique familiale. En fait, 88,1 % de tous les emplois agricoles de la MRC de Maskinongé proviennent de la famille (soit des propriétaires majoritaires ou secondaires, des autres actionnaires, des conjoints ou des enfants). Le reste (11,9 %) constitue la main-d'œuvre engagée, soit à temps plein ou à temps partiel. En fait, seulement 34,9 % des entreprises embauchaient des travailleurs à l'extérieur de la famille (les données sont presque identiques pour la Mauricie).

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Par contre, on peut penser qu'avec des entreprises agricoles dont la production moyenne augmente d'année en année et avec des familles moins nombreuses qu'autrefois, on risque d'assister à de plus en plus d'embauches de main d'œuvre non familiale dans les prochaines années.

Enfin, au niveau des propriétaires de la MRC, la majorité d'entre eux (82 %) était propriétaire unique ou majoritaire étant donné l'importance des entreprises de type familial. Au niveau régional, les statistiques sont, encore une fois, comparables (79,2 %). Si on suit la même logique que pour la main d'œuvre non familiale, il ne serait pas surprenant de voir ce taux diminuer un peu dans les prochaines années.

La relève agricole

Tableau 1.3.1.8
La relève agricole en 2004

	MRC de Maskinongé	Mauricie
Nombre de fermes totales	518	1 105
Nombre de fermes à vendre ou transférer d'ici 5 ans	69 (13,3 %)	122 (11,0 %)
Nombre de fermes à vendre ou transférer d'ici 5 ans avec relève connue	43 (62,3 % des fermes à vendre ou transférer d'ici 5 ans)	73 (59,8 % des fermes à vendre ou transférer d'ici 5 ans)

Source : MAPAQ, Fichiers d'enregistrement des entreprises agricoles, 2004.

Le MAPAQ a également compilé des données concernant le besoin en relève agricole à partir des fichiers d'enregistrement des entreprises agricoles. Selon cette étude, la proportion de fermes déclarant vouloir vendre ou transférer leurs activités d'ici 5 ans était un peu plus élevée dans la MRC de Maskinongé (13,3 %) qu'au niveau régional (11 %).

Ce besoin un peu plus marqué au niveau de la relève est, en partie, dû au fait que le regroupement des entreprises agricoles s'est fait un peu plus rapidement dans la MRC qu'au niveau régional. En effet, cette consolidation crée une forte demande sur les terres agricoles et, par conséquent, les prix de vente sont très intéressants pour les vendeurs. Ainsi, une proportion non négligeable de cultivateurs a déjà vendu ou envisage la vente à un producteur voisin. Dans une moindre mesure, l'âge moyen des

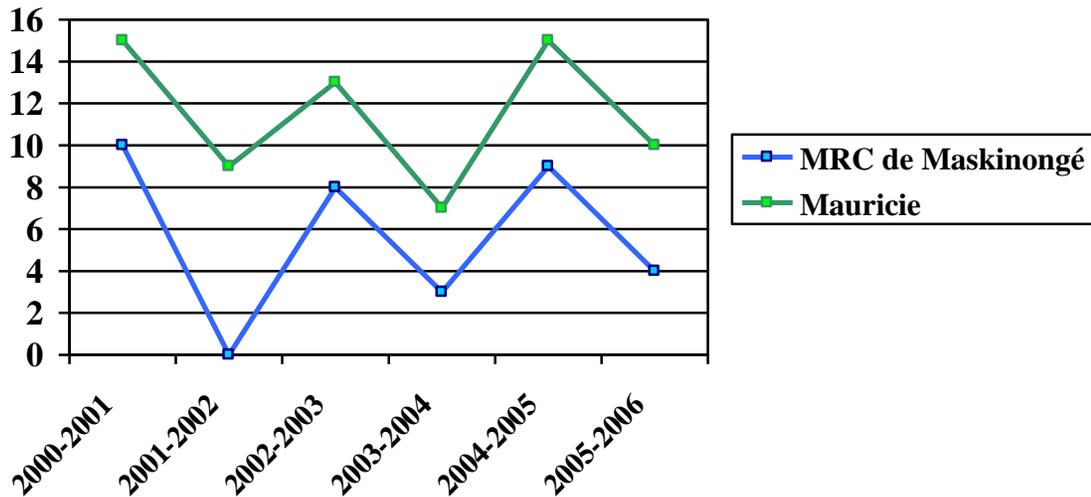
agriculteurs de la MRC, qui est de 47,6 ans contre 46,7 ans pour la Mauricie, peut, lui aussi, expliquer le nombre plus élevé de producteurs qui prévoient vendre ou transférer leur production dans les prochaines années.

Malgré tout, une proportion élevée de propriétaire prévoyant vendre ou transférer leur production a déjà identifié une relève (62,3 %). Cette proportion est plus élevée qu'au niveau de la Mauricie (59,8 %).

Pour soutenir cette relève, des programmes de prêts gouvernementaux ont été mis en place pour aider les nouveaux entrepreneurs agricoles à démarrer leurs entreprises ou à acquérir des parts de l'entreprise, tout en favorisant une meilleure formation. C'est la Financière agricole du Québec qui gère ces programmes.

Les chiffres fournis par la Financière agricole nous montrent que le nombre de subventions données dans le cadre du programme d'aide à la relève agricole a connu beaucoup de fluctuations au cours des dernières années, autant en Mauricie que dans la MRC de Maskinongé. Il est tout de même intéressant de noter que, pour la période 2000-2001 à 2005-2006, des subventions à l'établissement ont été donné à chaque année dans la MRC, sauf en 2001-2002. D'ailleurs, on peut constater le dynamisme de l'agriculture locale car, sur les 69 subventions accordées pour la relève dans la région de la Mauricie, 34 l'ont été dans la MRC (49,3 %).

Figure 1.3.1.1
 Nombre de subventions à l'établissement octroyé entre 2000-2001 et 2005-2006



Source: La Financière agricole du Québec, *Compilation spéciale*, juin 2006.

Les terres en friche

La cartographie numérique du système d'information écoforestière (SIEF), réalisée en 2000, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, permet de dégager les terres en friche sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

L'analyse de ces terres en friches est très révélatrice du dynamisme de l'agriculture dans la MRC de Maskinongé. En effet, on peut constater que ces terres ne représentent pas une grande portion du territoire de la MRC. On peut voir également que la superficie moyenne de ces terres est plutôt petite, soit 8,2 hectares. De plus, une bonne partie des terres en friches sont inadéquates au point de vue agricole. Plusieurs sont en fait des coulées argileuses dont les pentes abruptes ne permettent pas la culture.

Bien que la majorité d'entre elles (62,8 % des superficies totales en friche) se situent à l'intérieur de la zone agricole permanente, leur superficie moyenne est moins grande (7,6 hectares) que celles qui sont localisées en-dehors de la zone agricole (10,3 hectares).

Cette analyse a aussi permis de constater qu'il est rare de rencontrer une concentration importante des terres en friche dans un même secteur. Celles-ci sont

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

plutôt dispersées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il ne s'agit pas d'un phénomène très important puisqu'il est rare de rencontrer de grands blocs de lots inutilisés, surtout en milieu agricole.

Le tableau de la page suivante montre la répartition des terres en friche par municipalité. On peut voir que la proportion du territoire occupé par les terres en friche est plus forte dans les municipalités agricoles du sud de la MRC comme Maskinongé, Louiseville, Yamachiche et Saint-Sévère. Par contre, dans certains cas on peut expliquer ce fait par la présence de nombreuses terres en friche aux abords du lac Saint-Pierre. Ces terres en friche sont, le plus souvent, marécageuses et n'offrent pas de très bonnes conditions pour l'agriculture. Dans le cas de Saint-Sévère, c'est la présence de nombreuses coulées argileuses, considérées comme des terres en friche, qui explique cette proportion assez élevée.

Tableau 1.3.1.9
Répartition des terres en friche par municipalité

	Nombre (% MRC)	Superficie (% MRC)	Superficie moyenne	Importance / territoire de la municipalité
Municipalités				
Charette	13	86,5	6,7	2,1 %
Louiseville	41	373,4	9,1	6 %
Maskinongé	27	274,5	10,2	3,7 %
Saint-Alexis-des-Monts	17	157,5	9,3	0,2 %
Saint-Barnabé	14	104,8	7,5	1,8 %
Saint-Boniface	13	137,4	10,6	1,3 %
Sainte-Angèle-de-Prémont	14	103,8	7,4	2,7 %
Saint-Édouard-de-Maskinongé	8	57,2	7,2	1,1 %
Saint-Élie-de-Caxton	6	31,5	5,3	0,3 %
Saint-Étienne-des-Grès	26	178,9	6,9	1,7 %
Sainte-Ursule	14	98,9	7,1	1,5 %
Saint-Justin	8	34,2	4,3	0,4 %
Saint-Léon-le-Grand	22	171,2	7,8	2,2 %
Saint-Mathieu-du-Parc	9	143	15,9	0,6 %
Saint-Paulin	22	132,3	6	1,4 %
Saint-Sévère	13	122,1	9,4	3,8 %
Yamachiche	42	382,9	9,1	3,6 %
TOTAL	316	2 590,1	8,2	1,1 %

Source : MRNF (Forêt Québec), Système d'information écoforestière, 2000.

Depuis, l'entrée en vigueur des règles découlant du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine animale*, le phénomène des terres en friche tend à diminuer. En effet, l'obligation de gérer les déjections animales produites, à l'aide un plan agro-environnemental de fertilisation, fait en sorte que certaines terres en friche sont remises en culture, de même que certaines terres boisées sont défrichées afin d'avoir les superficies suffisantes pour l'épandage. Il y a donc une tendance à la diminution du nombre de terres en friche.

Cette situation entraîne certains impacts sur l'environnement. Le fait de défricher des secteurs où les terres sont presque entièrement en culture sans superficies boisées, modifie les régimes hydriques des cours d'eau et peut entraîner une accélération de l'érosion des berges.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

La zone agricole permanente

La zone agricole permanente, telle que déterminée par le décret adopté en 1988, occupe 35 % de la superficie totale du territoire de la MRC de Maskinongé, soit 83 566 ha. Le secteur composé des municipalités de la MRC ayant une vocation agricole active comprend, quant à lui, 88,8 % de son territoire en zone agricole permanente protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (soit 67 265 ha sur une superficie totale de 75 765 ha). Ces municipalités se retrouvent principalement dans la vallée du Saint-Laurent.

Ce secteur possédant des terres à fort potentiel agricole connaît un développement très limité du côté des activités autres qu'agricoles. En fait, les propriétés agricoles occupent environ 56,9 % de toute la superficie des municipalités considérées comme ayant une vocation agricole active. On les retrouve principalement dans le sud du territoire de la MRC. Cette situation contraste énormément avec le secteur localisé dans le piémont, beaucoup moins plat, à vocation agroforestière, où les propriétés pratiquant l'agriculture occupent à peine 4 % de l'ensemble de ce territoire.

Tableau 1.3.1.10
Superficie de la zone agricole permanente

	Superficies (hectares)	%
MRC de Maskinongé		
Zone agricole permanente.	83 566	35,0
Zone non agricole	155 090	65,0
Propriétés agricoles	49 687	20,8
Autres	188 969	79,2
Superficie totale	238 656	100

Municipalités agricole actives* (31,7 % du territoire de la MRC)		
Zone agricole permanente.	67 265	88,8
Zone non agricole	8 500	11,2
Propriétés agricoles	43 131	56,9
Autres	32 634	43,1
Superficie totale	75 765	100

* : Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Sévère, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Paulin et Saint-Étienne-des-Grès.

Municipalités agroforestières* (68,3 % du territoire de la MRC)		
Zone agricole permanente.	16 301	10,0
Zone non agricole	146 590	90,0
Propriétés agricoles	6 557	4,0
Autres	156 334	96,0
Superficie totale	162 891	100

* : Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette et Saint-Boniface.

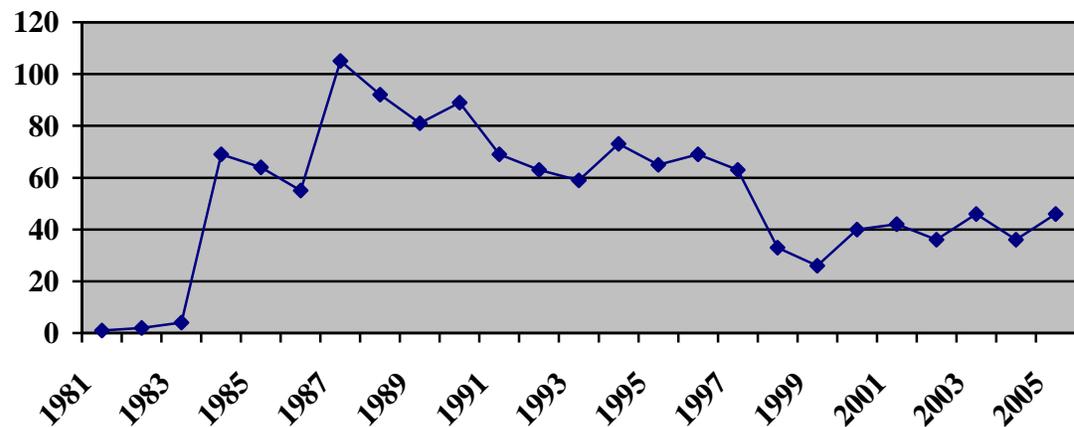
Source : Superficie de la zone agricole permanente : Commission de protection du territoire agricole, Rapport annuel de gestion, 2004-2005. Autres statistiques : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 2001.

La protection des terres agricoles et le développement rural

Après avoir assisté à un nombre record de demandes d'autorisation en 1987 (avant la révision de la zone agricole), une diminution assez constante des demandes a eu lieu jusqu'en 1999. Il était par ailleurs normal d'assister à une baisse du nombre de demandes après 1987 car la zone agricole révisée (adoptée par décret en juillet 1988) fut réduite en terme de superficie. Depuis 2000, la pression sur le développement du milieu agricole s'est stabilisée pour atteindre une quarantaine de demandes par année.

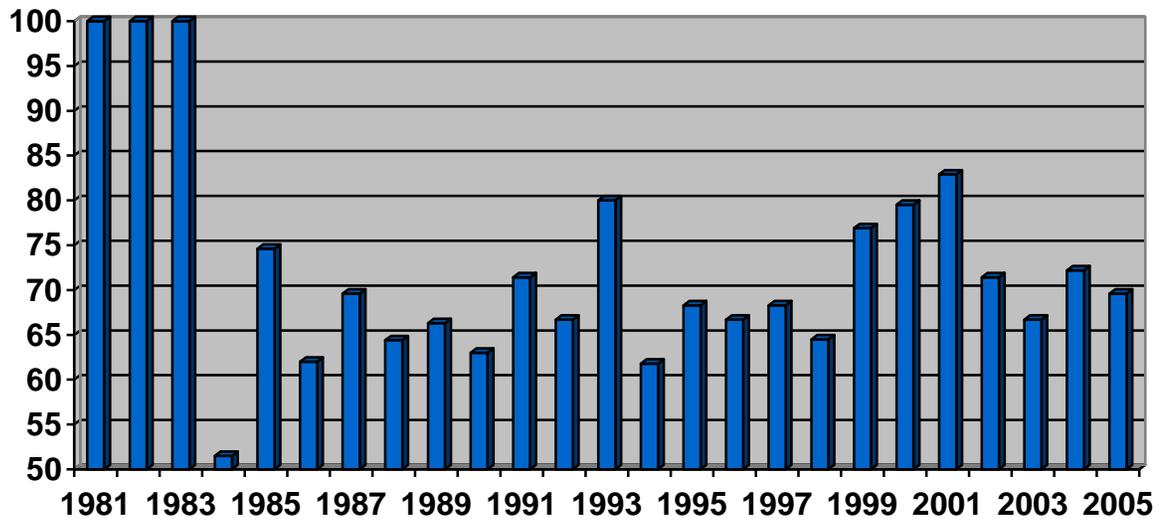
Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*, la CPTAQ a reçu des demandes d'autorisation variées. Le nombre d'autorisations accordées varie d'une municipalité à l'autre, et particulièrement en fonction des caractéristiques physiques de leur territoire. Plusieurs demandes ont été adressées dans le but d'obtenir l'autorisation de morceler une terre, d'agrandir un emplacement ou de régulariser une situation. Les autres demandes concernent l'autorisation d'utiliser un emplacement donné pour un usage autre qu'agricole. Les deux figures suivantes, ainsi que le tableau 1.3.1.10 dressent un bilan des demandes adressées à la Commission entre 1981 et 2005.

Figure 1.3.1.2
Demandes adressées à la CPTAQ, dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé,
entre 1981 et 2005



Source: MRC de Maskinongé, *Compilation spéciale*, février 2006.

Figure 1.3.1.3
Pourcentage de demandes acceptées à la CPTAQ, dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé,
entre 1981 et 2005



Source: MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, février 2006.

Tableau 1.3.1.11
Demandes adressées à la CPTAQ entre 1981 et 2005

	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes non-nécessaires ou désistements	Ordonnances de la CPTAQ	Total	% MRC	% de demandes acceptées
Municipalité							
Charette	42	18	5	2	67	5 %	70 %
Louiseville	86	41	7	0	134	10,2 %	67,7 %
Maskinongé	71	30	3	1	105	8 %	70,3 %
St-Alexis-des-Monts	5	2	1	0	8	0,6 %	71,4 %
St-Barnabé	42	17	0	0	59	4,5 %	71,2 %
St-Boniface	36	27	1	1	65	4,9 %	57,1 %
St-Angèle-de-Prémont	81	19	1	0	101	7,7 %	81 %
St-Édouard-de-Maskinongé	44	20	3	0	67	5,1 %	68,8 %
St-Élie-des-Caxton	9	4	1	0	7	1,1 %	69,2 %
St-Étienne-des-Grès	102	59	11	4	176	13,3 %	63,4 %
St-Ursule	52	24	1	0	77	5,9 %	68,4 %
St-Justin	59	22	1	0	82	6,2 %	72,8 %
St-Léon-le-Grand	46	29	4	1	80	6,1 %	61,3 %
St-Mathieu-du-Parc	4	4	0	0	8	0,6 %	50 %
St-Paulin	71	22	1	1	95	7,2 %	76,3 %
St-Sévère	16	6	0	0	22	1,7 %	72,7 %
Yamachiche	101	60	5	0	166	12,6 %	62,7 %
MRC de Maskinongé	867	404	45	10	1 326	100 %	68,2 %

Source : MRC de Maskinongé, *Compilation spéciale*, février 2006.

L'activité agricole et la protection de l'environnement

Certaines pratiques des activités agricoles impliquent des impacts au niveau environnemental. Que ce soit sur la qualité du sol, de l'eau ou de l'air, la culture du sol et l'élevage sont directement et indirectement responsables de la dégradation de la qualité de l'environnement. Déjà, en 1996, le "Profil environnemental du Québec, milieux et ressources", identifiait les principaux problèmes rencontrés à grande échelle, soit la détérioration de la structure des sols, la surfertilisation, la diminution de la teneur en matière organique, le compactage, l'acidification et l'érosion hydrique et éolienne.

Qu'elles proviennent de points identifiables et constants ou de points diffus, les sources de pollution, par l'effet du ruissellement ou de la percolation, se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines. Les particules de sols, les matières fertilisantes (azote et phosphore), les pesticides et autres polluants (micro-organismes, métaux lourds) sont entraînés dans la nappe phréatique ou les cours d'eau et provoquent des problèmes de sédimentation et de pollution. Ainsi,

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

l'épandage abusif ou en période inappropriée, des déjections animales, tout comme un mauvais entreposage de celles-ci, contribuent pour une large part à ce phénomène.

Il existe également des impacts sur le milieu. Le milieu agricole est affecté à sa source par la dégradation des terres. L'utilisation d'engrais chimiques, les pesticides, l'intensification de la production, l'utilisation de grosses machineries, destinés à accroître la production, ont contribué également à la dégradation du milieu. Le principal inconvénient causé par l'agriculture à l'air, provient des odeurs causées par la présence des productions animales. Ces inconvénients se retrouvent, à divers degrés, très dérangeants pour les résidents à proximité de l'exploitation agricole.

Le milieu agricole de la MRC de Maskinongé n'échappe pas aux phénomènes observés à plus grande échelle. L'importance des activités agricoles qu'on y retrouve suppose la présence de chacun des impacts observés au Québec.

Selon le "Plan d'action et de réhabilitation écologique du lac Saint-Pierre", la pollution de nature agricole représente une des deux causes principales, avec la pollution industrielle, de la détérioration du lac Saint-Pierre. Les tributaires transportent chaque année d'énormes quantités de pesticides, d'engrais minéraux et organiques jusqu'au fleuve.

Depuis quelques temps, nous assistons cependant à une prise de conscience des producteurs agricoles de la situation environnementale due aux activités agricoles. Des efforts sont mis sur la recherche de compromis entre la productivité et le respect des ressources environnementales. Le virage agroenvironnemental s'effectue graduellement, avec une sensibilisation accrue des producteurs et des prises de positions fermes de leurs représentants pour opter vers une agriculture durable.

La cohabitation des usages en zone agricole et la gestion des déjections animales

Depuis l'entrée en vigueur, en 1997, de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* et du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)*, plusieurs actions ont été orientées vers une agriculture durable. Le RRPOA, remplacé par le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* en 2002, est venu encadrer davantage les activités d'épandage sur les terres en culture, ainsi que l'entreposage des déjections animales. Il a également rendu obligatoire la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et la tenue d'un registre d'épandage.

En ce qui concerne les odeurs, la « *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* » a délégué aux MRC et aux municipalités, l'obligation de régir en cette matière. Et par la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives (PL 184)*, adoptée et entrée en vigueur en 2001, le gouvernement est venu consolider le cadre législatif régissant le régime de protection du territoire et des activités agricoles. Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement qui s'y rattachent, dictent la façon de faire à cet égard. Dorénavant, c'est à la MRC que revient le pouvoir de gérer la cohabitation des usages en zone agricole. Le gouvernement a ainsi donné aux MRC le droit de recourir au zonage des productions agricoles, un pouvoir encadré par ces orientations. De même un addenda à ces orientations a été adopté en février 2005 afin, notamment, d'ajouter la possibilité de contingerer les élevages porcins, suite aux modifications législatives introduites par le projet de loi 54.

La gestion des matières résiduelles fertilisantes

Plusieurs producteurs de la MRC épandent ou sont sollicités pour épandre sur leurs terres des résidus d'origine non agricole qui proviennent des industries ou des municipalités. Ce sont des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

Ces matières résiduelles sont de plusieurs types :

- les engrais organiques ou biosolides incluant les boues mixtes de papetières, provenant du traitement des eaux usées, des usines de pâtes et papiers et les boues municipales, provenant de l'épuration des eaux usées municipales ;

- les amendements organiques incluant les boues et résidus agroalimentaires (provenant des abattoirs ou autres usines de transformation des produits agricoles), certains composts, les boues primaires des papetières, incluant les boues de désencrage;
- les amendements calciques incluant les cendres de bois, boues magnésiennes, résidus de chaux, industriels et poussières de cimenteries, ainsi que les boues municipales chaulées.²

Leur utilisation s'inscrit dans le cadre du « Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 », qui vise une réduction de 60 % des résidus putrescibles récupérables annuellement d'ici 2008. Leur valorisation présente trois avantages : les producteurs agricoles profitent de la disponibilité de nouveaux engrais et d'amendements de qualité contribuant à améliorer le rendement des cultures, à réduire les coûts de la fertilisation ou à favoriser la conservation des sols. Elle permet aussi pour les industries et municipalités de réduire les coûts d'élimination de ces matières. Finalement, la valorisation permet de limiter le gaspillage des ressources ainsi que le recours à l'enfouissement sanitaire ou l'incinération des résidus. Plusieurs études, provenant de plusieurs sources (universités, MAPAQ, Agriculture Canada, etc.) ont démontré les effets positifs sur les cultures et les sols.

Avant d'épandre des MRF, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est requis. Celles-ci sont classées en fonction de leur teneur en contaminants (métaux, dioxines et furannes) et selon la teneur en organisme pathogène (coliforme fécaux et salmonelles). Le guide des « critères provisoires pour les MRF » établit les balises à respecter pour l'émission de ces certificats d'autorisation.

Les MRF les plus utilisées par les producteurs de la MRC sont les boues mixtes de papetières. Celles-ci, dépendamment de l'usine de laquelle elles proviennent ont diverses utilités. Dépendamment de l'analyse du sol où elles doivent être épandues, elles ont soit une valeur fertilisante ou servent à rétablir la matière organique. Jusqu'à maintenant, les résultats des études effectuées et de leur utilisation sur les terres de la région sont très positifs.

L'entreposage et l'épandage de boues d'abattoir ont également été effectués à quelques reprises sur le territoire. Ces matières résiduelles sont cependant plus problématiques, par leur nature et les odeurs qu'elles dégagent. Des recherches effectuées par une équipe scientifique en collaboration avec le ministère du

² Bovins du Québec, supplément de *La terre de chez nous*, Connaissez-vous les MRF ?, avril-mai 2001, pp. 34 à 36.

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs démontrent que ces boues doivent être stabilisées par la technique du chaulage avant de pouvoir être épandues ou entreposées³. Elles contiennent des organismes pathogènes qui peuvent avoir des impacts importants, pour la qualité de l'eau, de l'air et pour la santé humaine. Les odeurs qu'elles dégagent, même lorsqu'elles sont chaulées causent de graves inconvénients au voisinage. Par contre, le ministère considère qu'elles sont aptes à la valorisation agricole et que les efforts doivent être concentrés sur le traitement et la stabilisation. Leur valorisation doit être soumise aux règles de bonnes pratiques semblables à celles de boues de stations d'épuration municipales.

³ Ministère de l'Environnement du Québec, Fonds de recherche et de développement technologique en environnement : stabilisation et valorisation agricole des boues d'abattoir, Fiche 29, 1998.

1.3.2 Le milieu forestier

Selon le relevé de Forêt-Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune), la forêt couvre, si l'on y exclut les plans d'eau, 67,4 % du territoire de la MRC de Maskinongé (, soit 178 900 hectares. La proportion grimpe à près de 79 %, si l'on inclut les plans d'eau dans la superficie forestière. Cette superficie boisée est localisée principalement à l'intérieur des limites territoriales des municipalités situées dans le piémont et le plateau Laurentien, soit Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Sainte-Ursule. Le territoire forestier de la MRC de Maskinongé représente 5,5 % de la forêt mauricienne.

Un terrain forestier est considéré productif lorsqu'il peut produire au moins 50 m³ de matière ligneuse à l'hectare. La forêt productive exclut les superficies occupées par les chemins forestiers, les tourbières, les gravières, etc.. La forêt est considérée productive dans une proportion d'environ 97 % de la superficie forestière de la MRC.

La forêt contribue largement au développement économique et social de la MRC de Maskinongé. Ses caractéristiques permettent d'offrir de nombreuses activités comme les interventions d'aménagement forestier (récoltes et travaux sylvicoles), la récréation, l'exploitation de la faune et l'acériculture. En raison de ses fonctions environnementales, la forêt joue également un rôle dans l'équilibre des écosystèmes et la santé des êtres vivants.

Les principales essences d'arbres

L'ensemble du territoire est occupé majoritairement par des peuplements feuillus. À l'exception du territoire de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Mathieu-du-Parc, le domaine de l'érablière à tilleuls et à bouleaux jaunes domine avec, comme essences principales, l'érable, le tilleul et le frêne.

Sur le territoire des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Mathieu-du-Parc, c'est le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes qui prévaut avec des essences de sapins, d'épinettes, d'érables, de bétulaies et de pruches.⁴

⁴ M.E.R., Les régions écologiques du Québec méridional deuxième approximation, B.N.Q., 1985.

Les régimes de propriété

La forêt publique

Avec 98 325 hectares de forêt publique, la superficie forestière publique représente 55 % de la superficie forestière totale de la MRC

Ces forêts publiques sont essentiellement sous juridiction du gouvernement provincial et leur gestion dépend de certains ministères ou organismes gouvernementaux. Le territoire public en général est géré par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF), la réserve écologique Marie-Jean-Eudes par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le Parc national du Canada de la Mauricie par Parcs Canada et la Réserve faunique Mastigouche par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

La forêt privée

La MRC comprend 80 575 hectares de forêt privée. Cette superficie forestière privée est répartie entre plus de 1 500 propriétaires⁵, dont 646 ayant le statut de producteur forestier (excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton , Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc)⁶. Elle représente 45 % de la superficie forestière totale de la MRC. Un propriétaire forestier possède environ 30 hectares en moyenne et on retrouve quelques grands propriétaires possédant plus de 800 hectares.

Ce sont majoritairement des hommes (91 %), dont l'âge moyen est de 53,6 ans et qui, dans 88 % des cas, ont acquis leurs terres boisées depuis plus de 10 ans. La plupart de ces propriétaires possèdent des lots qui sont peu éloignés de leur propriété. Pour 89 % d'entre eux, ces lots sont situés à moins de 50 kilomètres de leur propriété. Enfin, la raison principale pour laquelle ils possèdent des lots boisés est, dans 62 % des cas, le plaisir, le loisir et la détente⁷.

⁵ Service d'évaluation, Rôle d'évaluation - MRC de Maskinongé, 1996.

⁶ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, Compilation annuelle, 1998.

⁷ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, Enquête auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie, 1999.

La composition forestière

Tel que démontré au tableau 1.3.2.1, le couvert forestier productif, sur le territoire forestier de la MRC (excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc), se compose principalement de feuillus et de mélangés. La forêt en régénération est constituée de territoire dont le couvert est en reconstitution suite à une récolte, un feu, une épidémie d'insectes, une maladie ou un chablis.

La forêt publique

En comparant la forêt publique de la MRC de Maskinongé à celle de la Mauricie, on s'aperçoit que cette première est constituée d'une faible proportion de résineux. Le couvert forestier public de la MRC comporte 12 % de résineux et 36 % de feuillus, en opposition à 38 % de résineux et 22 % de feuillus pour la région mauricienne.

La forêt privée

La forêt privée de la MRC de Maskinongé est composée d'une plus grande proportion d'essences feuillues par rapport à celle de la région Mauricie. En effet, on retrouve, dans la région de la Mauricie, 27 % de feuillus, en opposition à 51 % pour la MRC, et 33 % de résineux, en opposition à seulement 9 %. Le fait que la forêt privée de la MRC de Maskinongé se retrouve majoritairement au sud de la Mauricie, avec un climat plus favorable aux espèces feuillues explique, en bonne partie, l'existence d'un si grand écart.

Tableau 1.3.2.1
Couvert forestier productif - 2006

	Résineux	Mélangés	Feuillus
MRC de Maskinongé*			
Forêt publique	12 %	53 %	36 %
Forêt privée	9 %	40 %	51 %
Mauricie			
Forêt publique	38 %	40 %	22 %
Forêt privée (1997)	33 %	25 %	27 %

Source : MRNF, SPBM, Compilation spéciale, 2006.

Le volume marchand brut

Le volume marchand brut constitue le volume ligneux du tronc et des branches de 10 cm et plus. Le tableau 1.3.2.2 démontre les ratios du volume marchand brut productif pour les forêts de résineux et de feuillus.

Tableau 1.3.2.2
Volume marchand brut de la forêt productive - 1997

	Résineux	Feuillus
MRC de Maskinongé*		
Forêt publique	40 %	60 %
Forêt privée	25 %	75 %
Mauricie		
Forêt publique	56 %	44 %
Forêt privée	47 %	53 %

Source : : MRNF, MRC de Maskinongé, *Compilation spéciale*, 1999.

* Données excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc

La grande majorité du volume marchand brut de la forêt de la MRC est composée d'essences feuillues (60 % pour la forêt publique et 75 % pour la forêt privée).

La forêt publique

Étant donné la situation géographique de la forêt publique de la MRC (excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc), on y retrouve un plus petit pourcentage du volume marchand brut d'essences résineuses (40 %) qu'à l'intérieur de la forêt régionale (56 %).

La forêt privée

En forêt privée, les trois quarts du volume marchand brut sont composés d'arbres feuillus, comparativement à 53 % en forêt régionale. La différence, dans les volumes de résineux, entre la forêt publique (40 %) et privée (25 %), peut s'expliquer par l'abondance d'érablières et l'exploitation soutenue des résineux sur les terrains boisés privés.

L'âge des peuplements

Le tableau 1.3.2.3 démontre l'âge des peuplements de la forêt productive pour la MRC de Maskinongé et la région de la Mauricie.

Tableau 1.3.2.3
Âge des peuplements de la forêt productive - 2006

	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans
MRC de Maskinongé *						
Forêt publique	18 %	5 %	10 %	33 %	34 %	0 %
Forêt privée	13 %	12 %	19 %	40 %	16 %	0%
Mauricie						
Forêt publique	22 %	10 %	8 %	35 %	16 %	9 %
Forêt privée (2001)	12,5 %	16 %	21 %	9%	0,5	0%

Source : MRNF, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, compilation spéciale, 2001 et 2006

La forêt publique

Bien qu'il y ait une plus faible proportion de jeunes pousses de 10 ans et moins, les peuplements de la forêt publique régionale sont généralement plus jeunes que ceux localisés sur le territoire de la MRC. De plus, la structure de la forêt publique de la MRC est différente de celle de la région. En effet, les variations entre les différentes strates d'âges sont généralement inférieures dans les forêts régionales publiques et privées.

La forêt privée

La forêt privée de la MRC peut être qualifiée de jeune. Environ 44 % des superficies forestières se retrouvent à l'intérieur des classes d'âges égales ou inférieures à 50 ans. En comparaison, la forêt privée de la Mauricie, avec 49,5 % des superficies forestières égales ou inférieures à 50 ans, est légèrement plus jeune que la forêt de la MRC

Les travaux sylvicoles

Il existe trois modes d'intervention pour les travaux sylvicoles¹:

- Les traitements avec récoltes, pour les forêts composées d'arbres d'âges différents, sont des coupes de jardinage et de préjardinage et des coupes d'amélioration tandis qu'il s'agit, pour les forêts formées d'arbres dont les différences sont nulles ou faibles, de coupes avec protection de la régénération et des sols, des coupes par bandes ou par trouées et des coupes progressives.
- Les traitements d'éducation des peuplements forestiers, sont : des coupes d'éclaircies commerciales afin d'accélérer l'accroissement en diamètre des tiges et d'améliorer la qualité des arbres résiduels et des coupes d'éclaircies précommerciales, afin de diminuer la compétition inter et intraspécifique qui nuit aux arbres d'avenir. Ce mode d'intervention comprend également des coupes de dégagement de plantation, de dégagement de la régénération naturelle et d'entretien de plantation.
- Les traitements de remise en production sont constitués de traitements de préparation de terrain, de reboisement, de regarni et de drainage.

La forêt publique

En forêt publique, l'activité forestière est gérée à l'aide de plans d'aménagement forestier, préparés par les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Selon les principes du régime forestier en place, cette planification associe les activités de récolte à l'aménagement forestier, selon un rendement soutenu réalisé dans le respect des différentes composantes du milieu.

Un détenteur de CAAF, récoltant des arbres sur une superficie donnée, a l'obligation de la remettre en production, c'est-à-dire d'y assurer une régénération adéquate, selon le manuel d'aménagement forestier et en vertu du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI).

Le CAAF constitue une entente d'une durée de 25 ans entre le gouvernement provincial et une usine. Il est renouvelable tous les cinq ans, si l'industriel a respecté ses obligations. Il comprend l'évaluation de la possibilité forestière d'une aire commune; le volume de récolte autorisé pour chaque groupe d'essences, en

¹ MRNF, *Aménager pour mieux protéger les forêts*, 1994, p. 82.

tenant compte de la possibilité forestière et des autres sources d'approvisionnement de l'usine; les traitements sylvicoles nécessaires pour maintenir cette possibilité forestière.

À chaque année, des travaux sylvicoles d'éducation et des travaux de remise en production sont effectués sur le territoire de la MRC. Au cours des dernières années, l'entretien de plantation et le reboisement ont été les travaux qui ont concerné les plus grandes superficies, malgré le fait que le reboisement fait de plus en plus place à la protection de la régénération naturelle. De plus, d'année en année, plusieurs kilomètres de chemins forestiers sont construits.

Des travaux sylvicoles avec récolte sont également réalisés annuellement. La grande majorité des superficies récoltées, le sont par des coupes de protection de la régénération et des sols (surtout pour les superficies forestières résineuses). Parmi les autres types de coupe, les coupes partielles, utilisées surtout pour les peuplements feuillus, sont de plus en plus utilisées dans la MRC.

La forêt privée

En forêt privée, l'activité forestière est gérée par plusieurs intervenants du milieu qui contribuent à sa mise en valeur :

- Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) gère un plan conjoint s'appliquant à l'ensemble des producteurs de bois de la MRC. Ce plan conjoint permet d'établir les conditions de production et de mise en marché de la ressource forestière vers les différentes usines (incluant les scieries depuis 1994).
- L'Agence de mise en valeur de la forêt privée mauricienne (AMFM) a vu le jour sur le territoire de la Mauricie en 1995. Les mandats de l'agence consistent à assurer la concertation, à allouer les ressources pour la mise en valeur de la forêt privée et à définir les balises du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées mauriciennes.
- Le Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière et divers consultants en foresterie planifient et gèrent, auprès des propriétaires, les programmes de mise en valeur.

Le MRNF alloue, chaque année, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux en forêt privée. Les propriétaires, qui s'enregistrent au programme gouvernemental de mise en valeur, réalisent des travaux sylvicoles d'éducation ou de remise en production. Le reboisement et les éclaircies précommerciales représentent généralement les superficies de travaux les plus importantes. De plus, certains propriétaires forestiers peuvent se munir d'un plan simple de gestion et des travaux de drainage peuvent avoir lieu.

Cependant, l'absence d'encadrement sur les normes d'interventions, au niveau du volume de bois prélevé, a entraîné des abus à ce niveau, par certains propriétaires privés. Contrairement à la forêt publique, où les détenteurs de CAAF sont soumis à un principe de rendement soutenu, ce n'est pas le cas des propriétaires forestiers qui exploitent leur lot comme bon leur semble, malgré la sensibilisation effectuée par les organismes qui les conseillent.

Les fonctions environnementales de la forêt

Les forêts permettent de préserver la qualité de l'air en filtrant certaines particules ou gaz polluants, et en transformant le gaz carbonique en oxygène nécessaire à la vie. Par l'évapotranspiration, la réduction de la vitesse du vent et l'ombre projetée au sol, le milieu forestier joue un rôle déterminant sur la température et l'humidité. La cime des arbres et les lits de feuilles protègent l'érosion du sol et contribuent au maintien de la qualité des cours d'eau et de la nappe phréatique.

La forêt a un impact sur la santé et sur le bien-être des gens. La multitude de paysages, les loisirs et les activités de plein air contribuent à la santé physique et à la détente de la population. La section suivante intitulée " L'activité récréotouristique " dresse un portrait complet des diverses activités pratiquées en forêt. La forêt, de plus, constitue un milieu de vie pour la flore et la faune, contribuant à la santé grâce au maintien de la biodiversité. Actuellement, plus de 65 % de nos médicaments nécessitent des espèces fauniques et floristiques à l'état sauvage pour leur fabrication.¹

En forêt privée, il semble que les propriétaires sont conscients qu'il est important de protéger l'environnement sur leurs terres à bois. Ainsi, 73 % d'entre eux sont en faveur d'une réglementation des coupes de bois visant la protection de l'environnement et 86 % à ce qu'une vérification de leur espace boisé soit effectuée. De plus, 55 % des propriétaires d'espaces boisés privés ont veillé à la conservation d'une partie de ceux-ci pour protéger la faune ou un élément rare.

¹ Profil environnemental du Québec - milieux et ressources, Québec, 1996, p.104.

Enfin, 60 % des propriétaires mentionnent la protection de l'espace boisé comme étant une des principales raisons de posséder des lots boisés.¹

La récolte forestière

L'industrie forestière occupe une place importante au niveau industriel et au niveau de l'emploi sur le territoire de la MRC. Les industries du bois s'approvisionnent d'arbres provenant des forêts publiques et privées.

Tableau 1.3.2.4
Volume et valeur de la récolte forestière (2004 à 2006)

Volume moyen de bois récolté (m ³ solide)				
	Résineux		Feuillus*	
	2004-05	2005-06	2004-05	2005-06
MRC Maskinongé*				
Forêt publique ¹	27 900	11 200	21 500	20 000
Forêt privée ²	-	14 620	-	18 260
Total	-	25 720	-	38 260

Le volume et la valeur des feuillus en forêt privée incluent une estimation concernant le bois de chauffage.

Source : MRNF Mauricie - Bois-Francis, Compilation spéciale, 2004 à 2006
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, 2006

En général, la récolte forestière, provenant de la forêt publique, prend la direction presque exclusivement de scieries situées à l'extérieur de la MRC. Cependant, il faut souligner que la grande majorité de ces scieries sont localisées en Mauricie. Les copeaux, émanant des scieries, prennent ensuite la direction des papetières de la Mauricie en vue d'être transformés. Un faible pourcentage de la récolte forestière prend la direction d'autres régions du Québec.

¹ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, Enquête auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie, 1999.

Tableau 1.3.2.5
Livraison par catégorie d'usine (2004 à 2006)

	FIBRES (Pâtes/papier, énergie, panneaux)		SCIAGE ET DÉROULAGE (scierie, déroulage, palette et poteau)	
	2004-05	2005-06	2004-05	2005-06
MRC de Maskinongé*				
Forêt publique	29 %	60 %	71 %	40 %
Forêt privée	-	78 %	-	22 %

Sources : MRNF, Compilation spéciale, 2006.

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, 2006.

Dans les années 90, il a été constaté que de moins en moins de livraisons, en provenance de la forêt privée, se faisait directement dans les usines qui utilisent les fibres de bois. La tendance, stabilisée ces dernières années, va vers une première transformation dans les entreprises de sciage et de déroulage avant que les résidus (copeaux) ne soient ensuite livrés aux usines de fibres.

Emplois

Le secteur de l'exploitation forestière regroupe les entreprises dont l'activité principale est la production de grumes (troncs d'arbres abattus et ébranchés), tandis que le secteur des services forestiers est principalement constitué de reboiseurs. En 1998, on dénombrait 23 entreprises engagées dans le travail en forêt, dont 16 localisées à St-Alexis-des-Monts, qui fournissaient de l'emploi à 259 personnes.

Tableau 1.3.2.6
Entreprises et emplois (1998)*

	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Exploitations et services forestiers		
Exploitations forestières	16	194
Services forestiers	7	67
Transformation récolte forestière		
Bois	22	352
Meuble *	38	924
Papier	1	55
Total	84	1 592

* Excluant les manufacturiers de meubles de métal, de plastique ou autre ainsi que les rembourreurs et les manufacturiers de matelas.

Source : Développement des ressources humaines du Canada, Fichier des entreprises, 1998.

N.B. : Le nombre d'emplois équivaut au nombre maximal d'employés qu'une entreprise a eu dans l'année (1 employé saisonnier = 1 emploi).

* Données excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc

Les grandes industries de transformation de la ressource forestière sont localisées à l'extérieur du territoire de la MRC. En 1998, l'industrie de la transformation du bois constituait un secteur industriel très important pour la MRC avec 39,2 % des 3 395 emplois générés par le secteur manufacturier¹, et ce, malgré le fait que ces industries s'approvisionnent largement à l'extérieur de la MRC.

Les emplois manufacturiers sont répartis en trois groupes d'industries, soit le bois, le meuble et le papier. En 1998, pour le territoire de la MRC de Maskinongé on retrouve les classes du groupe des industries du bois suivantes : industries de scieries et ateliers de rabotage, industries des bâtiments préfabriqués à charpentes de bois, industries des armoires et placards de cuisine, industries des portes et fenêtres en bois, industries des boîtes et palettes en bois, industries de la préservation du bois, industries des panneaux agglomérés et autres industries du bois.

Pour le groupe des industries du meuble, les classes suivantes se retrouvent sur le territoire : industries des meubles de maison en bois, industries des meubles et autres industries des meubles et articles d'ameublement pour institutions et autres

¹ Centre des ressources humaines Canada, Fichier des entreprises, 1998.

industries du meuble et des articles d'ameublement non classés. Le groupe du papier comprend l'industrie Matériaux spécialisés Louiseville inc., spécialisé dans les panneaux et le papier de construction.

L'utilisation pour l'acériculture

Selon les données récoltées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), on retrouvait en 1999, 53 335 entailles, en grande majorité sur les érablières à sucre en terre privée. Dans les municipalités de Saint-Justin et de Saint-Paulin, on retrouve près de la moitié du nombre des entailles et des superficies en érablière. En 2004, sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé, , 65 136 entailles ont été répertoriées par le MAPAQ.

Sur les terres boisées privées susceptibles d'accueillir des peuplements d'érables à sucre, en 1994, environ 40 % de la superficie est non exploitée pour l'acériculture. Ces terres boisées privées non exploitées appartenaient alors à près de 600 agriculteurs¹. C'est principalement en raison de l'âge avancé des propriétaires et du manque de relève que ces peuplements demeurent inexploités.

Cependant, la situation semble meilleure à ce niveau que dans l'ensemble de la Mauricie. En effet, c'est dans la MRC de Maskinongé (excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc) que l'on retrouve la plus forte proportion de propriétaires intéressés à produire du sirop d'érable au cours des cinq prochaines années pour se procurer un revenu (29 % d'entre eux par rapport à 20 % pour la Mauricie). De plus, 26 % des propriétaires de la MRC (excluant le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc) en avaient déjà produit par le passé, comparativement à seulement 17 % pour l'ensemble de la Mauricie². Il est important de mentionner, pour bien comprendre ces chiffres, que la MRC de Maskinongé est particulièrement bien située à ce niveau et on y rencontre de grandes concentrations d'érables à sucre, ce qui est moins le cas pour d'autres MRC de la Mauricie situées plus au nord.

¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Statistiques agricoles, 1994.

² Agence régionale de Mise en valeur des Forêts privées Mauriciennes, Enquête auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie, 1999.

Valeur marchande de la récolte

L'industrie de la sève et du sirop d'érable arrive au troisième rang parmi les exportations alimentaires du Québec. Les statistiques recueillies au MAPAQ nous indiquent qu'il y avait, 2004, 56 acériculteurs sur le territoire de la MRC Ils exploitent, en tout, 418,83 hectares de forêt. Il est probable que la superficie exploitée soit, en réalité, plus petite car certains exploitants déclarent la superficie totale de leur érablière, plutôt que la superficie effectivement exploitée. Il est également important de mentionner que ces chiffres ne font état que des acériculteurs enregistrés au MAPAQ. Dans les faits, il y en aurait plus. Il est cependant difficile de les chiffrer précisément.

On estime la valeur de la vente au détail des produits de la sève de l'érable à sucre à environ 5,00 \$ l'entaille en 1999 et entre 4 et 7 \$ en 2004. Ce prix varie selon le pourcentage de la production écoulee directement au public et selon le niveau de transformation de l'eau d'érable.

Tableau 1.3.2.7**Importance économique de l'acériculture dans la MRC de Maskinongé – 2004**

Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	Superficie érablières exploitées	Valeur marchande de la récolte
56	65 136	418,9 ha	217 359 \$

Source : MAPAQ, Statistiques acéricoles provenant des fiches d'information des producteurs, 2004.

La production sucrière constitue généralement un revenu d'appoint à l'exploitation de fermes. Sur le territoire, on retrouve environ 8 acériculteurs pour qui la production de sirop d'érable représente leur principale occupation. En offrant des repas où le sirop occupe une part prépondérante du menu, 9 acériculteurs complètent leur activité annuelle grâce au tourisme acéricole. Depuis quelques temps, on constate une demande accrue pour les érablières situées dans la partie nord de la MRC, sur les terres publiques.

1.3.3 Le milieu récréotouristique

La villégiature

La villégiature n'est pas un phénomène récent dans la MRC de Maskinongé. Déjà au début de la colonie, les premiers habitants, venus peupler la région, se sont installés en bordure de la seule voie de communication existante : le fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Pierre). Ceux-ci n'ont pas tardé à s'éloigner des rives du lac Saint-Pierre en raison des inondations printanières, qui leur rendaient la vie difficile. Par la suite, la beauté du lieu et sa quiétude ont incité quelques-uns à venir s'y installer de façon temporaire dans les saisons plus clémentes.

Dès le 19^e siècle, la beauté du paysage et l'abondance des ressources pour la chasse et la pêche ont attiré de nombreux américains de la Nouvelle-Angleterre à l'intérieur du plateau Laurentien.

Petit à petit, à partir de ces premières formes de villégiature, cette activité a pris sa place, particulièrement sur le plateau Laurentien, où le calme de la nature incite à la détente et facilite la pratique de plusieurs sports, tels que la chasse, la pêche, le nautisme, etc. Aujourd'hui, la villégiature occupe une place relativement importante dans la MRC de Maskinongé, et plus particulièrement, dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, où elle est de plus en plus florissante.

Localisation

La MRC de Maskinongé est couverte d'eau sur 11,2 % de son territoire, ce qui est très intéressant pour le développement de la villégiature. Ainsi, les nombreux lacs et cours d'eau du territoire attirent sur leurs rives la majorité des villégiateurs (villégiature riveraine). Par contre, on retrouve également beaucoup de chalets isolés sur des terres boisées où il n'y a pas de cours d'eau à proximité (villégiature en forêt). Une forte proportion de ceux-ci se retrouve dans le piémont et le plateau Laurentien, ainsi que sur les terres publiques et sont utilisés comme camp de chasse ou camp forestier.

De petites zones de villégiatures homogènes (villégiature rurale) se retrouvent également, le long d'un même chemin, à la sortie des noyaux villageois, dans des secteurs alliant tranquillité et proximité des services. On peut y observer, à l'occasion, un phénomène de transformation de chalets en résidences permanentes, car ceux-ci sont souvent, de par leur facilité d'accès à un chemin public, habitables à l'année ou facilement transformables en résidence permanente.

La majorité des résidences secondaires sont situées à proximité d'un chemin municipalisé. Il y a peu de cas où l'on observe un regroupement de chalets sur un chemin privé. Le plus souvent, il s'agit de bâtiments isolés appartenant à un propriétaire qui possède également le chemin privé lui servant d'accès. Ces chalets sont destinés à demeurer isolés car leurs propriétaires désirent conserver une certaine tranquillité. Les pressions, au niveau de l'obtention de services municipaux supplémentaires, sont donc relativement faibles.

La villégiature sur les terres publiques

Mis à part une bande de terres riveraines en bordure du lac Saint-Pierre, le gouvernement possède de vastes territoires, concentrés à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, et faisant partie du plateau Laurentien. Ce territoire public est utilisé de manière importante pour la villégiature.

De façon générale, la villégiature sur terres publiques est caractérisée par des activités de chasse et / ou de pêche, mais peut aussi être utilisée simplement pour la détente. À Saint-Alexis-des-Monts, la réserve faunique Mastigouche occupe une bonne partie des terres publiques et compte 42 chalets locatifs, gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). De plus, le MRNF a émis un total de 105 baux de villégiature sur ce territoire public, dont 72 pour fins personnelles de villégiature (terrains de 4 000 m² en majorité) et 33 pour fins d'abris sommaires en forêt (emplacements de 100 m²) (2006). Ces baux se localisent majoritairement hors de la réserve faunique, en bordure de certains lacs. On en dénombre 63 à Saint-Alexis-des-Monts, 40 à Saint-Mathieu-du-Parc et seulement 2 à Saint-Paulin où on ne compte que quelques lots en terres publiques. Au cours des dernières années, on a remarqué une diminution du nombre de baux de villégiature émis en raison de ventes à des propriétaires privés autour de certains lacs, notamment les lac des Pins Rouges, à la Coureuse, Carufel (Saint-Alexis-des-Monts), Barnard, en Croix (Saint-Mathieu-du-Parc) et le petit lac des Pins Rouges (Saint-Paulin).

Les terres publiques de la MRC de Maskinongé sont fortement sollicitées pour diverses fins récréatives. C'est pourquoi le plan régional de développement du territoire public (PRDTP) les identifie dans un territoire de gestion 1 (sauf pour la réserve faunique Mastigouche qui est un territoire de gestion 2). Dans ces territoires de gestion 1, le MRNF vise à orienter le développement de la villégiature dans des sites où les possibilités de mise en valeur des terres à des fins récréatives sont diversifiées. Dans le cas de la MRC de Maskinongé, le territoire qui se trouve en gestion 1 est considéré comme un pôle de consolidation de l'hébergement commercial haut de gamme. Il ne devrait donc pas y avoir de

nouveaux secteurs de villégiature à développer dans les prochaines années mais plutôt une consolidation des secteurs déjà existants.

Importance des résidences secondaires par municipalité

Le tableau suivant répertorie la proportion des résidences secondaires, pour chaque municipalité par rapport au total de la MRC de Maskinongé. La compilation effectuée considère comme résidence secondaire les chalets (autant privés que locatifs), mais également les camps de chasse et de pêche, ainsi que les camps forestiers.

Tableau 1.3.3.1
Nombre et valeur foncière des résidences secondaires– 2006

	Nombre de chalets	% MRC	Nombre de camps ¹	% MRC	Valeur foncière (bâtiment) ²	% de la richesse foncière totale de la municipalité	Valeur foncière moyenne
Municipalités							
Charette	41	1,6 %	2	1,1 %	389 000 \$	1,5 %	9 047 \$
Louiseville	49	1,9 %	0	0 %	910 400 \$	0,4 %	18 580 \$
Maskinongé	60	2,3 %	2	1,1 %	1 076 700 \$	1,8 %	17 366 \$
St-Alexis-des-Monts	779	30,1 %	44	24,9 %	23 362 200 \$	19,1 %	28 387 \$
St-Barnabé	14	0,5 %	0	0 %	245 500 \$	0,7 %	17 536 \$
St-Boniface	157	6,1 %	4	2,3 %	4 172 600 \$	3,6 %	25 917 \$
Ste-Angèle-de-Prémont	44	1,7 %	0	0 %	856 300 \$	5,1 %	19 461 \$
St-Édouard-de-Maski.	81	3,1 %	3	1,7 %	1 311 700 \$	6,6 %	15 615 \$
St-Élie-de-Caxton	343	13,3 %	49	27,7 %	9 725 700 \$	18,4 %	24 810 \$
St-Étienne-des-Grès	134	5,2 %	1	0,6 %	1 677 900 \$	1,7 %	12 429 \$
Ste-Ursule	59	2,3 %	1	0,6 %	1 575 700 \$	4,0 %	26 262 \$
St-Justin	59	2,3 %	10	5,6 %	1 172 100 \$	3,3 %	16 987 \$
St-Léon-le-Grand	6	0,2 %	0	0 %	130 500 \$	0,4 %	21 750 \$
St-Mathieu-du-Parc	647	25 %	49	27,7 %	27 438 800 \$	37,8 %	39 424 \$
St-Paulin	59	2,3 %	10	5,6 %	1 093 800 \$	2 %	15 852 \$
St-Sévère	11	0,4 %	0	0 %	170 500 \$	1,4 %	15 500 \$
Yamachiche	45	1,7 %	2	1,1 %	987 000 \$	1,1 %	21 000 \$
TOTAL	2 588	100 %	177	100 %	76 296 400 \$	6,8 %	27 594 \$

¹ : Comprend les camps de chasse et pêche, ainsi que les camps forestiers.

² : Valeur foncière de l'ensemble des résidences secondaires.

Source : Compilation spéciale, rôles d'évaluation des municipalités, 2006.

La majorité des résidences secondaires est localisée à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton, qui sont caractérisées par un paysage forestier (forêt laurentienne principalement) et parsemées d'un grand nombre de lacs et de cours d'eau. Ces trois municipalités regroupent 69,1 % de toutes les résidences secondaires de la MRC de Maskinongé.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

D'autre part, en bordure du lac St-Pierre, zone également à fort potentiel pour la villégiature, le développement y est pratiquement inexistant, étant donné la réglementation entourant la présence de la zone inondable, qui empêche toute nouvelle construction. On peut même affirmer que le nombre de chalets diminue dans ce secteur, en raison d'une tendance à leur transformation en résidences permanentes. En effet, le nombre de résidences secondaires a diminué de 5,3 %, entre 2001 et 2006, dans les trois municipalités riveraines du lac Saint-Pierre (Maskinongé, Louiseville et Yamachiche).

L'importance relative de la valeur foncière totale des résidences secondaires varie beaucoup d'un endroit à l'autre. Bien que ce soit la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts qui compte le plus de résidences secondaires (779), c'est à Saint-Mathieu-du-Parc que l'on retrouve le plus fort impact sur la richesse foncière. On peut expliquer ce fait, entre autre, par la présence beaucoup plus marquée à Saint-Alexis-des-Monts de gros projets récréotouristiques, comme l'auberge du Lac-à-l'Eau-Claire, l'auberge Sacacomie ou la pourvoirie du Lac Blanc. De ce fait, l'importance de la villégiature de chalet par rapport à l'ensemble de la valeur foncière tend à être plus modeste. Au contraire, à Saint-Mathieu-du-Parc, il y a peu de développements récréotouristiques d'envergures. La villégiature de chalet prend donc une plus grande place au niveau économique. Ainsi, la valeur totale des résidences secondaires se chiffre à 27 438 800 \$, ce qui représente 37,8 % de l'ensemble de la richesse foncière de la municipalité. De plus, la valeur moyenne de ces résidences est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. Elle s'élève à 39 424 \$ par rapport à une moyenne de 27 594 \$ pour la MRC.

Tableau 1.3.3.2
Année de construction des résidences secondaires – 2006

	Avant 1990	%	Entre 1990 et 1999	%	Depuis 2000	%	Total
Municipalité							
Charette	39	90,7 %	4	9,3 %	0	0 %	43
Louiseville	47	95,9 %	1	2,0 %	1	2 %	49
Maskinongé	54	87,1 %	3	4,8 %	5	8,1 %	62
St-Alexis-des-Monts	674	81,9 %	116	14,1 %	33	4 %	823
St-Barnabé	13	92,9 %	0	0 %	1	7,1 %	14
St-Boniface	114	70,8 %	26	16,1 %	21	13 %	161
Ste-Angèle-de-Prémont	31	70,5 %	9	20,5 %	4	9,1 %	44
St-Édouard-de-Maski.	77	91,7 %	5	6 %	2	2,4 %	84
St-Élie-de-Caxton	336	85,7 %	42	10,7 %	14	3,6 %	392
St-Étienne-des-Grès	132	97,8 %	2	1,5 %	1	0,7 %	135
Ste-Ursule	54	90 %	4	6,7 %	2	3,3 %	60
St-Justin	61	88,4 %	6	8,7 %	2	2,9 %	69
St-Léon-le-Grand	6	100 %	0	0 %	0	0 %	6
St-Mathieu-du-Parc	621	89,2 %	54	7,8 %	21	3 %	696
St-Paulin	60	87 %	7	10,1 %	2	2,9 %	69
St-Sévère	11	100 %	0	0 %	0	0 %	11
Yamachiche	47	100 %	0	0 %	0	0 %	47
TOTAL	2 377	86,0 %	279	10,1 %	109	3,9 %	2 765

Source : Compilation spéciale, rôles d'évaluation des municipalités, 2006.

Comme le démontre le tableau précédant, le développement récent de la villégiature dans la MRC de Maskinongé s'est fait majoritairement dans les municipalités du piémont et du plateau laurentien. On remarque une hausse appréciable du nombre de nouvelles résidences secondaires dans les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts et surtout Saint-Boniface. En effet, 13 % des résidences secondaires se trouvant dans cette municipalité ont été construits entre 2000 et 2006. Cette situation est due, en bonne partie, au développement récent du lac des Six, dans le nord de la municipalité. Par ailleurs, la présence de la zone inondable du lac Saint-Pierre peut expliquer le nombre peu élevé de nouvelles résidences secondaires dans les municipalités de Louiseville et Yamachiche. De même, la présence de la zone agricole permanente assure un contrôle du développement de la villégiature dans beaucoup d'autres municipalités du territoire, où il existe pourtant des sites naturels très intéressants.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Les attraits touristiques

La MRC de Maskinongé est une région de plus en plus reconnue au point de vue touristique. Les touristes qui visitent la MRC, ainsi que les villégiateurs, représentent une activité économique importante dont les retombées se font sentir à tous les niveaux. Des potentiels touristiques intéressants, que se soit au niveau des activités reliées à la nature, à la culture ou au tourisme rural, sont présents sur l'ensemble du territoire de la MRC. De plus en plus de promoteurs sont conscients de ces potentiels, et l'industrie touristique, surtout celle reliée aux activités de plein air et d'exploitation de la faune, vit présentement une phase importante de développement.

Étant dans l'axe touristique Montréal-Québec et à proximité de la région métropolitaine de Montréal, la localisation de la MRC de Maskinongé est avantageuse pour le développement récréotouristique. Cependant, cette localisation peut également avoir l'effet inverse. La proximité des grands centres importants fait en sorte que les gens ne s'arrêtent pas, faisant de la MRC de Maskinongé une région de passage pour ces touristes qui voyagent vers d'autres destinations. Le défi à relever est d'amener ces visiteurs à s'attarder dans la MRC pour une période de temps plus longue. En 2005, 33 000 visiteurs ont utilisé les services du bureau d'informations touristiques de Maskinongé⁸. Parmi eux, 37,2 % des visiteurs ont demandé de l'information sur la Mauricie et 26 % sur la région de Québec. Ceci indique une baisse d'achalandage au bureau par rapport à 1996, alors qu'il y avait eu 67 475 visiteurs. Par contre, il y a une hausse appréciable des demandes concernant la Mauricie, et la MRC de Maskinongé en particulier.

Selon des statistiques provenant de diverses entreprises récréotouristiques du territoire, la très grande majorité des visiteurs provient du sud-ouest du Québec, notamment de la grande région de Montréal, de la Montérégie et des régions Laurentides et Lanaudière. Pour ce qui est du reste de la Mauricie, l'afflux de touristes est tout de même appréciable. Enfin, on note, chez certaines entreprises, un nombre important de visiteurs étrangers, en particulier des européens, mais également des asiatiques, des américains, des anglo-canadiens, etc.

L'implantation du kiosque d'informations touristiques à Maskinongé, en bordure de l'autoroute 40, permet le recrutement de la clientèle et la promotion des équipements et infrastructures touristiques de la MRC. La localisation de ce kiosque en fait également la porte d'entrée de la région de la Mauricie.

⁸ Tourisme Maskinongé, Rapport annuel 2005, 2005.

La ville de Louiseville et les municipalités de Saint-Paulin, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu-du-Parc constituent les principales zones d'accueil récréotouristique de la MRC de Maskinongé. La localisation géographique, les équipements et les services de ces municipalités permettent de desservir la majorité des visiteurs du territoire. De ces secteurs, les visiteurs peuvent accéder à l'ensemble des attraits de la MRC. De plus, des festivals ou des événements importants ont lieu dans chacune de ces municipalités, ce qui confirme leur rôle de pôle d'accueil récréotouristique. Il s'agit notamment du Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville (environ 250 000 participants en 2005), du Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts (environ 38 000 participants en 2005), de la bataille de Bicolline (événement médiéval annuel se déroulant à Saint-Mathieu-du-Parc et ayant attiré près de 2 000 personnes en 2005) et de la fête de Saint-Paulin (près de 1 000 participants en 2006).

Les attraits naturels

La MRC de Maskinongé offre des attraits naturels intéressants étant donné sa géographie et sa morphologie diversifiée. Le cadre naturel des rivières, des lacs et de la forêt de la MRC constitue une réalité constante dans la réalisation de projets récréotouristiques d'envergure, ainsi que dans le développement de nombreuses entreprises offrant des activités de plein air. Le lac Saint-Pierre, les chutes, les lacs, les rivières et la forêt offrent un cadre propice aux activités de plein air, tels que le camping, la chasse et la pêche, le cyclisme, les véhicules hors-routes, la randonnée, les activités nautiques et la plongée sous-marine. Les activités d'aventure, ainsi que le « produit hivernal », sont de plus en plus exploités. Les sentiers de motoneige, aménagés dans le territoire de la MRC de Maskinongé, totalisent plus de 450 kilomètres. Il existe par ailleurs deux clubs de motoneige, qui regroupent plus de 1 000 membres.

Le **lac Saint-Pierre**, au sud de la MRC, constitue un attrait naturel très important. En 2000, il a été reconnu à titre de « Réserve mondiale de la biosphère » par l'Unesco. Ce titre a trois fonctions principales :

- Contribuer à la conservation des paysages et de la diversité biologique des écosystèmes ;
- Promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- Assurer un appui logistique, pour des activités de recherche et surveillance du milieu, ainsi que pour l'éducation et la sensibilisation de la population aux questions d'environnement et la formation de spécialistes.

Le défi posé par cette reconnaissance est de concilier la conservation de la biodiversité et des ressources biologiques avec leur utilisation durable. L'efficacité de la réserve de la biosphère implique que les scientifiques en sciences naturelles et sociales, les groupes de conservation et de développement, les autorités gestionnaires et communautés locales travaillent tous ensemble sur cette question si complexe.⁹ La reconnaissance par l'Unesco lui procurera une renommée internationale qui, sans aucun doute en fera un produit d'appel touristique de premier ordre.

Ses potentiels nautique, faunique et floristique en font une richesse incontournable pour le territoire. Au niveau faunique, la variété et l'abondance des espèces en font un endroit particulièrement apprécié des chasseurs, pêcheurs et observateurs. Un projet de reconnaissance d'un refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord est en cours tout comme un projet de même type, à la halte migratoire printanière du Saint-Laurent, pour les canards barboteurs, à Saint-Barthélemy / Maskinongé. Les activités de chasse et de pêche y sont également pratiquées de façon très importante. D'ailleurs, le lac Saint-Pierre est identifié comme « aire faunique communautaire » permettant d'instaurer un mode de gestion de la pêche sportive sur ce plan d'eau.

Regroupées principalement dans le **piémont Laurentien**, les activités reliées à la saison des sucres constituent également un attrait touristique des plus intéressants, qui peut être désigné comme étant de type agrotouristique. Le répertoire touristique 2005 de la MRC de Maskinongé dénombreait neuf cabanes à sucre commerciales sur son territoire. Tout au long de l'année, ces cabanes à sucre attirent un nombre considérable de visiteurs qui découvrent alors la région.

⁹ Unesco, Réserves de biosphère : La stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial, Paris 1996.

Des développements touristiques importants se sont localisés dans ce même secteur du piémont, où l'on retrouve, entre autres, le centre d'auberge et de relais santé Le Baluchon, la Seigneurie de la Nouvelle-France et la Chute à Magnan à Saint-Paulin, ainsi que le Parc des Chutes de Sainte-Ursule. De plus, on y retrouve un zoo, situé à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Plus au nord se trouve le **plateau Laurentien**, constitué d'innombrables lacs, rivières et forêts. Faisant partie intégrante de ce plateau, la réserve faunique Mastigouche à Saint-Alexis-des-Monts, et plus particulièrement son secteur des Pins rouges, constitue un des pôles touristiques majeurs du territoire. Constituée en 1971, elle génère une fréquentation d'environ 85 000 jours-personnes par année. Elle offre un grand nombre d'infrastructures récréotouristiques, tels que des centres de camping, des camps d'hébergement, des embarcations, des parcours de canot-camping ainsi que des pistes de randonnée pédestre, de vélo de montagne, de motoneige, de V.T.T., de ski nordique et de raquette. D'autres activités, tels que le canotage, la cueillette de fruits sauvages, le pique-nique, et surtout la pêche avec embarcation ou à gué et la chasse aux gros et aux petits gibiers y sont offertes.

En ce qui concerne la pêche, des statistiques sont disponibles, auprès de la réserve faunique Mastigouche, faisant état des prises de poissons pour 2005. Un total de 159 lacs et trois rivières ont été ouverts à la pêche cette année-là. L'espèce privilégiée, l'omble de fontaine, est pêchée dans tous ces plans d'eau, alors que la ouananiche est pêchée dans le lac au Sorcier et un peu dans les rivières du Loup et des Îles. Enfin, on pêche le touladi dans le lac Saint-Bernard et un peu d'achigan à petite bouche et de truite arc-en-ciel dans la rivière du Loup.

Pour illustrer l'importance du potentiel faunique de la réserve faunique Mastigouche pour la pratique de la chasse, les tableaux 1.3.3.3 à 1.3.3.5 font état des prises de gros gibiers (2001-2005), d'animaux à fourrure (2001-2005) et de petits gibiers (1971-2005). Par ailleurs, des statistiques compilées par la FAPAQ démontrent que la chasse à l'orignal, bien que moins importante, est tout de même présente à l'extérieur de la réserve faunique Mastigouche. On note également une présence non négligeable de chasse et de trappe à l'ours noir, à l'extérieur de la réserve (majoritairement sur des terres privées). Cette activité se localise principalement à Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu-du-Parc.

Tableau 1.3.3.3
La chasse au gros gibier dans la réserve faunique Mastigouche (2001 – 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL	MOYENNE 2001-2005
Ours noirs abattus	25	23	30	30	29	137	27,4
Orignaux abattus	41	38	41	45	62	227	45,4
Périodes de chasse	78	75	87	87	102	429	85,8
Taux de réussite	52,6 %	50,7 %	47,1 %	51,7 %	60,8 %	52,9 %	

Source : Claude Turcotte (pourvoyeur), Statistiques de chasse à l'ours noir, 2006. Réserve faunique Mastigouche, Statistiques de chasse à l'orignal 2001-2005, 2006.

Tableau 1.3.3.4
Le piégeage d'animaux à fourrure dans la réserve faunique Mastigouche (2001 – 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL	MOYENNE 2001-2005
Belettes	55	61	33	32	15	196	39,2
Castors	143	111	132	97	90	573	114,6
Écureuils	1	7	0	1	1	10	2
Lynx du Canada	3	7	6	11	5	32	6,4
Martres	123	76	129	106	70	504	100,8
Ours noirs	0	4	0	0	1	5	1
Pékans	10	16	14	11	4	55	11
Ratons laveurs	16	10	29	16	4	75	15
Visons	17	11	24	13	14	79	15,8
Coyotes	0	1	1	3	1	6	1,2
Loups	1	1	3	3	0	8	1,6
Loutres	15	17	18	14	11	75	15
Rats musqués	14	12	4	19	9	58	11,6
Renards roux	25	21	21	24	13	104	20,8
Total des bêtes tuées	423	355	414	350	238	1780	356
Secteurs de trappe	12	12	12	12	8		
Bêtes tuées par secteur	35,3	29,6	34,5	29,2	29,8		

Source : FAPAQ, Statistiques sur le piégeage par secteur de trappe, 2006.

Tableau 1.3.3.5
La chasse aux petits gibiers dans la réserve faunique Mastigouche (1971 – 2005)

	Lièvres tués	Heures de chasse	Heures / Lièvre	Gélinottes tuées	Heures de chasse	Heures / Gélinottes
1971	170	5 092	30,0	1 566	5 092	3,3
1976	101	9 799	97,0	1 531	9 799	6,4
1981	149	8 162	54,8	442	8 162	18,5
1986	186	14 138	76,0	1 931	14 138	7,3
1991	167	12 473	74,7	1 377	12 473	9,1
1996	32	8 654	270,4	1 374	8 654	6,3
2001	46	8 961	194,8	1 702	8 961	5,3
2002	28	8 316	297,0	1 786	8 316	4,7
2003	36	9 338	259,4	2 395	9 338	3,9
2004	38	11 845	311,7	2 348	11 845	5,0
2005	45	10 592	235,4	1 563	10 592	6,8
MOYENNE 1971-2005	153	10 728	70,1	1 837	10 728	5,8

Source : Réserve faunique Mastigouche, Chasse aux petits gibiers 1971-2005, 2005.

C'est dans le plateau Laurentien que l'on retrouve les meilleurs potentiels pour le développement d'activités récréotouristiques liées au plein air et aux activités d'aventure, de même que pour la chasse et la pêche. En dehors de la réserve faunique Mastigouche, plusieurs activités récréatives sont présentes, et ce, autant l'hiver que pendant la saison estivale. Plusieurs projets d'envergure reliés au récréotourisme ont déjà vu le jour, à Saint-Alexis-des-Monts, tels que le lac Sacacomie, le lac à l'Eau-claire, le lac Blanc, etc. D'autres sont prévus à court ou moyen terme. Ces projets, pour la plupart récents, démontrent à quel point le développement du récréotourisme a récemment pris de l'ampleur, particulièrement dans cette partie du territoire de la MRC.

Les pourvoiries et les étangs de pêche

La chasse et la pêche constituent l'épine dorsale de l'activité récréotouristique dans la MRC de Maskinongé. Elles contribuent à faire de la MRC une destination de choix pour de plus en plus de visiteurs. En 1971, à Saint-Alexis-des-Monts, la création de la réserve faunique Mastigouche a permis de rendre accessible à tous, bon nombre de lacs et de territoires boisés qui ne l'étaient pas autrefois pour la pratique de telles activités. De plus, bon nombre de projets récréotouristiques se sont développés autour des activités de chasse et de pêche.

Ainsi, on compte sur le territoire de la MRC, plusieurs pourvoiries et étangs de pêche, qui se sont installés dans des milieux naturels de bonne qualité, à l'extérieur de la réserve faunique Mastigouche. Ces établissements constituent un atout majeur dans l'offre récréotouristique de la MRC car ils permettent, surtout en ce qui concerne les pourvoiries, des activités quatre-saisons. Ainsi les trois pourvoiries situées sur les rives du lac Saint-Pierre offrent des activités de pêche blanche. La plupart des pourvoiries du territoire proposent également de l'hébergement.

On retrouve ces pourvoiries et étangs de pêche principalement dans deux zones distinctes, : les abords du lac Saint-Pierre et à l'intérieur du plateau Laurentien. Au total, on dénombre trois types distincts d'établissements : les pourvoiries avec et sans hébergement et les étangs de pêche.

Tableau 1.3.3.6
Répartition des pourvoiries et des étangs de pêche - 2001

	Pourvoirie avec hébergement	Pourvoirie sans hébergement	Étangs de pêche
Municipalité			
Louiseville	1	1	
Maskinongé	1		
St-Léon-le-Grand			1
St-Alexis-des-Monts	3		2
Total	5	2	3

Source : MRNF, Liste des pourvoiries dans la MRC de Maskinongé, 2005.

Le tourisme rural et l'agrotourisme

Dans le secteur agricole, situé principalement dans les basses terres du Saint-Laurent, des potentiels liés à la pratique de l'agriculture sont en développement. Des activités touristiques, désignées sous le terme d'agrotourisme ou de tourisme rural sont déjà présentes à plusieurs endroits. On les retrouve dans les secteurs agricoles ainsi que dans les milieux ruraux et urbains. Étant donné le caractère fortement rural de la MRC et la présence importante de l'activité agricole, un type de tourisme tel que l'agrotourisme pourrait très bien prendre de l'expansion dans l'avenir. Par ailleurs, la diversité de l'offre touristique de la MRC est soulignée par la présence d'un club de golf à Louiseville, situé aux abords de la Petite rivière du Loup.

De plus, on remarque déjà la présence de plusieurs gîtes du passant. Le répertoire touristique 2005 de la MRC de Maskinongé en dénombreait 12, dispersés dans tout le territoire de la MRC, ainsi que 17 endroits où il est possible de louer des chalets. Certaines entreprises offrent plusieurs activités différentes comme le gîte à la ferme, une table champêtre, les produits du terroir, etc., ce qui démontre la diversité que l'on peut retrouver en agrotourisme. On peut déjà constater un développement important de ce type de tourisme, avec l'arrivée, en 1998, du pôle agrotouristique de la Seigneurie de la Nouvelle-France à Saint-Paulin.

*Les attraits culturels et historiques**Le Chemin du Roy*

Le Chemin du Roy constitue le premier chemin carrossable par voie de terre établi en Nouvelle-France entre Montréal et Québec. Celui-ci traversait les seigneuries concédées aux abords du fleuve St-Laurent et fut réalisé entre 1706 et 1737. Son tracé originel a été, par endroit, modulé, mais la majorité du tracé évoque certains détails historiques datant de sa construction. Sur le territoire de la MRC de Maskinongé, le tracé identifié du Chemin du Roy, ne suit pas les abords du lac Saint-Pierre. L'histoire de la région, influencée par le phénomène des inondations dans la plaine du lac St-Pierre, a forcé les résidents à s'éloigner des rives du fleuve, pour s'installer un peu plus vers le nord. Le Chemin du Roy s'est donc déplacé avec eux.

L'actuelle route 138 ne constitue pas entièrement le Chemin du Roy. Celui-ci coïncide avec la 138 dans sa partie est, jusqu'au village d'Yamachiche, mais la quitte pour emprunter, en direction de Louiseville, une route rurale aux paysages agricoles grandioses, parsemés de témoins de l'histoire de la région encore présents. L'alignement de maisons de briques rouges, localisées dans le village de Yamachiche, est un exemple unique de ce témoignage. Il reprend ensuite la route 138 après avoir traversé le pont de la rivière du Loup, porte d'entrée du centre de la ville de Louiseville et réemprunte des chemins ruraux en direction de Maskinongé, qui l'amènent à longer le talus du chemin Pied-de-la-Côte vers Saint-Barthélémy.

Le développement du territoire s'est fait en bordure des affluents du lac Saint-Pierre et le long du Chemin du Roy. Les caractéristiques de ces infrastructures de transport ont contribué à façonner le mode de vie des habitants de la région, et ont laissé des infrastructures témoins de l'histoire de la région. Certains ensembles ou sites présentent des qualités particulières qui permettent leur mise en évidence.

Que ce soit par l'intégration d'éléments architecturaux et géographiques, la concentration de bâtiments d'intérêt architectural, comme les églises et presbytères, l'agglomération de bâtiments présentant un mode d'implantation caractéristique ou la présence de lieux évoquant une organisation sociale traditionnelle, ces sites constituent des attraits culturels et historiques permettant un développement récréotouristique.

Une étude¹⁰, réalisée en 1993, explique le rôle touristique des attraits culturels et historiques : "Étant située le long du "Chemin du Roy", la partie sud de la MRC offre plusieurs sites et attraits touristiques reliés à l'histoire, à la culture et au patrimoine agricole auxquels certains événements sont associés".

Le lien routier le plus représentatif vers le plateau Laurentien, où le développement s'est fait plus tardivement et de façon différente, est sans doute la route 349, où le paysage est saisissant et caractéristique de cette partie de territoire. Cette route mène le visiteur de Louiseville à Saint-Alexis-des-Monts, en passant par le village de Saint-Paulin. La route 351 joue également un rôle d'accès privilégié au plateau Laurentien. Cette route part de Saint-Barnabé (à partir de sa connexion avec la route 153) et mène à Saint-Mathieu-du-Parc, en passant par Charette et Saint-Élie-de-Caxton. Elle traverse le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc pour faire un lien avec le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, à Shawinigan. Les routes 349 et 351 traversent les trois grands traits naturels de la MRC : la plaine, le piémont et le plateau.

Les évènements

La présence d'évènements touristiques importants amène un afflux majeur de visiteurs dans la MRC de Maskinongé pendant la durée de ces évènements, qui se déroulent souvent durant des saisons différentes. Les principaux évènements sont : le Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville, le Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts, le Festival des contes et légendes de Saint-Élie-de-Caxton, les compétitions de motocross à Yamachiche, l'exposition Cimes et Racines à Saint-Étienne-des-Grès, et la Fête de Sainte-Anne de Yamachiche, . Ces festivités sont bien structurées et se répètent annuellement, ce qui procure une stabilité au niveau de la demande touristique pour les localités impliquées.

De même, certains évènements à saveur plus familiale ou locale peuvent attirer des résidents et des gens de l'extérieur, tels que les spectacles musicaux donnés à l'église de Saint-Léon-le-Grand, la fête de Saint-Paulin, la foire commerciale et la journée de la famille, à Louiseville ou les festivités entourant la commémoration de l'anniversaire d'une municipalité.

Richesses patrimoniales de la réserve faunique Mastigouche

¹⁰ TLC Consultants, État de la situation de l'industrie touristique de la MRC de Maskinongé et plan d'intervention, Septembre 1993, p. 16.

Plusieurs ensembles patrimoniaux se retrouvent également dans le secteur de la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts. Ce territoire de lacs et de rivières, riche en faune, était, à l'époque des clubs privés, très recherchés par les chasseurs et pêcheurs américains. Plusieurs bâtiments caractéristiques de cette époque, situés aux abords du lac Saint-Bernard, sont encore présents aujourd'hui. De même, ce territoire a été le théâtre de l'exploitation forestière, à travers la présence de nombreux camps forestiers dès le début du 20^e siècle. Des vestiges de ces camps sont encore présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Tous ces vestiges de camps de chasse ou de camps forestiers n'ont jamais fait l'objet d'un développement récréotouristique, axé sur leur histoire.

Les retombées économiques

Le récréotourisme est en pleine expansion dans la MRC de Maskinongé. Des projets importants, représentant des dizaines de millions de dollars, ont vu le jour ces dernières années et d'autres sont en cours de réalisation. Les travaux de construction, ainsi que l'augmentation du nombre de villégiateurs et de touristes, entraînent des retombées économiques de plus en plus importantes dans le milieu.

Selon une étude réalisée par Tourisme Mauricie en 2005¹¹, environ 333 300 voyages-personnes (913 touristes par jour) s'effectuaient chaque année dans la MRC, représentant environ 10 % des voyages-personnes effectués dans la région Mauricie en 2004. Les dépenses de ces touristes se chiffraient à 30 473 000 \$, ce qui représente près de 13 % des dépenses totales en Mauricie. Dans la MRC de Maskinongé, l'industrie touristique génère 790 emplois directs ou indirects par année, ce qui est loin d'être négligeable. Les nouveaux projets récréotouristiques ont permis de créer plusieurs emplois, à temps plein ou saisonniers, au niveau local, ce qui aide à freiner l'exode des jeunes.

La principale retombée économique directe de la villégiature provient des achats dans les commerces des municipalités. En général, les villégiateurs utilisent la majeure partie de leur budget de dépenses pour la nourriture, l'entretien et l'essence. Les travaux de construction, ainsi que l'augmentation du nombre de villégiateurs, entraînent donc des retombées économiques appréciables dans le milieu, surtout en ce qui concerne les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Élie-de-Caxton.

¹¹ Tourisme Mauricie, *Profil des touristes québécois 2004 / Région de la Mauricie*, 2005.

La villégiature, combinée à un essor important du récréotourisme, est un facteur majeur du développement économique de la MRC de Maskinongé, en particulier pour les collectivités situées dans le plateau Laurentien, où les potentiels pour de nouveaux projets sont très grands. Le récréotourisme tend également à se diversifier et des types de tourisme comme l'agrotourisme offrent une voie intéressante de développement pour les municipalités situées dans la zone agricole permanente, en particulier le long du Chemin du Roy.

1.3.4 Le milieu urbain

La MRC de Maskinongé possède avant tout une vocation rurale. Bien que les principales composantes du territoire soient l'agriculture et la forêt, elle comprend également des activités reliées aux fonctions résidentielles, commerciales et de services, ainsi que des équipements communautaires et des industries. Ces activités sont regroupées, en majeure partie, à l'intérieur de noyaux constituant les périmètres urbains. Au total, seulement 0,5 % du territoire de la MRC est urbanisé.

La principale agglomération regroupant ces activités est la Ville de Louiseville. Celle-ci représente le principal centre de services régionaux de la MRC de Maskinongé. D'autres municipalités ont des centres urbains bien développés, ayant beaucoup de commerces, services et industries, mais la plupart d'entre eux constitue avant tout une concentration résidentielle de faible densité regroupée autour d'un centre villageois structuré par l'église. On y retrouve, dans la plupart des cas, quelques commerces dispersés, ainsi qu'une école primaire et un centre de loisirs.

La fonction résidentielle

Selon le recensement de 2001, les logements de la MRC de Maskinongé prenaient la forme d'habitations unifamiliales isolées dans une proportion de 75,8 %. Les maisons jumelées ou doubles, les appartements dans un immeuble de deux étages et plus (duplex ou autres), ainsi que les habitations mobiles comptent pour 24,2 % du nombre total de logements.

Entre 1991 et 2001, une augmentation d'environ 10,5 % du nombre de logements a été enregistrée dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé. Les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc (34,9 %), Saint-Élie-de-Caxton (20 %), Sainte-Étienne-des-Grès (19,9 %), Saint-Alexis-des-Monts (19,1 %) et Saint-Boniface (15,8 %) sont celles qui ont connu les plus fortes hausses et ce, proportionnellement au nombre de logements. Ces municipalités se retrouvent toutes dans le piémont ou dans le plateau laurentien. Parallèlement, les municipalités les plus agricoles (celles situées dans la vallée du Saint-Laurent) ont connu une hausse deux fois plus faible que la moyenne en ce qui concerne l'évolution du nombre de logements (5 % par rapport à 10,5 %).

Ce phénomène s'explique en partie par une présence beaucoup plus importante de la zone agricole permanente dans ces municipalités, ce qui limite les secteurs voués au développement résidentiel. D'autre part, le développement des chalets a

contribué à la hausse marquée du nombre de logements dans certaines municipalités (surtout à Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Élie-de-Caxton). Pour ce qui est de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Boniface, l'augmentation importante des logements est attribuable, en outre, à leur proximité avec les pôles urbains de Trois-Rivières et Shawinigan.

Tableau 1.3.4.1
Évolution du nombre de logements (1991-2001)

Municipalités	1991			2001			Différence 1991-2001	% MRC (2001)
	Unif.	Autres	Total	Unif.	Autres	Total		
Charette	285	75	360	320	70	390	+ 8,3 %	2,7
Louiseville	1 475	1 705	3 180	1 555	1 740	3 295	+ 3,6 %	23
Maskinongé	615	240	855	690	230	920	+ 7,6 %	6,4
Saint-Alexis-des-Monts	910	190	1 100	1 110	200	1 310	+ 19,1 %	9,1
Saint-Barnabé	395	90	485	420	75	495	+ 2,1 %	3,5
Saint-Boniface	1 065	230	1 295	1 250	250	1 500	+ 15,8 %	10,5
Sainte-Angèle-de-Prémont	190	45	235	240	25	265	+ 12,8 %	1,8
Saint-Édouard-de-Maskinongé	250	40	290	275	25	300	+ 3,4 %	2,1
Saint-Élie-de-Caxton	495	55	550	625	35	660	+ 20 %	4,6
Saint-Étienne-des-Grès	1 060	120	1 180	1 270	145	1 415	+ 19,9 %	9,9
Sainte-Ursule	400	130	530	455	135	590	+ 11,3 %	4,1
Saint-Justin	440	10	450	400	65	465	+ 3,3 %	3,2
Saint-Léon-le-Grand	295	30	325	330	30	360	+ 10,8 %	2,5
Saint-Mathieu-du-Parc	395	35	430	555	25	580	+ 34,9 %	4
Saint-Paulin	420	180	600	490	145	635	+ 5,8 %	4,4
Saint-Sévère	120	10	130	130	10	140	+ 7,7 %	1
Yamachiche	710	270	980	760	260	1 020	+ 4,1 %	7,1
MRC de Maskinongé	9 520	3 455	12 975	10 875	3 465	14 340	+ 10,5 %	100

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, 1991 et 2001.

Un total de 1 140 permis de construction a été émis pour de nouvelles constructions résidentielles au cours de la période 1996-2005, ce qui représente 114 nouvelles résidences en moyenne, par année. Après avoir subi un ralentissement entre les années 1998 et 2001 (91 constructions en moyenne par an, pour ces 4 années), la construction résidentielle a repris de la vigueur pour atteindre un pic en 2005 avec 153 nouvelles constructions. En fait, la moyenne

des 3 dernières années (137 nouvelles résidences) montre la reprise de la vigueur du secteur résidentiel dans la MRC de Maskinongé.

Tableau 1.3.4.2
Nouvelles constructions résidentielles (1996-2005)

	Nouvelles résidences											Total	% hors PU
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005			
Municipalités													
Charette	1	5	1	2	3	1	4	4	3	2	26	38,5 %	
Louiseville	6	12	11	6	6	7	13	6	9	14	90	24,4 %	
Maskinongé	5	2	4	4	5	6	7	5	14	4	56	12,5 %	
Saint-Alexis-des-Monts	27	16	19	10	6	19	14	19	24	48	202	82,2 %	
Saint-Barnabé	1	1	4	3	1	1	2	4	3	4	24	50 %	
Saint-Boniface	19	21	9	15	17	23	31	32	13	32	212	38,7 %	
Sainte-Angèle-de-Prémont	5	4	2	5	2	0	3	6	0	1	28	57,1 %	
Saint-Édouard-de-Maskinongé	4	0	2	6	2	3	1	7	2	1	28	85,7 %	
Saint-Élie-de-Caxton	11	9	6	4	7	4	7	13	6	10	77	72,7 %	
Saint-Étienne-des-Grès	16	20	13	14	3	12	11	14	21	19	143	21 %	
Sainte-Ursule	4	3	2	3	4	1	4	2	5	1	29	79,3 %	
Saint-Justin	2	1	4	0	0	1	0	0	5	1	14	78,6 %	
Saint-Léon-le-Grand	4	1	6	4	1	3	1	3	0	1	24	58,3 %	
Saint-Mathieu-du-Parc	9	10	6	9	7	6	17	7	5	4	80	97,5 %	
Saint-Paulin	5	5	7	2	2	2	7	7	5	3	45	35,6 %	
Saint-Sévère	3	1	0	1	0	1	1	0	0	0	7	100 %	
Yamachiche	2	6	5	7	5	6	3	8	5	8	55	38,2 %	
MRC de Maskinongé	124	117	101	95	71	96	126	137	120	153	1 140	52,2 %	

Source : Service de l'évaluation foncière de la MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, 2006.

Ces nouvelles constructions résidentielles sont concentrées à l'intérieur des périmètres urbains des municipalités dans une proportion de 52,2 %. Les autres résidences sont réparties un peu partout sur le reste du territoire, notamment à l'intérieur de la zone agricole permanente.

Plusieurs municipalités de la MRC disposent d'une superficie vacante non négligeable à l'intérieur de leur(s) périmètre(s) urbain(s) : notamment à Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Paulin, Charette, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès. Il est donc normal de constater de faibles taux de constructions résidentielles hors des périmètres urbains dans ces municipalités.

De plus, cette forte proportion de nouvelles résidences à l'intérieur des périmètres urbains peut s'expliquer, en partie, en raison de la prédominance de la zone agricole permanente, qui limite fortement les constructions résidentielles isolées. Cette situation est particulièrement vraie à Maskinongé, Louiseville et Yamachiche, qui sont des municipalités où la zone agricole couvre la majeure partie du territoire en-dehors des périmètres urbains.

D'autres municipalités ayant moins de terrains vacants disponibles dans le périmètre urbain, voient leur développement résidentiel se faire de façon beaucoup plus dispersée. On note cette situation dans des municipalités comme Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Justin et Saint-Édouard-de-Maskinongé, et ce, malgré une présence importante de la zone agricole permanente.

Finalement, dans les municipalités à vocation récréotouristique comme Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton, on remarque une très forte proportion de nouvelles constructions hors des périmètres urbains (au-delà de 70 %). On retrouve plus de résidences hors des périmètres urbains dans ces municipalités, notamment en raison d'une absence quasi totale de zone agricole et d'une présence importante de résidences de villégiature. Cependant, cette situation est tout de même préoccupante, dans la mesure où deux de ces municipalités (Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Élie-de-Caxton) possèdent de très grands périmètres urbains avec encore de nombreux secteurs vacants disponibles. De plus, il s'agit de 3 municipalités ayant connu une très forte croissance au niveau du nombre de logements au cours des dernières années (voir tableau 1.3.4.1). Un nombre important de ces nouveaux logements se retrouvent donc en-dehors des périmètres urbains.

Les fonctions commerciales et de services

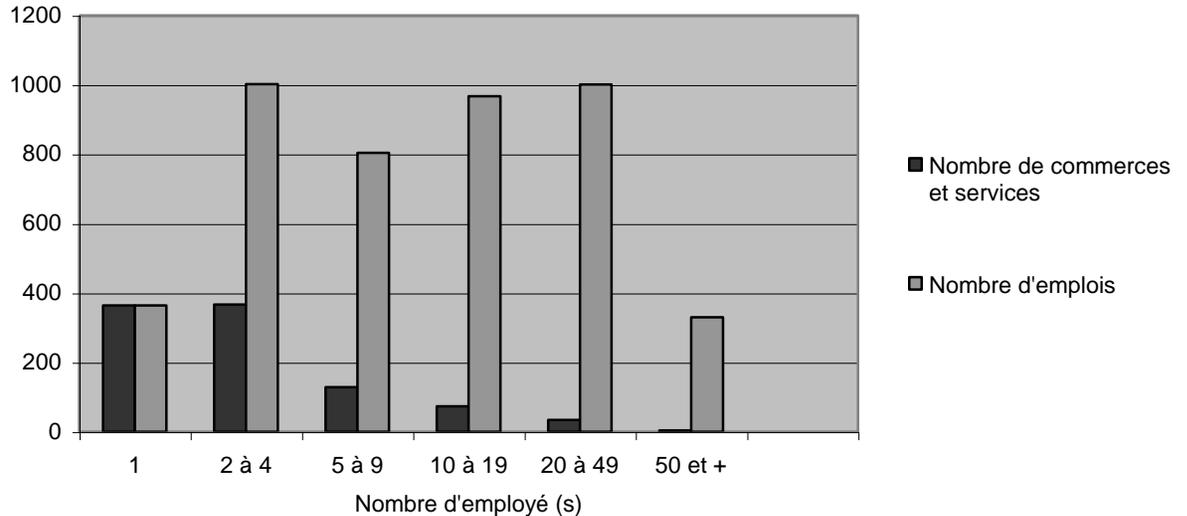
Selon le répertoire des entreprises commerciales et de services (2003), préparé par le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé, un total de 970 entreprises se retrouvaient sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Ces entreprises employaient, en 2003, 4 468 personnes, soit 4,6 personnes par entreprise. Il est important de noter que ce répertoire ne tenait pas compte des organismes et services publics et parapublics.

Tableau 1.3.4.3
Répartition des commerces et services selon le nombre d'employés - 2003

	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'emplois	%
Nombre d'employés				
1	364	37,5 %	364	8,1 %
2-4	367	37,8 %	1 002	22,4 %
5-9	128	13,2 %	804	18,0 %
10-19	73	7,5 %	967	21,6 %
20-49	34	3,5 %	1 001	22,4 %
50 et plus	4	0,4 %	330	7,4 %
TOTAL	970	100 %	4 468	100 %

Source : CLD, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

Figure 1.3.4.1
Répartition des commerces et services selon le nombre d'employés - 2003



Source : CLD, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

Le tableau 1.3.4.3, de même que la figure précédente nous révèlent que la majorité des commerces et services de la MRC sont de très petite taille. En effet, 75,3 % de toutes les entreprises comptent moins de 5 employés, ce qui démontre, le caractère fortement rural de la MRC de Maskinongé. De plus, 37,5 % des commerces et services sont opérés en tout temps par le propriétaire, qui ne compte aucun autre employé. On rencontre très souvent cette situation dans les commerces de coiffure et d'esthétique. La MRC ne compte que 4 commerces et services de grande taille soit de 50 employés et plus. Ces entreprises oeuvrent dans des domaines aussi variés que l'alimentation, la foresterie, la construction et la restauration.

Tableau 1.3.4.4
Répartition des commerces et services par municipalité - 2003

	Nombre de commerces et services	%	Nombre d'emplois	%	Emplois/ Entreprise
Municipalité					
Charette	17	1,8 %	102	2,3 %	6
Louiseville	352	36,3 %	1 769	39,6 %	5
Maskinongé	63	6,5 %	233	5,2 %	3,7
Saint-Alexis-des-Monts	95	9,8 %	423	9,5 %	4,5
Saint-Barnabé	33	3,4 %	127	2,8 %	3,8
Saint-Boniface	56	5,8 %	251	5,6 %	4,5
Sainte-Angèle-de-Prémont	22	2,3 %	47	1,1 %	2,1
Saint-Édouard-de-Maskinongé	15	1,5 %	88	2,0 %	5,9
Saint-Élie-de-Caxton	33	3,4 %	100	2,2 %	3
Saint-Étienne-des-Grès	53	5,5 %	413	9,2 %	7,8
Sainte-Ursule	40	4,1 %	135	3 %	3,4
Saint-Justin	21	2,2 %	94	2,1 %	4,5
Saint-Léon-le-Grand	19	2,0 %	75	1,7 %	3,9
Saint-Mathieu-du-Parc	7	0,7 %	13	0,3 %	1,9
Saint-Paulin	67	6,9 %	277	6,2 %	4,1
Saint-Sévère	5	0,5 %	9	0,2 %	1,8
Yamachiche	72	7,4 %	312	7 %	4,3
TOTAL	970	100 %	4 468	100 %	4,6

Source : CLD, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

Le principal centre de services étant la Ville de Louiseville, celle-ci comprend la majeure partie des commerces et services de la MRC, avec 352 entreprises en 2003 représentant 36,3 % de l'ensemble des entreprises et employant 1 769 personnes, soit 39,6 % de tout l'emploi de ce secteur économique. Les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts (9,8 %), d'Yamachiche (7,4 %), de Saint-Paulin (6,9 %), de Maskinongé (6,5 %), de Saint-Boniface (5,8 %) et de Saint-Étienne-des-Grès (5,5 %) comprennent également une quantité non négligeable de commerces et de services. Ces six municipalités peuvent être désignées comme étant des pôles commerciaux et de services secondaires pour la MRC. Celles-ci regroupent 41,9 % des commerces et services ainsi que 42,7 % de tout l'emploi commercial et de services, soit un peu plus que la Ville de Louiseville.

L'étude "Profil achat", réalisée en 1998 révélait une importante fuite commerciale de l'ordre de 71 millions \$ annuellement (sur un marché potentiel de 182 millions \$) orientée principalement vers la région du Trois-Rivières métropolitain. Les principales causes sont la désuétude de certaines infrastructures, comme, la trop petite taille des équipements commerciaux, le manque de choix et de compétitivité des prix et l'absence de divertissement pour les jeunes.

Cette étude a été réalisée avant la réforme municipale. On peut penser qu'avec l'arrivée des municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette, Saint-Boniface et de Saint-Étienne-des-Grès, la situation des fuites commerciales soit encore plus criante aujourd'hui, en raison de la proximité de celles-ci avec les Villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.

Au cours des 10 dernières années, 291 commerces et services ont vu le jour. En moyenne, de plus petite taille que l'ensemble des commerces et services (3,7 employés par entreprises par rapport à 4,5), ces nouvelles entreprises emploient 1 090 personnes, ce qui représente près de 24,4 % de tous les emplois dans le secteur des commerces et services.

Ces entreprises sont localisées majoritairement à Louiseville (36,8 %) et dans les autres municipalités situées au sud du territoire. Cependant, on remarque un développement commercial intéressant dans les municipalités de Saint-Paulin et de Saint-Alexis-des-Monts, où 17,5 % des nouveaux commerces et services se sont localisés. De plus, 18% des emplois créés par les nouveaux commerces et services se retrouvent dans ces deux municipalités.

Le tableau et la figure de la page suivante dressent un portrait général des nouveaux commerces et services de la MRC pour la période 1994-2003.

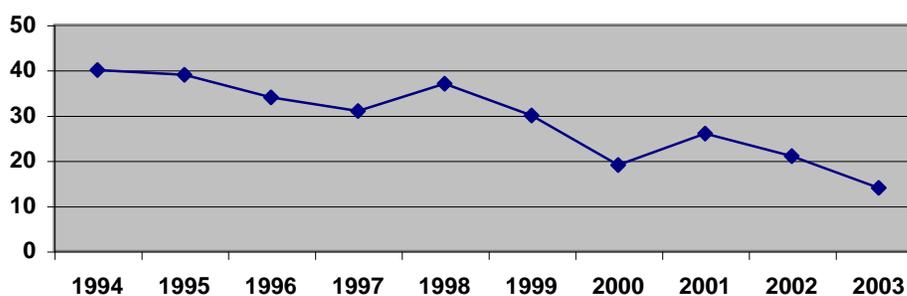
Les statistiques montrent que la tendance était au ralentissement, en ce qui concerne la création de nouveaux commerces et services, entre 1994 et 2003. En effet, le nombre de nouvelles entreprises a diminué de manière assez constante durant cette période, passant de 40 en 1994 à 14 en 2003.

Tableau 1.3.4.5
Commerces et services constitués entre 1994 et 2003, par municipalité
MRC de Maskinongé

	Nombre de commerces et services	%	Nombre d'emplois	%
Municipalité				
Charette	3	1 %	25	2,3 %
Louiseville	107	36,8 %	471	43,2 %
Maskinongé	20	6,9 %	66	6,1 %
Saint-Alexis-des-Monts	30	10,3 %	143	13,1 %
Saint-Barnabé	6	2,1 %	12	1,1 %
Saint-Boniface	8	2,7 %	37	3,4 %
Sainte-Angèle-de-Prémont	10	3,4 %	20	1,8 %
Saint-Édouard-de-Maskinongé	3	1 %	6	0,6 %
Saint-Élie-de-Caxton	17	5,8 %	46	4,2 %
Saint-Étienne-des-Grès	18	6,2 %	108	9,9 %
Sainte-Ursule	14	4,8 %	26	2,4 %
Saint-Justin	7	2,4 %	16	1,5 %
Saint-Léon-le-Grand	3	1 %	7	0,6 %
Saint-Mathieu-du-Parc	3	1 %	6	0,6 %
Saint-Paulin	21	7,2 %	53	4,9 %
Saint-Sévère	1	0,3 %	2	0,2 %
Yamachiche	20	6,9 %	46	4,2 %
TOTAL	291	100 %	1 090	100 %

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

Figure 1.3.4.2
Commerces et services constitués entre 1994 et 2003



Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

Tableau 1.3.4.6
Répartition des commerces et services par catégories – 2003

	Nombre de commerces et services	%	Nombre d'emplois	%	Emplois / entreprises
Secteurs					
Accessoires	9	0,9 %	37	0,8 %	4,1
Agriculture / Forêt	46	4,7 %	356	8,0 %	7,7
Alimentation	74	7,6 %	446	10,0 %	6,0
Bijouterie	5	0,5 %	8	0,2 %	1,6
Coiffure / Esthétique	94	9,7 %	112	2,5 %	1,2
Concessionnaires	8	0,8 %	61	1,4 %	7,6
Construction	74	7,6 %	407	9,1 %	5,5
Débosselage	17	1,8 %	34	0,8 %	2,0
Électronique / Informatique	18	1,9 %	57	1,3 %	3,2
Essence / Lave-auto	26	2,7 %	90	2,0 %	3,5
Excavation / Transport	70	7,2 %	305	6,8 %	4,4
Finance / Assurance	52	5,4 %	349	7,8 %	6,7
Garderie	9	0,9 %	113	2,5 %	12,6
Loisir	36	3,7 %	110	2,5 %	3,1
Maintenance / Réparation	53	5,5 %	136	3,0 %	2,6
Maison	35	3,6 %	113	2,5 %	3,2
Mécanique	64	6,6 %	179	4,0 %	2,8
Média / Publicité	10	1,0 %	17	0,4 %	1,7
Meuble	5	0,5 %	15	0,3 %	3,0
Notaire / Avocat	22	2,3 %	45	1,0 %	2,0
Quincaillerie	11	1,1 %	74	1,7 %	6,7
Restaurant / Bar	74	7,6 %	618	13,8 %	8,4
Salon funéraire	17	1,8 %	244	5,5 %	14,4
Santé	67	6,9 %	279	6,2 %	4,2
Variétés / Journaux	37	3,8 %	151	3,4 %	4,1
Véhicule	12	1,2 %	63	1,4 %	5,3
Vêtement / Chaussures	25	2,6 %	49	1,1 %	2,0
TOTAL	970	100 %	4 468	100 %	4,6

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises commerciales et de services de la MRC de Maskinongé (2003), 2003.

L'offre commerciale et de service est très diversifiée dans la MRC de Maskinongé. En fonction des catégories identifiées dans le tableau précédent, les commerces et les services les plus importants, au niveau du nombre d'entreprises, sont la coiffure et l'esthétique, la construction, les restaurants et bars, l'alimentation, l'excavation et transport, la santé (secteur privé) et la mécanique. Ces sept catégories

regroupent un total de 517 entreprises, soit 53,3 % de l'ensemble des commerces et services du territoire.

En ce qui concerne la création d'emplois, la première place revient au secteur de la restauration et des bars (13,8 % des emplois), suivie par l'alimentation (10 %), la construction (9,1 %), l'agriculture et foresterie (8 %), ainsi que le secteur de la finance et des assurances (7,8 %).

Un certain renouveau dans les commerces et services reliés à la santé est visible. En effet, sur les 67 entreprises regroupées dans cette catégorie, 29 ont été créées entre 1994 et 2003, soit 43,3 %. Ce phénomène est en lien direct avec le vieillissement de la population. D'autres entreprises ont connu un développement intéressant durant la même période. Des secteurs en émergence tel l'électronique / informatique (44,4 %), les garderies (44,4 %) et le secteur média / publicité (60 %) ont bénéficié de l'arrivée d'une forte proportion de nouveaux commerces et services. Par ailleurs, d'autres secteurs plus traditionnels pour la région, comme la maintenance / réparation (50,9 %), les restaurants / bars (47,3 %), les variétés / journaux (43,2 %) et l'agriculture / forêt (41,3 %), ont su se renouveler avec de nouvelles entreprises.

Les équipements communautaires

Chaque municipalité du territoire comprend des équipements communautaires desservant sa population locale. Les municipalités de Louiseville et de Saint-Alexis-des-Monts ont cependant des services locaux plus diversifiés.

La Ville de Louiseville comprend des services de santé plus complets avec le Pavillon Comtois du Centre de santé et services sociaux (CSSS) de la MRC de Maskinongé, ainsi que le centre local de services communautaires (CLSC) Valentine-Lupien. Ce dernier comprend également des points de service à Saint-Paulin et à Saint-Alexis-des-Monts. Louiseville compte aussi sur la résidence Avellin-Dalcourt, étant également un point de service du CSSS de la MRC de Maskinongé. Au total, le CSSS compte environ 475 employés.

Au point de vue de l'éducation, seules les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Sévère n'ont pas d'école de niveau primaire sur leur territoire. Certaines municipalités comprennent des écoles qui dispensent seulement quelques classes. Au niveau secondaire, la Ville de Louiseville dispense le service aux municipalités faisant partie de la commission scolaire du Chemin du Roy avec l'école secondaire l'Escale, tandis que l'école secondaire de Saint-Alexis-des-Monts (faisant partie de la Commission scolaire de l'Énergie)

dispense les niveaux 1 à 3. Les niveaux 4 et 5 sont dispensés par l'école secondaire Val-Mauricie, de Shawinigan-Sud. Les 21 établissements d'enseignement, localisés sur le territoire de la MRC, fournissent du travail à 385 personnes (moyenne de 18,3 employés par école).

En ce qui concerne les équipements de loisirs, les municipalités comprennent des équipements diversifiés. Les centres communautaires, bibliothèques municipales terrains de balles et patinoires constituent des équipements communs à la majorité des municipalités. D'autres comprennent des équipements supplémentaires tels que des terrains de tennis, de pétanque, etc.. La Ville de Louiseville possède un aréna ainsi qu'un stade de baseball, tandis que les municipalités de Saint-Boniface et Saint-Alexis-de-Monts comptent également sur la présence d'un aréna.

La fonction industrielle

Après avoir connu un important essor dans les années 1990, l'activité industrielle est plutôt stable depuis quelques années dans la MRC de Maskinongé. Sa position, dans l'axe Montréal-Québec reste un atout non négligeable mais, étant donné les difficultés récentes du secteur du meuble notamment, l'expansion industrielle s'est vue ralentie fortement. Le CLD de la MRC de Maskinongé, dans son document "Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé", (avril 2006) identifie 145 entreprises et 4760 emplois pour l'ensemble des secteurs industriels, soit 32,8 employés par entreprise en moyenne.

Cependant, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) indiquait en 1996, dans un document intitulé "Problématiques de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la MRC de Maskinongé", qu'une forte proportion des entreprises oeuvre dans des secteurs à faible technicité. Par contre, une telle concentration de l'activité industrielle dans les domaines à faible technicité n'a pas empêché plusieurs branches, comme les meubles et articles d'ameublement et les matériaux de construction (sauf bois) de procéder à des investissements importants et d'accroître leur productivité. Une des principales faiblesses du secteur industriel de la MRC, selon la SQDM, est le manque de formation de la main-d'œuvre et une insuffisance de la formation de gestion.

Tableau 1.3.4.7
Répartition des entreprises selon le nombre d'employés - 2006

	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'emplois	%
Nombre d'employés				
1-4	54	37,5 %	108	2,3 %
5-9	24	16,7 %	171	3,6 %
10-49	46	31,7 %	1 030	21,6 %
50-99	7	4,9 %	477	10,0 %
100 et plus	14	9,7 %	2 974	62,5 %
TOTAL	145	100 %	4 760	100 %

Source: CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour le 3 avril 2006.

Comme on peut le constater à partir du tableau précédent, la presque totalité des établissements industriels de la MRC, ainsi que des emplois, sont reliés à la petite et moyenne entreprise (PME). En fait, l'entreprise la plus importante, en terme de nombre d'employés, est Canadel inc. de Louiseville, avec 779 employés, ce qui représente 16,3% de tous les emplois industriels de la MRC. En fait, il n'y a que 14 entreprises comptant 100 employés ou plus (9,7 % de l'ensemble des industries). À l'inverse, plus de la moitié de toutes les entreprises (54,2%) embauchent moins de dix (10) employés. On peut donc constater l'importance de l'entreprise de petite taille, mais surtout celle de très petite taille¹.

¹ CLD, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour le 3 avril 2006.

Tableau 1.3.4.8
Répartition des entreprises par municipalité - 2006

	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'emplois	%	Emplois/Entreprise
Municipalité					
Charette	1	0,7 %	4	0,1 %	4
Louiseville	47	32,0 %	2 418	50,8 %	51,4
Maskinongé	12	8,2 %	310	6,5 %	25,8
Saint-Alexis-des-Monts	8	5,5 %	37	0,8 %	4,6
Saint-Barnabé	6	4,1 %	226	4,7 %	37,7
Saint-Boniface	10	6,8 %	170	3,6 %	17,1
Sainte-Angèle-de-Prémont	5	3,4 %	95	2%	19,0
Saint-Édouard-de-Maskinongé	6	4,1 %	125	2,6 %	20,8
Saint-Élie-de-Caxton	2	1,4 %	76	1,6 %	38,0
Saint-Étienne-des-Grès	7	4,8%	56	1,2%	8,0
Sainte-Ursule	5	3,4 %	28	0,6 %	5,6
Saint-Justin	3	2,1 %	29	0,6 %	9,7
Saint-Léon-le-Grand	1	0,7 %	20	0,4 %	20
Saint-Mathieu-du-Parc	4	2,7 %	10	0,2 %	2,5
Saint-Paulin	12	8,2 %	158	3,3 %	13,2
Saint-Sévère	3	2,1 %	8	0,2%	2,7
Yamachiche	15	10,3 %	990	20,8 %	66,
TOTAL	146	100 %	4 758	100 %	32,6

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour au 3 avril 2006.

À l'échelle des municipalités, on remarque que la majorité des industries de la MRC de Maskinongé se concentrent dans la partie localisée plus au sud du territoire, étant donné la proximité des voies de communication principales comme l'autoroute 40 et la route 138, ainsi que le chemin de fer de la compagnie Québec-Gatineau. De plus, l'activité industrielle en raison des services qu'elle requière a tendance à s'installer dans les secteurs plus fortement urbanisés. On compte environ 74 entreprises (50,6 %) qui sont localisées dans ces municipalités.

Le plus grand nombre d'industries se retrouve à Louiseville. Celle-ci comprend un parc industriel, ainsi que plusieurs petites zones dispersées à l'intérieur du périmètre urbain.

La municipalité de Yamachiche comprend également une structure industrielle importante. Son parc industriel comprend des terrains de tenure privée et

publique. Les principales entreprises qui y sont localisées sont Duchesne et fils ltée, Le groupe RCM inc., A.Trahan Transformation inc., Transformation B.F.L., Thomas Bellemare ltée, ainsi que Shur-Gain Yamachiche inc..

Seule la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont comprend aussi un parc industriel, selon la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, qui est localisé aux abords de la route 350, en direction de Saint-Paulin. Les municipalités de Saint-Paulin et de Maskinongé possèdent, quant à elles, une structure industrielle bien organisée, puisqu'elles sont propriétaires de la majorité des terrains vacants en zone industrielle. La municipalité de Saint-Paulin possède même un motel industriel. Cette situation permet à ces deux municipalités de gérer plus efficacement le développement de leur secteur industriel.

Les autres municipalités du territoire comprennent des zones, selon leur règlement de zonage respectif, où l'usage industriel est autorisé sans toutefois être l'unique usage permis. Généralement, ces zones sont localisées à l'intérieur des limites du périmètre urbain, puisque celui-ci est entouré de la zone agricole permanente. Par contre, l'usage industriel, incompatible avec l'usage résidentiel qui prédomine dans ces secteurs, ne se développe pas puisque, selon la municipalité en cause, ce n'est pas la volonté des résidants.

Certaines municipalités ont, par ailleurs, une zone industrielle qui pourrait se développer, puisqu'elle est localisée de telle façon que des industries légères ne pourraient pas causer de nuisances particulières aux résidences adjacentes. D'ailleurs, la majeure partie des municipalités favorisent le développement industriel léger. De plus, certains règlements municipaux prévoient l'aménagement de zones tampons lorsqu'une entreprise est adjacente à un terrain résidentiel, pour limiter les conflits d'usages.

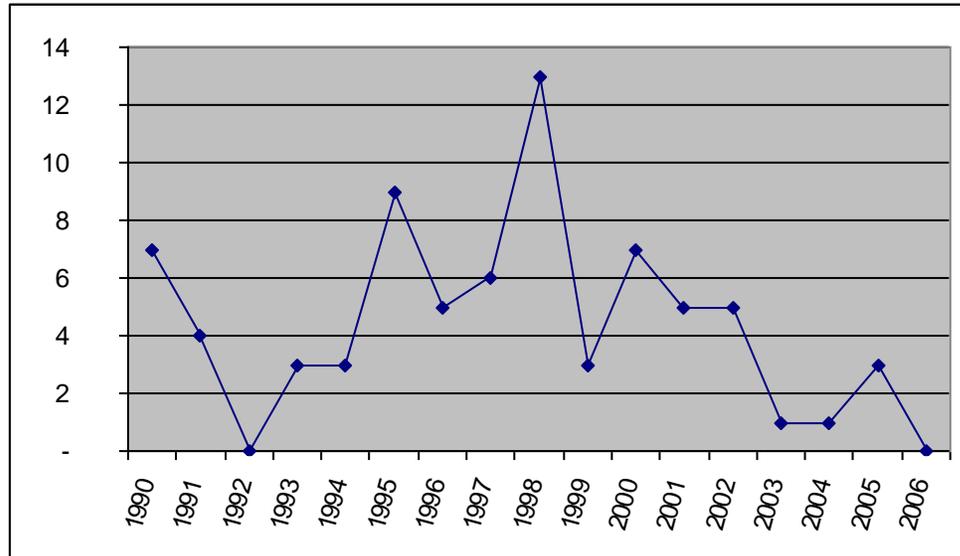
Entre 1990 et 2000, 76 entreprises ont débuté leurs activités sur un total de 146 (52 %). Elles comptent pour 28,4 % de tout l'emploi industriel de la MRC. Ces nouvelles entreprises se sont établies majoritairement dans la partie sud du territoire, notamment à Louiseville (31,6 % de l'ensemble des nouvelles entreprises), qui demeure un pôle industriel attractif pour les nouvelles entreprises de la MRC. Cependant, d'autres municipalités, comme Saint-Paulin, Saint-Alexis-des-Monts, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Boniface ont attiré plusieurs de petites entreprises.

Tableau 1.3.4.9
Entreprises constituées entre 1990 et 2006, par municipalité

	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'emplois	%
Municipalité				
Charette	-	-	-	-
Louiseville	2524	31,6 %	388458	33,9 %
Maskinongé	34	5,3 %	5328	2,1 %
Saint-Alexis-des-Monts	85	6,6 %	2413	1 %
Saint-Barnabé	53	3,9 %	16212	15,7 %
Saint-Boniface	4	5,3 %	23	1,7 %
Sainte-Angèle-de-Prémont	74	5,3 %	229	0,7 %
Saint-Édouard-de-Maskinongé	3	3,9 %	4265	4,8 %
Saint-Élie-de-Caxton	1	1,3 %	16	1,2 %
Saint-Étienne-des-Grès	3	3,9 %	18	1,3 %
Sainte-Ursule	43	13,9 %	1916	1,2 %
Saint-Justin	61	1,3 %	332	0,1 %
Saint-Léon-le-Grand	1-	1,3 %-	15-	1,9 %-
Saint-Mathieu-du-Parc	2	2,6 %	7	0,5 %
Saint-Paulin	9	11,8 %	89148	10,9 %
Saint-Sévère	02	2,6 %	03	0,2 %
Yamachiche	78	10,5 %	102334	24,7 %
TOTAL	76	100 %	1 352	100 %

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour le 3 avril 2006.

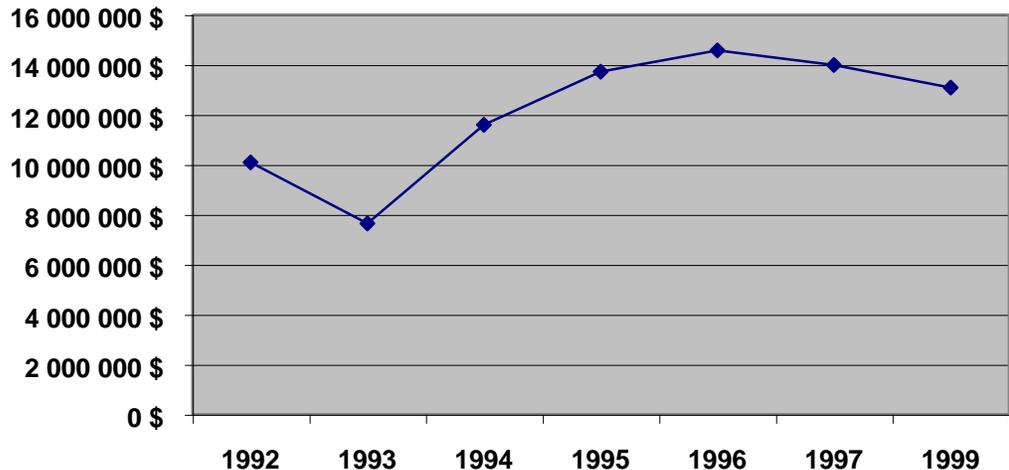
Figure 1.3.4.3
Entreprises constituées entre 1990 et 2006



Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour le 3 avril 2006.

Entre 1990 et 1994, la moyenne était de seulement 4 entreprises par an. Le nombre de nouvelles entreprises a connu une tendance à la hausse entre 1995 et 1998. Cette hausse du nombre de nouvelles entreprises est intimement liée à l'augmentation des investissements depuis quelques années, dans le secteur industriel. Depuis ce temps, le nombre de nouvelles entreprises s'est toutefois maintenu autour de 8 par année pour la MRC. Après 2000, le nombre d'entreprises constituées a baissé progressivement. Notons qu'en avril 2006, aucune entreprise n'avait encore été répertoriée pour cette même année.

Figure 1.3.4.4
Investissements dans le secteur industriel entre 1992 et 1999



Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (1999-2000), Mis à jour au 6 octobre 2000.

La figure précédente nous montre la vitalité de la fonction industrielle pour la MRC de Maskinongé depuis quelques années. Ainsi, les investissements totaux ont augmenté de 29,8 %, entre 1992 et 1999, malgré une légère baisse entre 1996 et 1999. Il faut toutefois noter que ces chiffres ne tiennent pas compte de la hausse du coût de la vie. On peut tout de même constater, que la hausse des investissements a été appréciable durant cette période.

Le secteur du meuble et des articles d'ameublement est le secteur où il y a eu le plus d'investissements en 1999. En effet, près de 6,4 millions \$ ont été investis dans ce secteur, ce qui représente 48,8 % de l'ensemble des investissements. Les secteurs des aliments et boissons et de l'imprimerie, édition et produits connexes ont aussi connu des investissements dépassant le million de dollars en 1999. Ces trois secteurs ont généré plus de 9,2 millions \$ d'investissements en 1999 (70,3 % de l'ensemble des secteurs).

Au chapitre des exportations, 31 entreprises de la MRC vendent leurs produits à l'étranger. La majorité de ces entreprises sont de taille moyenne. En effet, elles fournissent de l'emploi à un total de 2 211 personnes, soit une moyenne de 71,3 employés par entreprise. De plus, sur les 11 entreprises ayant 100 employés et plus, 10 exportent à l'étranger. On retrouve ces entreprises principalement dans les secteurs du meuble et des articles d'ameublement, des matériaux de

construction (sauf bois), du bois, ainsi que dans le secteur des aliments et boissons. Dans ces secteurs, on dénombre 24 entreprises à Louiseville, 12 à Yamachiche et 10 à Maskinongé. Le nombre d'entreprise reliés aux secteurs cités ci-dessous a augmenté de façon non négligeable pour ces trois municipalités depuis 2000.

Tableau 1.3.4.10
Répartition des entreprises par secteur industriel - 2006

	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'emplois	%	Emplois/Entreprise
Secteurs industriels					
Aliments et boissons	20	13,6 %	786	16,5 %	39,3
Bois	10	6,8 %	450	9,5 %	45
Imprimerie, édition et produits connexes	3	2,0 %	279	5,9 %	93
Industries diverses	18	12,2 %	438	9,2 %	24,3
	-	- %	-	- %	-
Matériaux de construction (sauf bois)	10	6,8 %	422	8,9 %	42,2
Meubles et articles d'ameublement	55	37,4 %	1 709	35,9 %	31,1
Papier et produits connexes	1	0,7 %	111	2,3 %	111
Produits chimiques	2	1,4 %	108	2,3 %	54
Produits caoutchouc et matière plastique	1	0,7 %	32	0,7 %	32
Produits métalliques	13	8,8 %	70	1,5 %	5,4
Produits minéraux non métalliques	4	2,7 %	36	0,8 %	9
Textile et vêtement	10	6,8 %	319	6,7 %	31,9
TOTAL	147	100 %	4 760	100 %	32,4

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (2006), Mis à jour le 3 avril 2006.

La MRC de Maskinongé compte divers types d'entreprises. Parmi celles-ci, l'industrie du meuble et des articles d'ameublement est, de loin, la plus importante. Elle regroupait, en 2006, 55 entreprises qui comptent 1709 employés. Certaines font de la production à grande échelle, tandis que d'autres, plus petites, sont spécialisées dans la fabrication de meubles sur mesure. On retrouve un important réseau de sous-traitance. Cette situation a permis l'émergence de créations, au niveau de l'innovation et de l'amélioration de produits, très importante pour la croissance des entreprises du secteur. Depuis quelques années, on assiste à une augmentation importante du nombre de PME dans ce secteur bien particulier.

Concrètement, 76 entreprises se sont créées entre 1990 et 2006. Parmi celles-ci, 30 nouvelles entreprises (environ 40%) ont été créées dans l'industrie du meubles et des articles d'ameublement dont 11 au cours des années 2000.

L'industrie agroalimentaire représente également une activité économique importante, due en grande partie à l'importance de l'activité agricole et de l'industrie des aliments et boissons. Cette dernière regroupait, en 2006, 20 entreprises fournissant de l'emploi à 786 personnes. On retrouve une grande disponibilité de produits pouvant être transformés, ce qui fait que le potentiel de développement est intéressant.

L'industrie de la pêche est présente dans la MRC, grâce à la présence du lac Saint-Pierre et de divers lacs dispersés sur le territoire et notamment à Saint-Alexis-des-Monts. En 1999, un total de 42 permis ont été émis pour la pêche commerciale, pour l'ensemble du lac Saint-Pierre, dont 11 pour la MRC de Maskinongé (26,2 %). La période normale de pêche débute le 1^{er} avril et se termine le 30 novembre. Au total, cette industrie contribue à 80 emplois directs, dont une vingtaine pour la MRC de Maskinongé, et à presque autant d'emplois indirects. Les principales espèces pêchées dans le lac Saint-Pierre sont la perchaude, le crapet soleil, l'esturgeon jaune, l'anguille d'Amérique, la barbotte brune, le meunier, la carpe allemande et l'écrevisse.

L'industrie du bois occupe une place stratégique dans l'économie locale, avec 10 entreprises et 450 emplois en 2006. Le domaine des portes, châssis et autres bois travaillés constitue les sous-secteurs les plus importants, tandis que les autres industries du bois (tourné et façonné, etc.) se situent en deuxième place. Le secteur du vêtement et du textile demeure présent pour l'économie de la MRC. On retrouve, en 2006, 10 entreprises dans ce secteur qui emploient 319 personnes. Ces entreprises sont très spécialisées puisqu'elles produisent des vêtements destinés à une clientèle particulière (par exemple vêtements de nuit pour les femmes, , etc.). En ce qui concerne le textile, les produits fabriqués sont principalement des articles d'habillement. Il y a tout de même un renouvellement assez marqué dans ce secteur, puisque 4 des 10 entreprises sont nées après 1995.

Canadel inc., spécialisé dans la conception, l'assemblage, la finition et la commercialisation de meubles de salle à manger et de cuisine, est le premier employeur de la région avec 779 personnes. L'entreprise Duchesne et fils Ltée, de Yamachiche, est le principal représentant du secteur des matériaux de construction (sauf bois). Elle se spécialise dans la fabrication de matériaux de construction (clous, revêtements, , etc.). Matériaux Spécialisés Louiseville, qui compte 61 employés, est également une entreprise importante dans ce secteur.

Il est intéressant de noter la création de nouveaux types d'industries qui contribuent à diversifier le domaine industriel et, par le fait même, l'économie de la MRC de Maskinongé. Ainsi, les dernières années ont vu l'apparition d'industries qui n'existaient pas sur le territoire comme, par exemple : Les bières de la Nouvelle-France, constituée en 1998 et située à Saint-Alexis-des-Monts, les Laies Marcassins du Rieur Sanglier, constituée également en 1998 et située à Yamachiche, qui fait l'élevage, la transformation et la mise en marché du sanglier, les Cerfs d'Alexis à Saint-Alexis-des-Monts qui fabrique des produits à base de viande de cerf ou de gibier, etc.